



AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

#ENSEMBLEONYARRIVERA !

SOMMAIRE

PRÉAMBULE :

2023 : Le Crédit Agricole Nord de France allie ses valeurs mutualistes et son engagement en faveur de la décarbonation de l'économie

PARTIE 1

UNE BANQUE SOLIDE, ANCRÉE SUR SON TERRITOIRE

- A. Sa carte d'identité
- B. Son modèle coopératif et mutualiste au service du « local »
- C. Son modèle d'affaires
- D. Son ancrage local et son expertise
- E. Son activité soutenue et ses résultats financiers résilients
- F. Sa charte éthique et ses valeurs mutualistes

PARTIE 2

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER ET MESURES MISES EN APPLICATION EN COMPLÉMENT DE LA NFRD

- A. La réglementation SFDR
- B. La réglementation MIFID II / IDD
- C. La réglementation relative au green Asset Ratio (GAR)

PARTIE 3

LE PROJET SOCIÉTAL DU GROUPE CREDIT AGRICOLE ET LA STRATÉGIE CLIMATIQUE EN DÉCOULANT

- A. Le Projet Sociétal : 3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs
- B. Présentation générale de la stratégie climat déclinée
 - 1) Accélérer le développement des énergies renouvelables
 - 2) Se désengager des énergies fossiles
 - 3) Préciser nos cibles et engagements sectoriels pour accompagner nos clients avec la Net Zero Banking Alliance
 - 4) Contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 : objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions du Crédit Agricole définis en 2023 sur 5 secteurs

PARTIE 4

MOBILISATION DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE ET AUX RISQUES ASSOCIÉS

- A. Les attentes des parties prenantes : matrice de matérialité
- B. La méthodologie retenue pour la cotation des risques extra-financiers
- C. Les risques associés aux enjeux RSE de la Caisse régionale au regard de la notion de double matérialité
- D. Précisions sur le positionnement du Groupe CA et de la Caisse régionale face aux enjeux liés aux risques associés au changement climatique et à la biodiversité

PARTIE 5

NOTRE POLITIQUE RSE : 6 AMBITIONS ET 12 ENGAGEMENTS FACE AUX ENJEUX ET RISQUES

- A. Ses ambitions, engagements et des preuves de ses actions
 - Ambition 1 : Atteindre l'excellence dans notre relation avec tous nos clients
 - Ambition 2 : Accompagner durablement nos clients dans les transitions et leur proposer des offres responsables
 - Ambition 3 : Etre un employeur responsable
 - Ambition 4 : Aller vers plus d'autonomie et d'épanouissement
 - Ambition 5 : Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale
 - Ambition 6 : Mettre les atouts de notre modèle coopératif au service du bien commun

- B. La mesure de sa performance extra-financière et de ses filiales Square Habitat Nord de France et Village by CA Nord de France (indicateurs au 31/12/2023)

PARTIE 6

ANNEXES

- Annexe 1 : Tableaux d'indicateurs publiés au titre de la taxonomie
- Annexe 2 : Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile
- Annexe 3 : Tableau des engagements et des risques
- Annexe 4 : Note méthodologique

2023 : LE CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE ALLIE SES VALEURS MUTUALISTES ET SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE

Les actions du Crédit Agricole Mutuel Nord de France dans l'économie régionale, auprès de ses clients et des filières économiques, illustrent son implication dans le développement du territoire du Nord et du Pas-de-Calais, dans la création d'emplois, dans l'innovation, dans la cohésion sociale et dans l'accompagnement des transitions environnementales, sociales et agricoles de la société.

Que ce soit à travers le financement de l'accèsion à la propriété, la rénovation énergétique, l'agriculture, l'installation des professionnels, l'aide aux associations ou l'investissement dans les entreprises, nos actions sont ancrées dans nos valeurs de proximité, de solidarité et de responsabilité et portées par notre raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

Notre responsabilité sociétale et environnementale nous engage en tant que banquier, assureur, investisseur, mais aussi dans notre fonctionnement d'entreprise et il nous faut nous réinventer pour accompagner notre clientèle face aux enjeux du monde actuel et réformer nos propres pratiques dans l'exercice de nos métiers.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes attelés en 2023 à construire un nouveau Projet d'Entreprise 2024-2027.

Pour cela, une première étape d'idéation et de co-construction a mobilisé 520 salariés et administrateurs représentant les sociétaires de la banque dans un réel esprit d'ouverture.

L'ensemble des propositions émises ont été consolidées de façon à faire émerger les grandes lignes de notre développement des 4 prochaines années avec un pilier dédié à l'accompagnement des transitions et la mise en œuvre d'un pilotage extra-financier à la hauteur des enjeux de notre territoire.

Par ailleurs, nous avons défini des plans d'actions afin d'accompagner activement nos clients en faveur d'une économie décarbonée, notamment dans le secteur de l'immobilier résidentiel ou commercial ou encore dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture.

Cela passe par une évolution de notre organisation et de nos processus, l'adaptation de notre politique d'octroi de crédits, la création de nouvelles offres adaptées, la formation et la montée en compétences de nos conseillers, un renforcement de la proactivité et du niveau de conseil ou encore la conclusion de nouveaux partenariats.

En outre, afin de mener à bien les transformations attendues, la Caisse régionale s'est dotée d'une Direction des Transitions experte en matière de Transition Énergétique et de Transitions Agricole et Alimentaire et garante des ambitions énoncées dans le cadre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole (Cf. page 20).

En parallèle, nos collaborateurs et nos administrateurs ont poursuivi leur mobilisation en faveur de nombreux projets sociétaux, environnementaux, culturels et patrimoniaux, via le Fonds d'Initiatives Locales ou la Fondation d'Entreprise, mais aussi en faveur de l'inclusion sociale avec l'association Point Passerelle qui agit au quotidien pour l'accompagnement des ménages en situation de difficulté.

Et, de façon plus ponctuelle, notre Caisse régionale Nord de France n'hésite pas à apporter sa contribution face à des situations de détresse exceptionnelles via, par exemple, la mise en place d'un fonds de soutien aux sinistrés du territoire suite aux inondations des mois de novembre et décembre 2023 ou encore l'envoi de dons aux collaborateurs du Crédit Agricole basés en Ukraine.

UNE BANQUE SOLIDE ANCRÉE SUR SON TERRITOIRE

A) SA CARTE D'IDENTITÉ



UN GROUPE BANCAIRE
RÉGIONAL DE PREMIER PLAN

1,1 million

de clients

780

administrateurs

70

caisses locales

226

agences

3 042

salariés

36

centres d'affaires entreprises,
professionnels et agriculture

10

agences
banque privée

1

banque du dirigeant



DES PERFORMANCES
FINANCIÈRES SOLIDES

66,7 Mrds€

de capitaux gérés

5,3 Mrds€

de capitaux propres consolidés

136,6 M€

de résultat consolidé

37,6 Mrds€

d'encours de collecte

3,1 Mrds€

de crédits nouveaux injectés dont

1,7 Mrds€

de crédits habitat et consommation

29,1 Mrds€

d'encours de crédit (y compris PGE)



Pôle Banque Assurance

1,1 million de clients
1 client majeur sur 2 sociétaire
Particuliers, professionnels,
agriculteurs, entreprises,
collectivités
Banque Privée
Assurances Pacifica
Prévoyance Prédica



Pôle Capital Investissement

Nord Capital Investissement
(avec un actif net réévalué à
186 M€ au 31/12/2023 dont
153,8 M€ lié à la valorisation
du portefeuille)



Pôle Immobilier

Square Habitat
80 agences
547 collaborateurs
(SQH + NDFI Crédit)
2 450 ventes (2 100 habitat
ancien + 350 neuf)

Foncière de l'Érable
85 000 m² de surface gérée au
regard des prochaines livraisons
attendues au printemps



Pôle Média

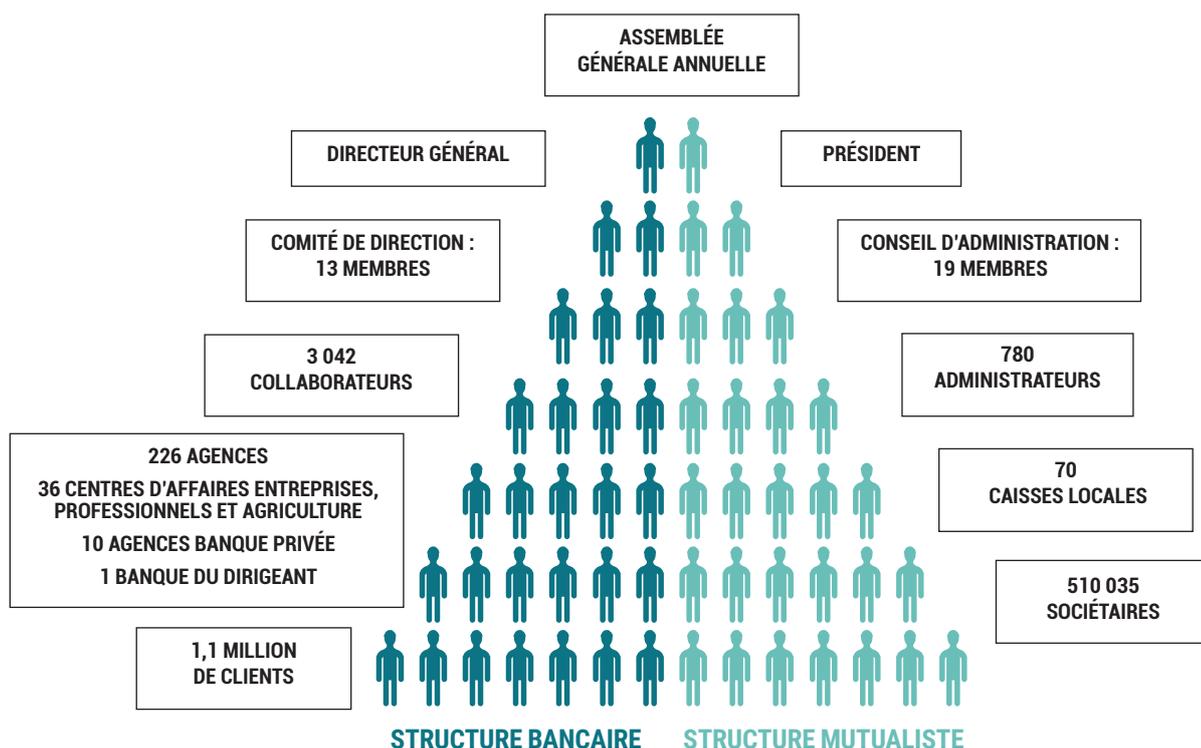
Voix du Nord Investissement*
Wéo*
Terres et Territoires*

* Participation minoritaire

B) SON MODÈLE COOPÉRATIF ET MUTUALISTE AU SERVICE DU « LOCAL »

LE MODÈLE COOPÉRATIF du Crédit Agricole est fondé sur la coopération et la solidarité de ses membres, sociétaires, qui participent à sa gestion de façon démocratique : quel que soit le montant de leurs parts sociales, tous les sociétaires ont le même poids lors du vote à l'Assemblée générale de leur Caisse locale.

Ce modèle de gouvernance, qui envisage la performance sur le long terme, favorise le partage du savoir et la co-construction. Il se caractérise par une double gouvernance.



UNE DOUBLE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France présente une gouvernance bicéphale, avec à sa tête un Président élu et un Directeur général nommé.

Cette gouvernance repose sur deux structures complémentaires qui travaillent de concert : le Conseil d'administration emmené par le Président et le Comité de direction emmené par le Directeur général.

Le Directeur général présente au Conseil d'administration et à son Président la politique et les orientations stratégiques de la Caisse régionale. Le Conseil d'administration les approuve. Le Directeur général et le Comité de direction les mettent en œuvre et en rendent compte.



Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société

NOTRE CRÉATION DE VALEUR AU SERVICE DU TERRITOIRE

C) SON MODÈLE D'AFFAIRES

NOS RESSOURCES

NOTRE CAPITAL HUMAIN

- > 3 042 collaborateurs
- > 780 élus



NOTRE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

- > 70 Caisses locales
- > 226 agences
- > 36 centres d'affaires entreprises, professionnels et agriculture
- + 10 agences banque privée + 1 Banque du dirigeant
- > 2 centres de relation clients
- > 80 agences immobilières Square Habitat
- > 3 structures accompagnées :
 - Le Village by CA Nord de France
 - La Fondation d'Entreprise
 - L'association Point Passerelle



NOTRE PRÉSENCE DIGITALE

- > Des sites internet dédiés aux différentes clientèles (particuliers, pro et agri, banque privée, entreprises...)
- > Des appli (Ma banque, Ma banque Pro...)



NOTRE CAPITAL FINANCIER

- > 5 980 M€ de capitaux propres consolidés
- > 3 407,9 M€ de réserves



DES EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

- > Nord de France : Square Habitat Nord de France, Nord Capital Investissement, Foncière de l'Érable
- > Crédit Agricole S.A. : CA Assurances, Amundi, CACIB, CA Leasing & Factoring, CA Indosuez Wealth, CA Payment Services, CA Technologies et Services



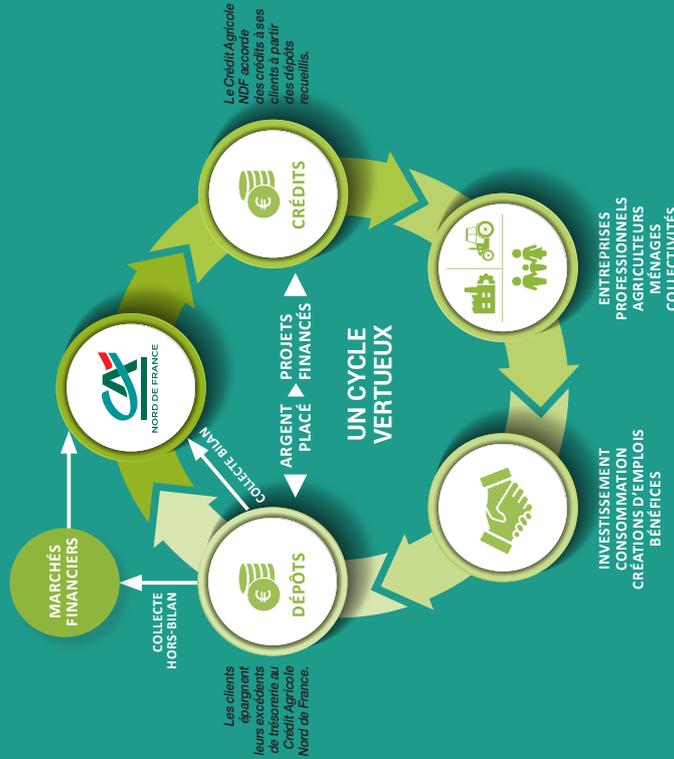
CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE

La proximité indissociable d'un **ATTACHEMENT AU TERRITOIRE**.



NOTRE MODÈLE DE DISTRIBUTION : 100 % HUMAIN ET 100 % DIGITAL

S'affirmer et incarner la Banque des transitions avec 3 axes forts : en accompagnant la transition énergétique, en agissant pour l'inclusion sociale et bancaire de tous et en soutenant la transition agricole et agro-alimentaire.



- #### BANQUE
- > Épargne
 - > Crédits
 - > Banque au quotidien
 - > Financements spécialisés

ASSURANCES

- > Des biens
- > Des personnes
- > Des actions de prévention

IMMOBILIER

- > Promotion immobilière
- > Gestion immobilière (transactions neuf et ancien, gestion locative et de copropriété)

Une **GOVERNANCE** qui associe au regard professionnel des salariés, celui des élus représentants des sociétaires.

Un principe d'action : **L'UTILITÉ** pour un accompagnement durable et responsable de nos clients.

Un pouvoir de décision local pour être au plus près des **ATTENTES DE NOS CLIENTS**.

NOTRE CRÉATION DE VALEUR 2023



NOS ÉQUIPIERS ET NOTRE FONCTIONNEMENT

- > 247 nouveaux embauchés en CDI
- > 8,4 % de la masse salariale investis dans la formation
- > 856,8 TéquCO2 pour les déplacements professionnels (+ 10 % d'émissions CO2 par rapport à 2022)
- > 1 319 TéquCO2 pour les consommations d'énergie (- 27 % par rapport à 2022)



NOS CLIENTS

- > + d'1,1 million de clients dont 510 035 sociétaires
- > 3,6 millions de visiteurs sur le site internet (hors cookies)
- > 436 791 clients actifs sur l'application Ma Banque



NOTRE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- > 3,1 Mds€ de réalisation dont 1,7 Mds€ pour les prêts habitat et la consommation
- > 2 450 transactions immobilières réalisées par Square Habitat
- > 1 628 familles aidées par l'association Point Passerelle
- > 459 microcrédits accordés aux clients fragilisés
- > 25 projets soutenus par la Fondation d'Entreprise, 936 K€ engagés



NOTRE ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS SUR LE TERRITOIRE*

- > 1 542,7 M€ d'investissements ISR souscrits pour notre clientèle
- > 41 M€ d'investissements ISR pour compte propre
- > 209,8 M€ de financements ENR dédiés
- > 52,1 M€ de financements de l'agriculture durable
- > 58,7 M€ de prêts rénovation / transition énergétique



NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

- > 102 M€ de résultats conservés
- > Ratio CET1 Bâle 3 : 29,15 % en 2023

Retrouvez tous les indicateurs de performance extrafinancière p. 78
Consultez nos publications sur le site <https://communication.ca-norddefrance.fr>

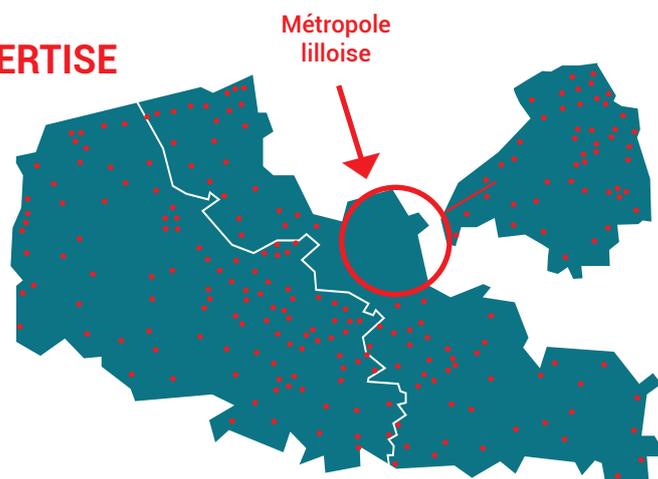
UN SOUTIEN SOLIDAIRE des initiatives en phase avec nos valeurs mutualistes.

L'INNOVATION, L'ENTREPRENEURIAT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS au cœur de nos projets.

D) SON ANCRAGE LOCAL ET SON EXPERTISE

La proximité, l'atout spécifique et distinctif du Crédit Agricole Nord de France : un maillage physique et digital serré pour être au plus proche de ses clients et établir un lien de confiance.

Des conseillers recrutés, formés et dédiés à chaque type de clientèle (particuliers, agris, pros, banque privée...) pour répondre aux besoins spécifiques de tous ses clients et des experts Groupe complémentaires pour une relation sur mesure.



E) SON ACTIVITÉ SOUTENUE ET SES RÉSULTATS FINANCIERS RÉSILIENTS

SOUTIEN SOCIÉTAL ET ÉCONOMIQUE MASSIF

2,7 M€ distribués au titre du mécénat et en faveur du territoire

529 M€ de PGE* transformés en crédit moyen terme

1,6 M€ de micro-crédits accordés

RÉSULTAT SOCIAL

- Produit Net Bancaire : 591 M€
- Résultat Brut d'Exploitation : 187 M€
- Résultat Net Social : 126 M€

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

- Résultat net consolidé du Groupe CA Nord de France : 137 M€ (contribution positive de tous les métiers)

ACTIVITÉ COMMERCIALE SOUTENUE

37,6 Mrds€
ENCOURS DE COLLECTE

48 110
NOUVEAUX CLIENTS**

29,1 Mrds€
ENCOURS DE CRÉDIT

10 000
NOUVEAUX SOCIÉTAIRES**

* prêts garantis par l'Etat ** données arrêtées au 31/12/2023

F) SA CHARTE ÉTHIQUE ET SES VALEURS MUTUALISTES

L'IDENTITÉ MUTUALISTE du Crédit Agricole Mutuel Nord de France se déploie à travers trois valeurs qui s'incarnent dans la façon dont les salariés de la banque exercent leur métier : la responsabilité, la solidarité et la proximité.

Ainsi le Crédit Agricole Nord de France, intimement lié à son territoire de par son origine, agit et investit pour le développement économique, social et culturel local afin que ses clients trouvent un environnement favorable à la réalisation de leurs projets :

- > Il maintient sa présence dans les zones rurales tout en développant le digital.
- > Il crée des liens et fédère les différents acteurs du territoire.
- > Il encourage l'innovation et accompagne les transitions sociétales.
- > Les décisions sont prises localement pour répondre aux besoins spécifiques des territoires.
- > Les clients sont impliqués dans le développement de l'endroit où ils vivent.
- > La vie locale est développée et valorisée grâce aux aides extra-bancaires des Caisses locales et de la Caisse régionale.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France soutient les projets de ses clients avec confiance et enthousiasme. Il agit en perpétuant les valeurs mutualistes inscrites dans son histoire et dans le respect d'une charte éthique exigeante, qui anime tout le Groupe.

NOTRE MISSION

Avec confiance et enthousiasme, faire réussir nos clients et notre territoire

NOS VALEURS

PROXIMITÉ
SOLIDARITÉ
RESPONSABILITÉ

Elles placent les femmes et les hommes à l'origine de nos actions et au cœur de nos finalités

NOTRE ÉTHIQUE

PROFESSIONNALISME
CONFIDENTIALITÉ
VIGILANCE
LOYAUTÉ

Chacun met en pratique de manière responsable les lois, règlements, normes et standards professionnels

Chacun veille à protéger les intérêts de la clientèle, à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la fraude, la corruption, les conflits d'intérêt et à préserver l'intégrité des marchés

VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ

ENGAGEMENT

Une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise affirmée, protectrice de notre environnement et créatrice de valeur pour les territoires, nos clients, nos partenaires, nos sociétaires et nos collaborateurs

VIS-À-VIS DE NOS NOS CLIENTS

CONSEIL
EXPERTISE
DISPONIBILITÉ
ACCOMPAGNEMENT
HUMAIN ET DIGITAL

Une relation multicanale qui simplifie et facilite les projets en France et dans le monde

Une écoute attentive et un conseil loyal pour décider en toute connaissance de cause

Un accompagnement dans la durée et dans un esprit partenarial

Une transparence dans l'utilisation des données personnelles conformément à notre charte d'utilisation des données client

VIS-À-VIS DE NOS COLLABORATEURS

DIVERSITÉ
COMPÉTENCE
DÉVELOPPEMENT

Une même confiance dans les capacités de tous à réussir

Un dialogue ouvert
Un environnement de travail sûr
et une qualité de vie au travail favorisée

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER ET MESURES MISES EN APPLICATION AU NIVEAU DU GROUPE ET DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE EN COMPLÉMENT DE LA DIRECTIVE NFRD

Un cadre réglementaire a été institué afin de régir les obligations applicables aux établissements financiers dans le domaine extra-financier.

Ainsi, outre la directive NFRD* (Non Financial Reporting Directive) qui impose à certaines entreprises de publier une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), plusieurs règlements européens viennent préciser les règles applicables en matière d'investissements ou d'activités durables (ou ESG - Environnement, Social et Gouvernance) :

- **Le règlement SFDR** (« Publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissement »), aussi appelé « règlement disclosure » qui impose une plus grande transparence concernant les impacts environnementaux et sociaux des produits financiers et normalise la publication de ces informations dans l'UE, pour les rendre comparables.
- **Le règlement MiFID II** qui a pour objectif de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité.
- **Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental et le « Green Asset Ratio » (GAR)** qui désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes ».

*La Directive NFRD sera remplacée par la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et la DPEF par le rapport de durabilité pour le prochain exercice.

A) LA RÉGLEMENTATION SFDR

Le cadre légal

Le règlement SFDR ou « disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- L'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des incidences négatives sur la durabilité dans les politiques d'investissement ;
- La fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

Le dispositif mis en place par le Groupe Crédit Agricole et son déploiement au sein de la Caisse régionale Nord de France

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidentes négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances ; politique à laquelle la caisse régionale adhère pleinement (Cf. *politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements mise à disposition sur le site du Crédit Agricole Nord de France*).

• L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

Au niveau de la conception des produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution des produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

• La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100 % des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr

Crédit Agricole Assurances, filiale d'assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables. Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec les entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers au côté des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n° 3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100 % de l'analyse des financements aux entreprises et agriculteurs.

B) LA RÉGLEMENTATION MiFID II /IDD*

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale.

De plus, les réglementations européennes sur l'épargne financière MiFID II* et IDD** régissent la question des préférences des clients en matière de durabilité de leurs investissements.

En parallèle, le règlement Taxonomie et le règlement SFDR précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formations afin que tous nos conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

*MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

**IDD : Insurance Distribution Directive

C) LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU GREEN ASSET RATIO (GAR)

Le cadre légal

Les régulateurs font évoluer le cadre réglementaire des établissements financiers pour tenir compte des nouveaux impératifs en matière de développement durable et financement de la transition énergétique.

Les évolutions portent à la fois sur la prise en compte du climat dans le dispositif de gestion des risques (mise en place de stress tests climatiques, intégration dans le cadre d'appétence aux risques) et la publication d'informations et d'indicateurs notamment sur la part des expositions sur des industries « polluantes » ou, au contraire, les proportions d'investissements ou de financements à des industries vertes.

La réglementation relative à la Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental est prise en compte depuis la DPEF 2021.

Toutes les entreprises soumises à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) publient une déclaration de performance extra-financière (DPEF) et devront enrichir ces publications avec les éléments suivants :

- plusieurs ratios liés aux activités alignées à la Taxonomie
- des éléments méthodologiques liés à ces ratios (méthode de calcul, exclusions, etc.).

La réponse du Groupe Crédit Agricole et de la caisse régionale Nord de France

Le règlement européen taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants : i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental, ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties sociales minimales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la Taxonomie ».



Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).
- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.
- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.
- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (*alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit*).

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

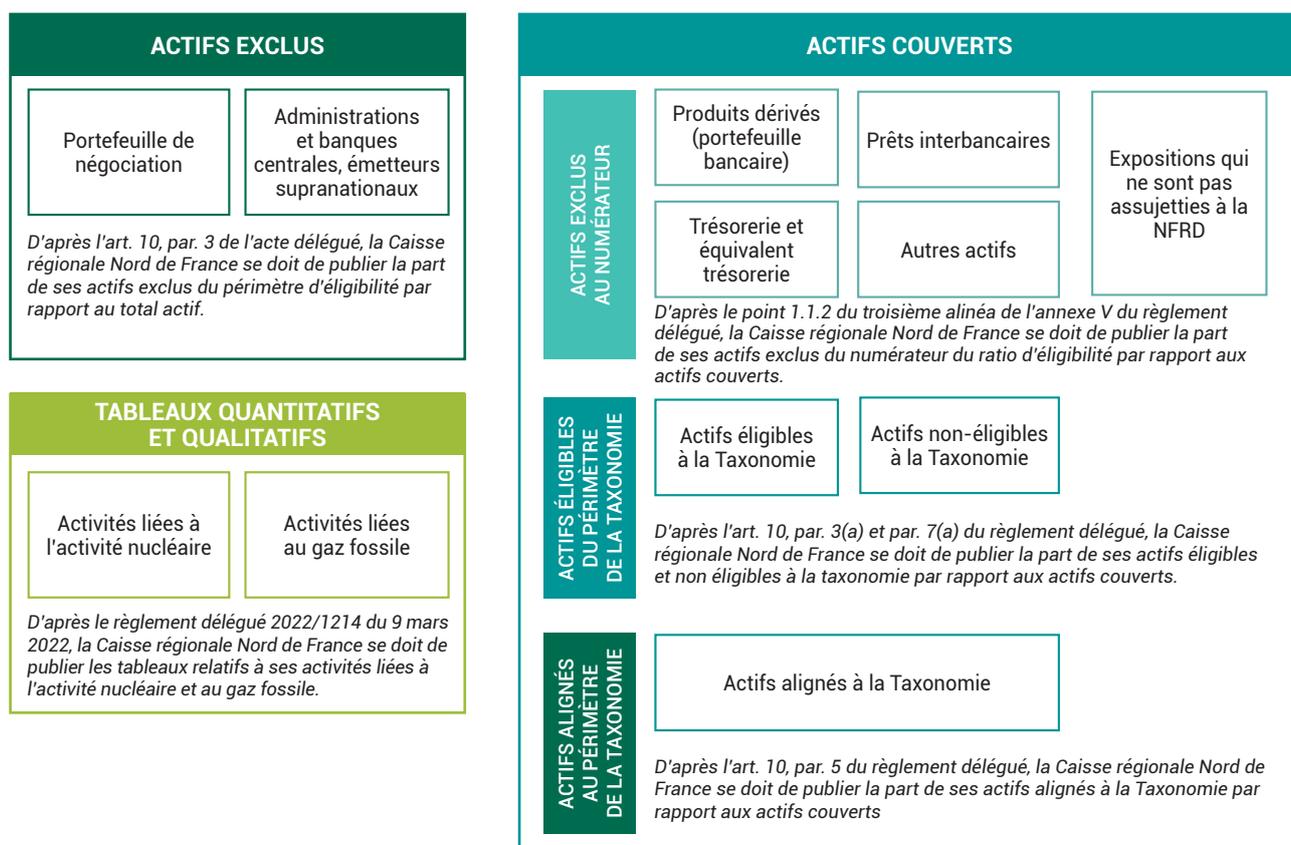
- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), la caisse régionale Nord de France doit publier annuellement : (i) la part des actifs « éligibles » (c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.
- A partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, la caisse régionale Nord de France doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :
 1. Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.
 2. Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises.

Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025), la caisse régionale Nord de France devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (*ajoutées par le règlement 2023/2485*). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le reporting non financier des entreprises (NFRD), de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023.

De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-après précise les informations à présenter pour l'année 2023.



Méthodologie de détermination des actifs alignés

Pour le reporting du 31 décembre 2023, la Caisse régionale Nord de France est assujettie à la publication de la part des actifs éligibles et, pour la première fois, la part des actifs alignés à la Taxonomie.

Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « climat » et le règlement délégué « Environnement ».

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;

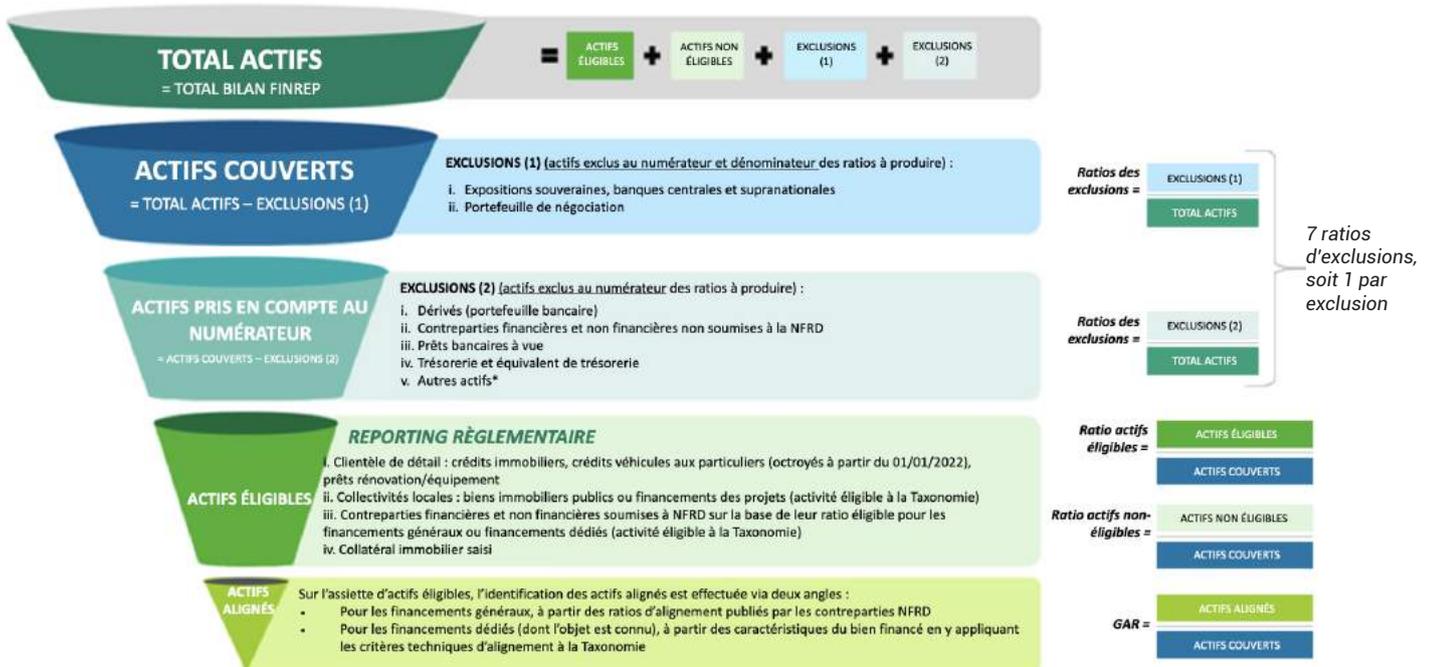
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les GAR, chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement verts, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;
- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

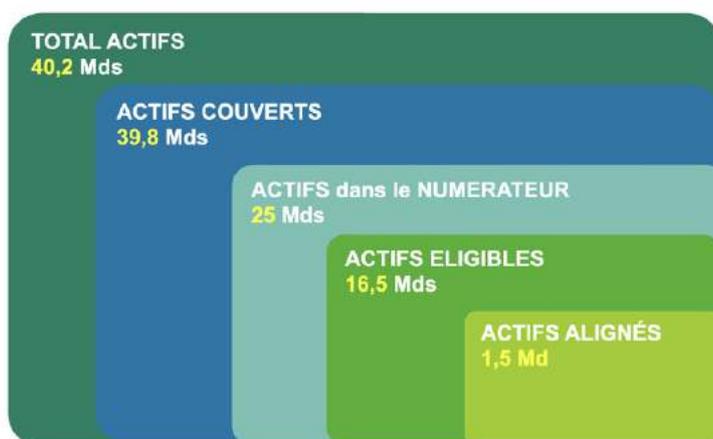
Le montant **d'actifs alignés** est rapporté au montant **d'actifs couverts** qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs * ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.



* Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.

Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse régionale Nord de France au 31/12/2023



Récapitulatif des indicateurs clés de performance (ICP) de la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	1 518 680 860,60 €	3,81 %	3,81 %	99,02 %	37,96 %	0,98 %
ICP supplémentaires	GAR (flux)	/	/	/	/	/	/
	Portefeuille de négociation	/	/	/	/	/	/
	Garanties financières	265 196,26 €	0,05 %	0,08 %	/	/	/
	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 %	0,00 %	/	/	/
	Frais et commissions perçus	/	/	/	/	/	/

Les ICP relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

NB : Voir en annexe le détail des éléments chiffrés dans les tableaux publiés au titre de la taxonomie au 31/12/2023 sur le périmètre de la Caisse régionale Nord de France.



NB : Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, La Caisse régionale Nord de France n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. Cependant, des travaux ont d'ores et déjà été engagés afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiqués au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse régionale Nord de France publie les tableaux exigés par cette réglementation et donc les informations ci-dessous relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire :

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

NB : Voir en annexe le détail des éléments chiffrés dans les tableaux publiés au titre de la taxonomie au 31/12/2023 sur le périmètre de la Caisse régionale Nord de France.

Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

La mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de la Caisse régionale Nord de France. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés (Cf. page suivante) :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale ;
- Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

Le Projet Sociétal s'incarne à Nord de France dans la feuille de route de la Direction des Transitions et les initiatives mises en place, tant pour faire évoluer nos propres modes de fonctionnement, qu'en accompagnement de nos clients dans leurs transitions.

LE PROJET SOCIÉTAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET LA STRATÉGIE CLIMAT EN DÉCOULANT

A. 3 PRIORITÉS DÉCLINÉES EN 10 ENGAGEMENTS COLLECTIFS :

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

#1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20 % des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100 % des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne "Vert" et Plan d'épargne "Vert"

#2 Conseiller et accompagner 100 % de nos clients dans leur transition énergétique

- "J'écorénove mon logement" pour les particuliers
- "Objectif Transition Énergétique" pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3 Intégrer des critères de performance extrafinancière dans 100 % de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

#4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien Vivre à Domicile
- Eko Assurances

#5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6 Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'international d'ici 2025

#7 Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40 % de femmes parmi les cadres supérieurs à l'horizon 2025 selon les entités
- 100 % des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

#8 Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 milliard d'€

#9 Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la "Ferme France"

#10 Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

- Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

B. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRATÉGIE CLIMAT DÉCLINÉE

La stratégie climat de Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose sur l'équation suivante :

- 1) déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables**, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d'efficacité énergétique,
- 2) cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles** et adopter une approche sélective dans l'accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition,
- 3) accompagner les clients dans leurs transitions** en se référant à la Net Zero Banking Alliance et préciser les cibles et engagements sectoriels du Groupe,
- 4) contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050** avec des objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'action.

De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – *Non-Financial Reporting Directive*) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

L'analyse des impacts financiers potentiels des risques climatiques sur les activités du Groupe (volet "matérialité financière" telle que définie par la NFRD) est elle aussi appréhendée.

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
- création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies bas-carbone est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

En tant qu'acteur majeur de l'économie, le Crédit Agricole considère qu'il est de sa responsabilité d'accompagner l'ensemble de ses clients (particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs) dans leur adaptation aux défis posés par le changement climatique. Cette conviction, qui est au fondement de sa stratégie climat depuis 2019, s'est traduite au cours de l'année 2022 par la poursuite des plans d'action suivants.

A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances *Net Zero* du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole. En 2023, Crédit Agricole a ainsi annoncé des trajectoires ou des ambitions de décarbonation ainsi que des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

En parallèle, des politiques sectorielles RSE du Groupe explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement.

Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (cf. infra). Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

1. Accélérer le développement des énergies renouvelables

Fort de l'expérience acquise dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique et de sa volonté d'accélérer les transitions, le Crédit Agricole a annoncé la création de **Crédit Agricole Transitions & Energies** (CA T&E) en juin 2022, à l'occasion du Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A. "*Ambitions 2025*".

Avec Crédit Agricole Transitions & Énergies, le Crédit Agricole devient énergéticien des territoires en rendant les transitions accessibles à tous et en accélérant le développement des énergies renouvelables sur les territoires à travers deux activités complémentaires :

- la production et la fourniture d'électricité renouvelable en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ;
- le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour développer les énergies renouvelables dans les territoires

- L'investissement : l'objectif est de se donner les moyens d'initier et sourcer les projets en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe, de contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production ;
- Le financement : apporter une solution financière complète à tous les projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique avec les banques du Groupe, une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement). D'ici 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Énergies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du groupe Crédit Agricole en France. Avec le transfert des équipes d'Unifergie de Crédit Agricole Leasing & Factoring (convention de partenariat signée, suite à la bascule d'Unifergie de CAT&E à CAL&F, en T4 2023), Crédit Agricole Transitions & Energies dispose d'une équipe d'experts de haut niveau en matière de financement de projets dans les domaines de l'énergie.
- La production et fourniture d'énergies renouvelables en circuit court : produire et fournir de l'électricité d'origine renouvelable localement au bénéfice des développeurs, des collectivités locales et des consommateurs. Crédit Agricole Transitions & Énergies vise 2 GW de capacité de production installée à partir des actifs détenus par le Groupe en 2028, et 500 GWh de fourniture d'électricité bas carbone,

équivalent à une consommation annuelle de 196 000 habitants, en 2026. Cette offre est opérée par Selfee*, dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour accompagner les démarches de sobriété des clients

Pour accompagner ses clients entreprises et collectivités publiques vers des démarches de sobriété énergétique et environnementale, Crédit Agricole Transitions & Énergies se dote d'une gamme de solutions opérée par R3 (100 experts conseil et solutions en transitions en 2023 et 200 d'ici 2025), dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence :

Pour les entreprises : accompagnement adapté à la maturité des entreprises (diagnostic énergétique, stratégie RSE, bilan carbone, plan de décarbonation...).

Pour les collectivités publiques : solutions leur permettant d'accélérer leur transformation en matière de durabilité : ville durable, énergie, déchets, eau...

Pour accompagner ses clients particuliers dans leurs projets d'éco-rénovation, Crédit Agricole Transitions & Énergies s'appuie sur la plateforme « J'écorénove mon logement » avec un diagnostic en ligne, des recommandations et des estimations sur les travaux à effectuer ainsi que des informations sur les aides disponibles.

2. Se désengager des énergies fossiles

Depuis plusieurs années, Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles.

Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

- réduction de 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances⁽¹⁾ (2025 par rapport à 2019) ;
- **pétrole et gaz** : diminution de 75 % des émissions CO_{2e} liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25 % de l'exposition⁽²⁾ de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste; sables bitumeux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique⁽³⁾ ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario *Net Zero 2050*) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;
- **électricité** : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

*Selfee est un opérateur du marché de l'électricité qui permet d'acheter en circuit court, à prix local, l'électricité produite sur le territoire en étant l'unique intermédiaire avec le producteur d'énergie.

(1) Empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions et obligations Corporate notées détenues en direct.

(2) L'exposition retenue est l'Exposure At Default (EAD). Le pourcentage d'attribution est sur les dépenses d'investissement (Capex).

(3) L'AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne Köppen dans l'Arctique marin.

En 2023, le groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

- **pétrole et gaz** : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition; accélération de notre objectif de réduction de nos émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l'AIE.
- **électricité** : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030⁽⁴⁾, suivant la recommandation de l'Union européenne ; augmentation de 80 % de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d'euros en 2025.

3. Préciser nos cibles et engagements sectoriels pour accompagner nos clients : Net Zero Banking Alliance

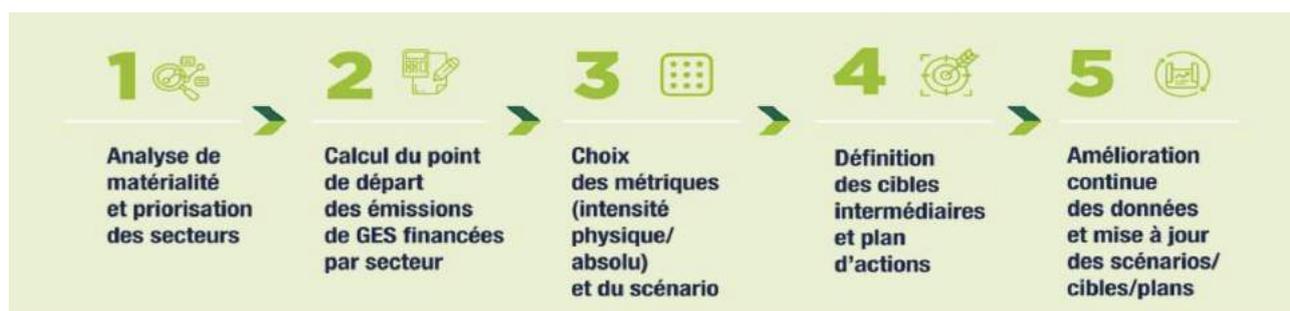
Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la **Net Zero Banking Alliance** pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

A noter, notre Caisse régionale a participé à ce chantier stratégique dans le cadre de la Net Zéro Banking Alliance, chantier qui a mobilisé plusieurs de nos métiers afin d'analyser les impacts carbone des lignes de financement accordées dans différents secteurs d'activité et d'envisager des plans d'actions de baisse des émissions de gaz à effet de serre indirectes générées au regard des projets financés.

Notre méthodologie repose sur 5 grandes étapes :



(4) Plus précisément, l'ambition du groupe Crédit Agricole est de porter les financements structurés par CAT&E/Unifergie de 1Mds aujourd'hui à 3 Mds en 2030 pour atteindre 19 milliards d'euros en cumulés d'ici 2030

1^{re} étape : Analyse de matérialité et priorisation des secteurs

Pour notre Caisse Régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs potentiellement les plus émissifs parmi ceux les plus présents dans nos portefeuilles de financement : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, agriculture, automobile, production d'électricité.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de GES, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

2^e étape : Calcul du point de départ des émissions de GES financées par secteur

En 2023, notre caisse régionale a suivi un process spécifique afin de pouvoir calculer le point de départ par secteur de nos émissions financées sur les 5 secteurs matériels cités. Pour cela, nous avons utilisé la plupart du temps la méthodologie PCAF*, qui consiste à calculer crédit par crédit, la part des émissions de nos clients que nous pouvons nous attribuer en tant que banque, selon une formule adaptée à chaque secteur, typologie de client et données disponibles. Cette méthodologie nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises. Elle part des crédits financés (bottom-up), et est donc une méthode complémentaire à la méthode interne développée par le Groupe Crédit Agricole, nommée SAFE* (initialement P9XCA), qui a pris une approche globale permettant de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées et de déterminer une cartographie sectorielle et géographique de celles-ci (top-down).

3^e étape : Choix des métriques et du scénario

Concernant le choix des métriques et scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, nous avons appuyé nos trajectoires sur les travaux de l'AIE⁽¹⁾ (scénario NZE 2050⁽²⁾) sur la plupart des secteurs, en prenant parfois d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques sur certains secteurs.

4^e étape : Définition des cibles intermédiaires et plans d'action

Afin de pouvoir se donner les moyens d'atteindre les cibles intermédiaires définis au point 4) (Cf. page suivante), notre Caisse régionale a défini des plans d'action sur les secteurs identifiés comme étant potentiellement émissifs pour agir en faveur de leur décarbonation. Il s'est avéré que nos financements liés au secteur de la Production d'électricité étaient peu émissifs. Pour autant, des mesures ont tout de même été prises afin de développer encore davantage le financement des énergies renouvelables.

A noter, dès juin 2022, le Groupe Crédit Agricole a publié ses trajectoires sur 2 secteurs traduisant son objectif de désengagement progressif des énergies fossiles : - 30 % en valeur absolue sur nos émissions liées au financement du secteur Pétrole et Gaz (CACIB) sur l'ensemble de la chaîne de valeur et sur les 3 scopes et - 50 % en intensité sur nos émissions liées au financement du secteur

* Voir page suivante pour plus d'explications sur la distinction entre les méthodes PCAF et SAFE.

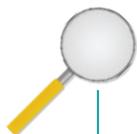
(1) International Energy Agency ou Agence Internationale de l'Énergie est une organisation internationale fondée par l'OCDE, qui se concentre sur une grande variété de questions, allant de la sécurité électrique aux investissements, au changement climatique et à la pollution de l'air, à l'accès et à l'efficacité énergétique.

(2) Le Net Zero Emission est une feuille de route établie par l'Agence Internationale de l'Énergie qui présente un scénario de transition énergétique cross sectoriel afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

automobile entre 2020 et 2030 (CACIB, CACF, CALF). Le 6 décembre, le Groupe Crédit Agricole a présenté ses engagements au niveau des secteurs Electricité, Ciment, Immobilier Commercial (CACIB, LCL, CALF, CA Italia).

5^e étape : Amélioration continue des données et mise à jour des scénarios / cibles / plans

Les publications extra-financières régulières seront l'occasion de revenir sur les améliorations continues de données qui seront réalisées afin d'avoir l'estimation la plus juste des émissions financées et ainsi avoir un plan d'actions de décarbonation adapté.



DISTINCTION ENTRE LES MÉTHODES PCAF* ET SAFE

Ces deux méthodes sont complémentaires car elles permettent d'avoir à la fois une vision fine sur l'empreinte carbone de notre portefeuille de crédit, secteur par secteur (PCAF) et à la fois d'avoir une estimation agrégée et sans double comptage entre secteur de notre empreinte carbone financée (SAFE).

En l'état, nous n'avons pas terminé l'exercice d'évaluation via PCAF de l'ensemble de nos financements sur tous les secteurs (par souci de priorisation sur les secteurs les plus émissifs par rapport à nos lignes de financement et également car certains secteurs n'ont pas encore de méthodologie de calcul des émissions de CO2 reconnue par les standards ou n'ont pas suffisamment de données permettant de le faire). De plus, une fois cet exercice terminé, nous devons également retraiter les calculs afin de pouvoir additionner les secteurs entre eux pour éviter de compter deux fois certaines émissions CO2 (les mêmes émissions de CO2 pouvant être imputées à deux clients à la fois selon la manière de calculer sur PCAF).

Garder les deux nous permet pour le moment d'avoir l'estimation de l'ensemble de l'empreinte carbone de notre portefeuille de financement et d'investissement par SAFE (147 MTCO2 en 2021 pour le Groupe et 1,1 MTCO2 pour notre Caisse régionale (Cf. p.79) et de pouvoir se fixer, via l'évaluation PCAF, des cibles de réduction sectorielle basée sur une évaluation plus fine de nos émissions financées secteur par secteur.

**Partnership for Carbon Accounting Financials est un partenariat mondial d'institutions, créé par le secteur financier, travaillant ensemble à l'élaboration et à la mise en place d'une méthode de comptabilisation harmonisée de l'empreinte carbone de leurs prêts et investissements. Cette initiative fournit aux institutions financières le point de départ nécessaire pour définir des objectifs scientifiques et aligner leurs portefeuilles sur l'accord de Paris.*

4. Contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 : Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions du Groupe Crédit Agricole définis en 2023 sur 5 secteurs :

> Electricité

Indicateur : montant en intensité (gCO₂e/kWh) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des clients ayant une activité dans la production d'électricité.

Périmètre : scope 1

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
224 gCO ₂ e/kWh	- 58 %	95 gCO ₂ e/kWh

Plans d'action

- accroître significativement le financement des énergies renouvelables en multipliant par trois le financement des énergies renouvelables ;
- accroître de 80 % l'exposition aux énergies bas-carbone (production et stockage) d'ici 2025 (par rapport à 2020), contre un objectif de 60 % annoncé en 2022 ;
- élargir la base de clients, en intégrant de nouveaux clients afin de mieux refléter la diversité croissante du secteur ;
- se retirer de manière sélective des unités de production à base d'énergie fossile en finalisant la sortie du charbon d'ici 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde).

> Automobile

Indicateur : montant en intensité (gCO₂/km) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements de constructeurs automobiles et de véhicules (prêts particuliers, contrats de leasing, titrisation).

Périmètre : scope 3 des constructeurs et scope 1 des utilisateurs.

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
190 gCO ₂ e/km	- 50 %	95 gCO ₂ e/km

Plans d'action

- financer un véhicule neuf sur deux en motorisation hybride ou électrique à horizon 2025 (Crédit Agricole Consumer Finance) ;
- promouvoir la transition des particuliers et des entreprises vers les véhicules électriques et la mobilité douce au travers d'outils comme les locations court et long termes, le leasing social ou des initiatives innovantes comme des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (Agilauto, youRmobile, JV avec Watèa, Agilauto-partage, etc.) ;
- accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

> Immobilier commercial

Indicateur : montant en intensité (kgCO₂e/m²/an) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des bâtiments des clients professionnels et entreprises.

Périmètre : scopes 1 et 2

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
36 kgCO ₂ e/m ² /an	- 40 %	22 kgCO ₂ e/m ² /an

Plans d'action

- jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation locale : pour Crédit Agricole CIB, augmenter de 50 % l'exposition aux bâtiments économes en énergie (en 2025, comparé à 2020) ; pour LCL, atteindre plus de 4 milliards d'euros de nouveaux financements transition cumulés sur la période 2023-2030 ;
- mettre l'efficacité énergétique au cœur des efforts commerciaux et des politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients.

> Immobilier résidentiel

Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO₂e/m²/an⁽¹⁾ en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité des territoires en matière d'émissions de gaz à effet de serre des logements.

Plans d'action

- systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un DPE E, F et G ;
- développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant l'ingénierie financière du Groupe. C'est par exemple l'objet de "J'écorénove mon logement", une plateforme lancée en mai 2023 ;
- adapter les politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation ;
- capitaliser sur l'ancrage territorial pour renforcer les actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

> Agriculture

Partenaire historique du monde agricole, Crédit Agricole s'engage à accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :

- en se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières en lien avec les pouvoirs publics (travaux en cours) ;
- en accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières ;
- en adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs ;
- à l'échelle de la France et de l'exploitation.

Plans d'action

- Au niveau national, le Crédit Agricole ambitionne d'accompagner la Ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au T1 2024 d'une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité par l'achat de crédits carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le

(1) Objectif défini par le scénario CRREM 2020.

soutien à l'innovation, et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500 millions d'euros avec une cible de 1 milliard d'euros pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs) ;

- au niveau de chaque Caisse régionale, le Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, et autres).



La Caisse régionale porte et contribue aux ambitions annoncées le 14/12/2023 par le Groupe Crédit Agricole selon les caractéristiques de son territoire et ses marchés de clientèle au travers de plans d'actions personnalisés.

MOBILISATION DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE ET AUX RISQUES ASSOCIÉS

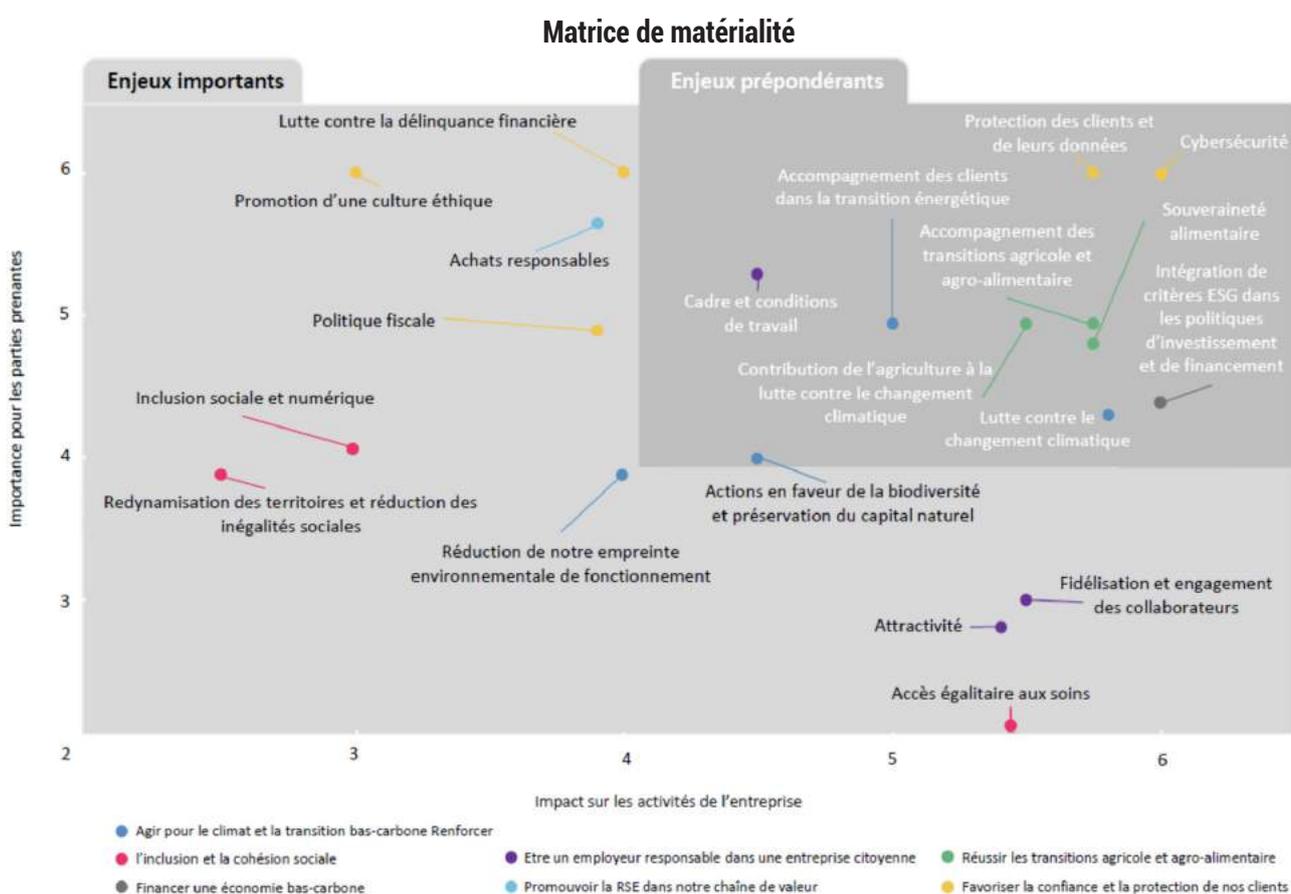
Comme toutes les banques, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France évolue dans une économie et un contexte sociétal en changement permanent. Il doit s'adapter aux grandes mutations en cours que sont les nouveaux usages et besoins des clients notamment au regard du dérèglement climatique et de la transition énergétique, les transformations de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le digital, la concurrence multiforme, l'exigence croissante en matière de réglementation, les évolutions économiques et démographiques et la multiplication des aléas dans les parcours de vie.

Au regard de ces grandes mutations, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a identifié ses enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux en termes d'opportunités et de risques.

A. ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

LA MATRICE DE MATERIALITÉ DU GROUPE POUR LES ENJEUX : Enjeux considérés comme importants et prépondérants

Un baromètre RSE, initié en 2023, a été réalisé pour interroger les parties prenantes du Groupe Crédit Agricole (clients, salariés, société civile et leaders d'opinion) sur leurs attentes. Celles-ci sont reprises dans la matrice de matérialité ci-dessous pour les enjeux importants et prépondérants, enjeux que partage la Caisse régionale de façon générale.



B) MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR LA COTATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Afin d'identifier les principaux risques extra-financiers de la Caisse régionale au regard des enjeux identifiés, de ses activités, de son modèle d'affaires, de son implantation géographique et des attentes des parties prenantes, la méthodologie mise en place s'est appuyée sur une démarche en plusieurs étapes :

Etape 1 : ventilation en 9 grandes catégories des 70 risques extra-financiers listés en lien avec un groupe de travail composé de plusieurs Caisses régionales et initié sous l'impulsion de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Etape 2 : cotation des risques extra-financiers selon une méthode prenant notamment en compte le principe de double matérialité* (matérialité financière & matérialité sociétale) ainsi que 2 critères : la gravité potentielle au regard des parties prenantes et la probabilité d'occurrence. Cette méthode permet d'obtenir une cotation au regard de la matérialité financière et une au regard de la matérialité d'impact.

L'évaluation réalisée a pris également en considération le niveau de sensibilité du sujet dans le contexte actuel et le niveau de maîtrise du risque au regard des mesures prises par la Caisse régionale (risque net).

Etape 3 : classification des 9 grandes catégories de risques mises en perspective ci-après en fonction des enjeux concernés et des politiques et dispositifs mis en place :

3 catégories en risques prépondérants	→ Enjeux 1 à 3 : déploiement structurel de la réglementation finance durable, accompagnement des clients dans la transition, devoir de conseil.
5 catégories en risques significatifs	→ Enjeux 4 à 8 : protection des données et des transactions, solutions adaptées pour la clientèle fragilisée, cadre éthique, qualité de vie au travail, réduction de l'empreinte propre de la Caisse régionale.
1 catégorie en risque modéré	→ Enjeu 9 : soutien d'actions et de projets déployés sur le territoire en cohérence avec les valeurs mutualistes de la Caisse régionale.

Etape 4 : exercice d'un double regard par la direction des risques afin de vérifier la cohérence des cotations établies en lien avec la cartographie des risques.

(Pour plus de détails, voir tableau des engagements et des risques avec les indicateurs associés en annexe 3).

* Principe de double matérialité



C) LES RISQUES ASSOCIÉS AUX ENJEUX RSE DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE AU REGARD DE LA NOTION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Les risques extra-financiers identifiés ont été analysés selon le principe de double matérialité :

- la **matérialité sociétale** présente l'**impact des activités de la caisse régionale sur son écosystème**,
- la **matérialité financière** formalise l'**impact de l'écosystème sur les métiers de la caisse régionale**.

L'analyse des grandes catégories de risques reprises ci-dessous a permis de constater que les impacts de la matérialité sociétale/environnementale et de la matérialité financière génèrent des risques image et des risques financiers d'un niveau assez comparable.

De façon générale, quel que soit le risque identifié, la Caisse régionale Nord de France déploie des dispositifs qui apportent un niveau de sécurité adéquat pour l'ensemble des traitements réalisés. Dès lors, les moyens déployés participent à la maîtrise des risques observés et sont vecteurs de qualité pour les clients, les salariés, les élus, les fournisseurs, les prestataires et le régulateur.

> Principaux risques

Principaux enjeux ESG	Description des principaux risques ESG	Caractérisation des risques	Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques
<p>1. Etre pleinement acteur de la finance durable (stratégie, gestion des risques climatiques, pilotage, data, formation).</p>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>Pour réduire l'impact environnemental de nos activités, la Caisse régionale met tout en œuvre pour intégrer les enjeux ESG dans l'ensemble de son fonctionnement : à travers sa stratégie, ses politiques, sa gestion des risques, son pilotage, son système d'informations (data) ou encore ses formations.</p> <p>Cette évolution de fonctionnement s'inscrit dans le cadre réglementaire de la finance durable.</p>	<p>Risque de réputation, risque financier en cas d'absence de prise en compte des enjeux ESG ou de gestion des risques climatiques.</p> <p>> Risque prépondérant avec impact à court, moyen et long terme.</p>	<p>Cf. engagements 1.2.4 / 2.4.8 / 3.5.9 / 3.5.10 : renforcement des critères ESG dans différentes Politiques de la CR telles que la politique crédit ou la politique de gestion financière mais également dans le process achats responsables / mise en place d'un plan de formation adapté / travaux en vue d'alimenter les datas ESG dans le système d'informations / mise en place d'un dispositif de gestion des risques climatiques (Cf. pages 38 et 39).</p>
<p>Contribution aux ODD*</p>  <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>La survenance de risques environnementaux peut avoir un impact financier pour la banque (ex: inondations du territoire fin 2023). Ces risques sont donc cartographiés comme des risques majeurs. Appréhendés comme des facteurs de risques influençant les risques existants (contrepartie, marché, opérationnel...), ils recouvrent les risques physiques et de transition mais aussi de réputation.</p> <p>L'intégration des critères ESG dans les métiers de la Caisse régionale de façon de plus en plus native permet de mieux comprendre l'exposition aux risques extra-financiers et les opportunités de création de valeur.</p> <p>Le déploiement, la mesure et le pilotage d'indicateurs extra-financiers ESG nécessitent un investissement en méthodologies, outils et data.</p>	<p>Opportunités</p> <p>Agir en faveur de la décarbonation de l'économie dans l'intérêt de nos clients et de notre territoire, conformément à nos valeurs mutualistes.</p> <p>Faire évoluer nos métiers et notre fonctionnement en adéquation avec la réglementation sur la taxonomie (6 objectifs de développement durable).</p> <p>S'inscrire fonctionnellement dans la lutte contre le dérèglement climatique et en faveur de la préservation de la biodiversité.</p>	

* ODD : objectifs de développement durable définis par les Nations-Unies

Principaux enjeux ESG	Description des principaux risques ESG	Caractérisation des risques	Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques
<p>2. Accompagner nos clients dans leur transition et s'inscrire dans une trajectoire de neutralité carbone.</p>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>Procéder à une analyse ESG des projets de la clientèle (risques et opportunités), la conseiller, lui fournir des offres adaptées sont la condition d'une transformation sociétale en conformité avec les objectifs d'atténuation/adaptation liés au changement climatique et autres objectifs de développement durable.</p> <p>Dès lors, la proposition d'offres responsables à tous nos clients, notamment en termes de financement (ex : prêt rénovation énergétique) ou d'épargne, est de nature à faire baisser les émissions GES et donc diminuer les risques climatiques. C'est la raison pour laquelle la caisse régionale Nord de France, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, a choisi de s'engager dans la définition de trajectoires Net Zero (Cf. pages 25 à 30).</p>	<p>Risque de réputation, risque financier, risque de désalignement avec les attentes des clients et risque de contrepartie en l'absence de prise en compte des critères ESG dans la relation client.</p> <p>> Risque prépondérant avec impact à court, moyen et long terme.</p>	<p>Cf. engagements 1.2.3 / 1.2.4 : Mise à disposition d'offres responsables / intégration des critères ESG dans l'analyse du projet des clients du marché Entreprises (questionnaire ESG + taux indexés) – Déploiement en cours de questionnaires ESG pour les marchés pro et agri / travaux en cours pour établir une trajectoire bas carbone pour le financement des activités de la clientèle.</p>
<p>Contribution aux ODD</p>	<p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p>	<p>Opportunités</p>	<p>Accompagner les clients dans leur transition vers une économie durable et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique.</p> <p>Poursuivre le développement de solutions d'investissement ou de financement de la transition énergétique et des technologies dédiées.</p> <p>Accompagner le déploiement de nouveaux modèles sur le territoire (transition énergétique, agricole et alimentaire).</p> <p>Accompagner la transition de l'écosystème régional vers une économie bas-carbone.</p>
	<p>L'évolution climatique et la survenance d'évènements naturels peuvent impacter la solidité financière de nos clients et, de facto, les comptes financiers de la caisse. Dès lors, l'accompagnement des entreprises clientes vers des modèles économiques durables permet de prévenir la dégradation des risques de contreparties.</p>		

3. Apporter un conseil adapté à la clientèle.

Contribution aux ODD



MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE

Un conseil inadapté pourrait générer une altération de la confiance des parties prenantes et donc un risque d'image. En formant ses conseillers, avec à l'appui un dispositif de formations solide, la Caisse régionale fait en sorte que chacun dispose d'une expertise de bon niveau et puisse entretenir ainsi une relation durable avec ses clients.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

En outre, un défaut de conseil pourrait exposer la banque à un désengagement de sa clientèle et donc à un risque financier. Par ailleurs, elle pourrait se voir sanctionnée par le régulateur en cas de non-respect de son obligation de conseil.

Risque d'image, risque de non-conformité, risque de non-respect de la réglementation et risque de sanction en cas de conseil inadapté au profil du client.

> Risque prépondérant avec impact à court, moyen et long terme.

Cf. engagements 1.1.1 / 2.4.8 : Mise à disposition du client d'une documentation étayée / Programmation régulière de formations métiers pour la montée en compétence des collaborateurs avec un point d'attention particulier pour les sujets de transition.

Opportunités

Poursuivre la montée en compétences des conseillers et valoriser par là même l'engagement mutualiste de la banque en termes de financement et d'accompagnement : offres transition, prévoyance, épargne retraite, santé, logement, aléas de la vie, inclusion bancaire.

Principaux enjeux ESG	Description des principaux risques ESG	Caractérisation des risques	Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques
<p>4. Assurer un bon niveau de protection des données clients et de leurs transactions financières.</p>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>L'altération des données personnelles des clients (destruction, perte, vol, détournement d'usage...) est susceptible de porter atteinte à leurs droits et à leur vie privée. Ils ont donc un droit de regard sur l'utilisation de leurs données personnelles. Par ailleurs, une défaillance dans les dispositifs de sécurité informatique pourrait exposer le client à des pertes financières dans le cadre de ses transactions (ex: détournement de fond) et exposer la banque à un risque d'image.</p>	<p>Risque d'attrition de la clientèle et risque de sanctions financières en cas de défaillance dans la protection des données et des transactions.</p> <p>> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme.</p>	<p>Cf. engagement 1.1.1 : Dispositif de sécurisation des données personnelles clients (respect de la réglementation RGPD) et du système d'informations (avec un plan de repli utilisateurs en cas d'incidents).</p>
<p>Contribution aux ODD</p> 	<p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>Le préjudice financier résultant d'une perte d'intégrité des données personnelles détenues par un établissement ou d'un niveau de sécurité informatique insuffisant pourrait être conséquent (Cf. litiges clients, pertes financières supportées par la banque, sanctions du régulateur).</p>	<p>Opportunités</p> <p>S'inscrire dans une relation de confiance durable avec nos clients de par la protection des données (RGPD, cyber-sécurité...).</p> <p>Réaffirmer le positionnement du Crédit Agricole Mutuel Nord de France en tant que tiers de confiance et banque multicanal 100 % humaine 100 % digitale.</p>	

<p>5. Mettre à disposition de la clientèle fragilisée des offres / solutions adaptées.</p>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>La recherche de solutions adaptées pour l'ensemble de la clientèle est une préoccupation constante de la Caisse régionale Nord de France. L'accès aux services et produits financiers (compte courant, moyens de paiement, crédit, assurance) est un des leviers essentiels de la lutte contre l'exclusion. Un désengagement dans ce domaine serait contraire aux valeurs véhiculées par la caisse et pourrait engendrer un risque d'image.</p>	<p>Risque d'image en cas d'offres inadaptées à la clientèle fragilisée.</p> <p>> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme.</p>	<p>Cf. engagement 1.1.2 : Dispositif de traitement des clients en situation de fragilité financière / détection précoce des clients fragilisés / Process Point Passerelle.</p>
<p>Contribution aux ODD</p>  	<p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>L'absence d'offres adaptées pourrait nuire aux clients en situation de fragilité et avoir, de ce fait, un impact économique et social sur le territoire et la banque.</p>	<p>Opportunités</p> <p>Favoriser l'attractivité de la caisse régionale en développant une relation loyale avec tous ses clients quels que soient leurs profils.</p> <p>Valoriser l'engagement mutualiste de la banque en termes d'accompagnement vis-à-vis de la clientèle fragilisée au travers d'offres adaptées ou via l'association Point Passerelle.</p>	

Principaux enjeux ESG	Description des principaux risques ESG	Caractérisation des risques	Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques
<p>6. Se doter d'un cadre éthique permettant de satisfaire le client et favorisant une relation durable.</p>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>L'exposition à des risques tels que le risque de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale, de conflits d'intérêt ou encore de corruption doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'en maîtriser les effets. A défaut, cela aurait une incidence dans la relation de confiance de la banque avec ses clients mais également avec ses salariés ou les institutions qui régissent les règles en la matière. Le risque réputationnel est donc significatif.</p>	<p>Risque de non-conformité à la réglementation et risque de réputation en cas de manquement sur le plan éthique et déontologique.</p> <p>> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme.</p>	<p>Cf. engagement 1.1.1 : charte Ethique, dispositif de lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, les conflits d'intérêt / process de traitement des réclamations et des irritants / mesure de l'indice de recommandation client.</p>
<p>Contribution aux ODD</p> 	<p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>Au-delà, une défaillance dans les dispositifs réglementaires définis par le régulateur pourrait exposer la banque à de fortes sanctions financières, voire à un retrait d'agrément partiel ou total dans les cas de violations réglementaires les plus graves.</p>	<p>Opportunités</p> <p>S'inscrire dans une relation de confiance durable avec nos clients de par le cadre éthique défini (loyauté dans les affaires, transparence de l'information...).</p> <p>Favoriser la satisfaction des clients en leur apportant une relation bancaire sécurisée et en étant à leur écoute pour tout dysfonctionnement.</p>	

7. Organiser un cadre de travail équitable pour tous et favorisant la qualité de vie des collaborateurs ainsi que leur montée en compétence.

Contribution aux ODD





MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'attache à maintenir avec l'ensemble de ses salariés des relations de travail empreintes de confiance, respect, implication et reconnaissance.

Par ailleurs, de bonnes conditions de travail pour tous (qualité de vie au travail, formation adaptée, santé et sécurité) sont considérées comme essentielles.

Sans cela, il pourrait y avoir un manque d'attrait pour les nouvelles recrues.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

Au-delà, cela pourrait affecter la performance et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs et engendrer une fuite des talents avec le départ des salariés vers d'autres projets.

Risque d'attrition des salariés en cas d'iniquité dans les conditions de travail et de formations non adéquates.

> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme.

Cf. engagements 2.3.5 / 2.3.6 / 2.4.7 / 2.4.8 : des accords votés pour la qualité de vie au travail, l'équité dans la mixité et la diversité, le travail à distance, le renouvellement du télétravail, l'application de mesures spécifiques pour la retraite progressive / un dispositif HECA / un plan de formations adapté et évolutif, notamment sur le sujet de la transition.

Opportunités

Favoriser l'épanouissement au travail et promouvoir une image positive de l'entreprise.

Renforcer la diversité et agir contre les discriminations dont celles en lien avec le handicap.

Contribuer au développement des compétences et à l'employabilité des salariés.

Principaux enjeux ESG

8. Renforcer la démarche de diminution des émissions GES de l'empreinte propre de la caisse régionale.

Contribution aux ODD



Description des principaux risques ESG

MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE

Les activités de la caisse régionale sont susceptibles d'avoir un impact direct sur le climat. C'est pourquoi la caisse mesure son empreinte carbone propre et met en place un plan d'actions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Parmi les actions déployées, il est à noter la mise en place d'une politique et d'une procédure Achats responsables afin d'intégrer dans nos critères de sélection la démarche RSE de nos fournisseurs.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

L'absence de mobilisation de la caisse régionale sur ce sujet pourrait être délétère vis-à-vis de ses clients et parties prenantes, voire même vis-à-vis de ses salariés impliqués dans la lutte contre le changement climatique. Il pourrait notamment en résulter un risque d'attrition de la clientèle avec, par voie de conséquence, des impacts financiers pour la banque.

Caractérisation des risques

Risque d'image en cas de non-respect de l'engagement de la Caisse régionale de réduire ses émissions GES.

> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme.

Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques

Cf. engagement 3.5.9 : réalisation du bilan carbone 2022 selon la méthode GHG protocol / structuration de la trajectoire bas carbone de la Caisse et plan d'actions de réduction / mise en place d'un plan de rénovation énergétique des agences énergivores / poursuite du plan de sobriété énergétique / Politique et procédure achats responsables.

Opportunités

Réduire l'empreinte environnementale liée à l'activité et diminuer les coûts opérationnels. Développer les achats responsables. Démultiplier la culture des éco-gestes auprès de tous.

9. Apporter notre soutien au territoire à des fins économiques, écologiques, inclusives, culturelles, patrimoniales et sanitaires.

Contribution aux ODD



MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE

L'ADN de la Caisse régionale est historiquement lié à son territoire. En effet, les valeurs mutualistes véhiculées œuvrent pour toujours plus de proximité et solidarité dès qu'il s'agit de soutenir les projets déployés sur le territoire d'un point de vue économique, écologique, culturel, sanitaire et autres. Un désengagement vis-à-vis des acteurs du territoire pourrait altérer notre image.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

Un changement dans nos valeurs mutualistes pourrait être mal perçu et se traduire par un risque d'attrition de nos clients attachés à leur territoire.

Risque d'image en cas de non-respect de l'engagement de la Caisse régionale d'apporter son soutien au territoire.

> Risque modéré avec impact à court, moyen et long terme.

Cf. engagements 3.6.11 / 3.6.12 : développement du sociétariat / soutien de multiples projets via le fonds d'initiatives locales et la Fondation / mission de révision coopérative / opérations solidaires / aide à l'emploi via le Village by CA Nord de France, la mise en place de partenariats ou la création de fonds spécifiques / autres aides en lien avec Point Passerelle.

Opportunités

Accompagner de nouveaux projets sur le territoire par le biais de la Fondation et du fonds d'initiatives locales. Accompagner la création d'emplois et l'innovation en favorisant la création de liens (accélérateur de startups/Village by CA Nord de France). Offrir des services utiles à la Société en répondant aux besoins grandissants de cette dernière en matière d'inclusion et de solidarité (ex : résidences seniors).

D. PRÉCISIONS SUR LE POSITIONNEMENT DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE FACE AUX ENJEUX LIÉS AUX RISQUES ASSOCIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

> Risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'accord de Paris de 2015. Les années 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer encore davantage son ambition climat.

A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. pages 25 à 30), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole S.A.

En 2023, Crédit Agricole S.A. a ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation et des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025).

De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi, CAA a annoncé un objectif de - 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019 ⁽¹⁾ tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050 ⁽²⁾ d'ici à 2025.

Au-delà de ces engagements climat, la caisse régionale Nord de France appréhende la gestion du risque climat comme un moyen pour :

- accompagner les différentes clientèles dans leur transition,
- orienter ses placements pour compte propre en tenant compte de critères environnementaux,
- mieux couvrir ses risques (appétence).

Selon une étude de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique, reprise par l'Observatoire Climat du Nord-Pas de Calais, 16 % des communes françaises métropolitaines sont fortement exposées aux risques naturels susceptibles d'augmenter avec le changement climatique ; ce chiffre s'élève à 30 % si on y adjoint les communes moyennement exposées. Le Nord-Pas de Calais fait partie des régions les plus exposées, ces valeurs atteignant respectivement 25 % et 76 % . Plus la densité de population est forte et plus le nombre de risques naturels identifiés par commune est élevé, plus l'indice d'exposition est fort.

(1) Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA

(2) Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil

Au regard de ce constat, la caisse régionale intègre le risque climat dans sa gestion à travers différentes actions, notamment :

- La nomination en 2021 : i. d'un membre de Direction en charge de la cohérence et la transversalité des actions en lien avec le risque climatique (le Directeur des Transitions) et ii. d'un référent au sein de la Direction des risques.
- Le déploiement du Guide BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement : information à la gouvernance, formation des salariés, prise en compte du risque Climat comme influençant potentiellement les risques déjà connus (crédit, marché, taux, liquidité...), adaptation des stratégies politiques, process et publications dédiées (Pilier III ESG).
- La mise en œuvre des cartographies des risques de transition (secteurs d'activité et habitat) et des risques physiques applicables à son portefeuille crédit (macro). Cela constitue une des premières étapes à l'évaluation des risques ayant une incidence sur la stratégie opérationnelle.
- L'intégration progressive des facteurs ESG dans l'analyse des financements de sa clientèle (accompagnement des projets habitat selon le DPE, déploiement d'un guide d'entretien ESG avec la clientèle CORPORATE).
- En 2024, la Caisse régionale Nord de France travaillera à affiner les méthodes initiées afin de prendre en compte un large panel de périls et de scénarios prédictifs (risques physiques) et d'élargir les activités professionnelles faisant l'objet d'une analyse extra-financière.

> Risques associés à la nature et biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (corporate sustainability reporting directive) de l'Union Européenne qui sera applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité et du post-2020 global framework for biodiversity (GBF), le Crédit Agricole S.A. a rejoint la taskforce on nature-related financial disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements.

La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère "Biodiversité & Pollution" de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises.

NOTRE POLITIQUE RSE : DES AMBITIONS ET DES ENGAGEMENTS FACE AUX ENJEUX ET RISQUES

La Politique RSE de la Caisse régionale Nord de France, mise à jour en 2021* avec l'appui des parties prenantes, a été poursuivie en 2023.

Celle-ci prend en compte l'ensemble des axes qui constituent le projet d'entreprise afin d'agir favorablement et durablement sur les impacts environnementaux, sociétaux et sociaux des activités développées et se veut en cohérence avec les objectifs de développement durable définis par les Nations-Unies.

Elle s'inscrit dans la continuité des orientations RSE de la Fédération Nationale et du Groupe Crédit Agricole qui sont construites autour des 3 piliers : client - humain - sociétal et se décline donc en 3 axes. A partir de ceux-ci, ont été définis 6 ambitions et 12 engagements (Cf. page suivante) eux-mêmes mesurés par des indicateurs extra-financiers.

Ce faisant, la politique RSE de la Caisse régionale constitue un facteur de performance, un vecteur d'innovation, d'anticipation et de réduction des risques ainsi qu'une source de motivation des salariés.

Par ses engagements en faveur des salariés, elle s'assure du respect des droits de l'homme et du droit du travail (principes d'action conformes aux principes fondamentaux exprimés notamment dans la déclaration universelle des droits de l'homme édictée par l'ONU en 1948 et au Code du travail).

En étant moteur sur le sujet des transitions, la Caisse régionale démontre sa volonté d'être au rendez-vous de la transformation de la société pour satisfaire ses clients, en accompagnant les transitions écologique, climatique, énergétique, agricole, alimentaire et sociale sur l'ensemble du territoire.

Elle a, pour ce faire, créé une Direction des Transitions afin de coordonner la démarche RSE avec l'ensemble des métiers de la Caisse régionale et d'être en capacité d'apporter une expertise de qualité en la matière.

De plus, en 2023, l'ensemble des sujets RSE ont été présentés devant le Comité de Direction afin de s'assurer que toutes les directions de la Caisse régionale soient associées aux décisions relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) compte tenu de leur caractère stratégique et transformant.

Par ailleurs, la Commission des Transitions qui a été créée en 2021 (émanation du Conseil d'administration de la Caisse régionale) se réunit périodiquement afin d'informer les administrateurs sur la stratégie ESG déployée.

Enfin, afin de s'inscrire pleinement dans le nouveau cadre impulsé par la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), l'ordre du jour du Comité d'audit va évoluer en 2024 pour se consacrer deux fois par an au pilotage des données extra-financières.

* La mise à jour de la Politique RSE en 2021, les ambitions et engagements de la Caisse régionale ont été validés en comité de direction et approuvés par le conseil d'administration. Une nouvelle mise à jour, concomitante à la mise en œuvre du nouveau projet d'entreprise, est en cours de finalisation pour application en 2024.

La confrontation des attentes des parties prenantes avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux ainsi qu'avec les risques identifiés a permis de définir les ambitions du Crédit Agricole Mutuel Nord de France en matière de responsabilité sociétale d'entreprise dans le respect des orientations stratégiques de son projet d'entreprise.



Ces ambitions, déclinées en 12 engagements, constituent le socle de la politique RSE de notre Caisse régionale (2 engagements par ambition) :

- 1) Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil ;
- 2) Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire, le soutien économique du territoire et en veillant à l'accessibilité des offres ;
- 3) Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne...) ;
- 4) Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères ESG ;
- 5) Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit ;
- 6) Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire ;
- 7) S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation ;
- 8) Permettre à chacun d'exprimer sa vision, d'accroître et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture) ;
- 9) Poursuivre nos actions de réduction/compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour viser la neutralité carbone conformément à l'accord de Paris (scope 1, scope 2 et scope 3), via notamment une politique d'achats responsables, la maîtrise de nos consommations (énergie, eau...) et le pilotage de notre portefeuille de financement tel que requis par le régulateur ;
- 10) S'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale ;
- 11) Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment au travers du fonds d'initiative locale (FIL) et de la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...) ;
- 12) Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, Points Passerelle.

A) SES ENGAGEMENTS ET DES PREUVES DE SES ACTIONS

VOLET SOCIÉTAL

AXE 1 : Prendre soin de notre clientèle, via des services de qualité, des offres responsables et un accompagnement dans les transitions.

AMBITION 1 : Atteindre l'excellence dans notre relation avec tous nos clients.

ENGAGEMENT 1.1.1 : Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Ayant à cœur d'apporter à ses clients un climat de confiance et un bon niveau de sécurité et de satisfaction dans la relation, la Caisse régionale s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses process et des contrôles permettant de maîtriser les risques liés au métier de banquier. Elle s'est également dotée de plusieurs dispositifs socles tels que :

► En termes d'éthique et de sécurité financière :

- une charte éthique et une sensibilisation à la culture éthique réitérée auprès de l'ensemble des collaborateurs en 2023 ;
- des politiques adaptées portant sur la Prévention des Risques de Corruption, la Sécurité Financière, la Prévention de la Fraude ;
- un process de lutte contre la corruption certifié ISO 37001 avec notamment une politique et une gouvernance dédiées (politique « Lutte contre la Corruption » actualisée en septembre 2023), un code de conduite, un référent anticorruption et un dispositif de protection des lanceurs d'alerte ;
- un process de remontée des conflits d'intérêts via un formulaire mis à disposition des collaborateurs ;
- un process de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et la fraude fiscale ;
- des formations dédiées à la sécurité financière, à la déontologie (Cf. indicateurs p. 46) et à la lutte contre la corruption ;
- un livret sur les enjeux de la sécurité financière à destination des entreprises ;
- un process de surveillance des initiés permanents ;
- un dispositif de lutte contre l'évasion fiscale avec l'application de la réglementation FATCA visant à renforcer la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains et de la directive européenne DAC-6 instaurant l'obligation de déclarer à l'administration fiscale tout dispositif transfrontalier qui représenterait un caractère potentiellement agressif d'un point de vue fiscal (obligation de moyens depuis le 1^{er} janvier 2021). Une cellule DAC-6 composée d'un référent et de correspondants experts a été créée à cet effet.

► En termes de sécurité informatique et de protection des données personnelles :

- une politique globale (PGMRSI) portant sur la protection des données personnelles dans le respect de la réglementation RGPD ;
- une charte d'usages du SI et une politique de sécurité informatique ;
- des fiches supports permettant de sensibiliser les collaborateurs aux risques de fraudes internet ;
- des sensibilisations, animations et formations en matière de cyber-sécurité, avec un rappel régulier des bonnes pratiques et des principaux points de vigilance ;
- un plan de repli utilisateurs en cas d'incidents et un dispositif CATS (CERT) en veille permanente sur la cyber-sécurité sur internet ;
- Un enrichissement permanent de l'assistant virtuel CAESAR pour aider au quotidien nos utilisateurs.

► En termes de satisfaction clients :

- une politique de gestion des réclamations, une note d'instruction prenant en compte l'évolution de la réglementation en la matière à compter du 1^{er} juillet 2023 (Cf. indicateur p. 46) et un outil dédié pour le traitement des réclamations clients ;
- un outil de traitement des irritants : JE TE DIS QUOI (Cf. résultats ci-dessous) ;
- un modèle relationnel conçu pour améliorer la qualité de service (lancement en avril 2022 – Cf. ci-dessous) ;
- une démarche Conseil certifiée en matière d'épargne (Cf. ci-dessous) ;
- la mise à disposition de documentations étayées pour les produits et services sur le site internet de la Caisse régionale ou sous format de dépliants ;
- un dispositif d'écoute de la voix du client via un prestataire dédié ;
- un indicateur de mesure de la satisfaction clients : l'indice de recommandation client (IRC) est en constante augmentation et positionne la caisse régionale au 1^{er} rang (Cf. indicateur p. 46).

DES PREUVES D'ACTIONS

UN MODÈLE RELATIONNEL AU SERVICE DES CLIENTS ET DES COLLABORATEURS

Tout au long de l'année 2022 et jusqu'à la fin du mois de mars 2023, la Caisse Régionale a déployé un plan d'accompagnement d'envergure pour embarquer l'ensemble de ses collaborateurs et managers dans le développement et l'appropriation de la culture de l'Excellence Relationnelle.

Vingt coaches ont été formés aux pratiques, postures, symétrie des attentions et techniques et outils d'animation et ils ont accompagné et formé l'ensemble des équipiers de la Caisse régionale.

Considérer au quotidien les avis de nos clients et nous réinterroger sur nos savoir-faire et savoir-être, apparaissent comme le gage de l'amélioration continue de notre qualité de services.

Ce Modèle Relationnel contribue, grâce à ses principes fondamentaux et ses valeurs, à la satisfaction des clients qui ont le choix d'une relation 100 % digitale, 100 % humaine.

Preuve en est l'indice de recommandation client (IRC) qui augmente constamment ces dernières années !

IRC : + 28
1^{er} rang
des banques
du territoire

JE TE DIS QUOI : PANORAMA 2023 DES RÉSULTATS

Depuis le lancement du dispositif, 1 393 idées / irritants ont été remontés afin d'améliorer les process et de mieux satisfaire notre clientèle.

63 % des éléments remontés ont été clôturés :

- **91 %** d'entre eux ont conduit soit à des améliorations de fonctionnement ou de processus, soit à des rappels de bonnes pratiques ;
- **10 %** n'ont pu trouver de solutions (pour des raisons réglementaires ou techniques par exemple).

Les autres demandes sont en cours de traitement.

UNE DÉMARCHÉ CONSEIL ÉPARGNE CERTIFIÉE ET INTÉGRANT LE VOILET ESG

Renouvellement en 2023 de la certification AFNOR pour la démarche Conseil Epargne déroulée par la Caisse régionale Nord de France via l'outil Trajectoire Patrimoine.

AFNOR a conclu très positivement son audit pour la 5^{ème} année consécutive compte tenu d'un « système de management maîtrisé et mature, partagé et transversal ».

L'ensemble de la démarche de Conseil en épargne répond aux critères d'exigence attendus et aucun point de non-conformité n'a été relevé.

A noter, la réglementation MIFID 2 visant à permettre aux clients d'exprimer leur appétence pour des produits d'épargne portant sur des projets en faveur d'enjeux environnementaux ou sociaux est correctement prise en compte dans la démarche mise en œuvre.

Un temps d'échange est donc dédié au volet ESG dans le cadre de la souscription de produits d'épargne.

NB : une formation est également dédiée à ce sujet (Cf. p.62)

VOLET SOCIÉTAL

AXE 1 : Prendre soin de notre clientèle, via des services de qualité, des offres responsables et un accompagnement dans les transitions.

AMBITION 1 : Atteindre l'excellence dans notre relation avec tous nos clients.

ENGAGEMENT 1.1.2 : Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire, le soutien économique du territoire et en veillant à l'accessibilité des offres.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Convaincue de l'importance de répondre aux besoins de tous ses clients quels qu'ils soient, la Caisse régionale Nord de France a pris des dispositions visant à agir pour l'inclusion bancaire. Elle se mobilise par ailleurs pour apporter des solutions adaptées à sa clientèle « jeune » et « senior ».

> Poursuite des démarches d'ores et déjà engagées avant 2022, à savoir :

- la mise en marché d'offres spécifiques :

- l'offre budget protégé avec un coût de 1 €/mois permet aux clients en situation de fragilité financière de ne payer aucun frais de dysfonctionnement depuis septembre 2022. Ainsi, d'un plafonnement des frais de dysfonctionnement à 20 €/mois et 200 €/an en 2021, le plafond a été baissé à 5 €/mois et 60 €/an en février 2022 puis à 0 € en septembre 2022 (Cf. indicateur en p. 46) ;
- l'offre EKO, qui est une offre plutôt destinée à un public de jeunes majeurs (18-30 ans), permet de disposer d'un compte et d'une carte bancaire avec contrôle de solde à moindre coût (2 €/mois) (Cf. indicateur en p. 46) ;
- le déploiement d'une requête permettant, via un algorithme, de détecter de façon précoce les clients en voie de fragilisation afin de leur proposer des solutions par anticipation. La requête prend en compte différents critères : diminution des flux créditeurs, nombre de jours débiteurs, frais de dysfonctionnement, diminution de l'épargne disponible ;

- l'accompagnement de segments de clientèle tels que :

- les jeunes : des services adaptés sont déployés (ex : le prêt étudiant avec garantie BPI pour les étudiants ne pouvant disposer d'une garantie parentale) et une réflexion est en cours pour déployer de nouvelles offres à moindre coût ;
- les seniors : de nouvelles dispositions ont été prises en 2023 pour encore mieux protéger la clientèle senior avec la mise en place d'un double regard dans le cadre de la souscription d'instruments financiers et d'assurance-vie ;
- les personnes en situation de handicap avec l'accessibilité aux services. A titre d'exemple, on peut citer la possibilité de solliciter un interprète en Langue des Signes (nouveau partenariat mis en place en mai 2023).

- **la démarche coup-dur Pro/Agri** prévoyant la mise à disposition rapide d'un crédit court terme coup dur pour répondre à un éventuel besoin de trésorerie lié à une difficulté temporaire, imprévue et exceptionnelle (jusqu'à 30 000 €, durée de 6 mois, taux avantageux, sans garantie, ni frais bancaires, débloqué sous 48 h) ;

- **la mise en place d'une gamme d'actions et de solutions pour un public spécifique** avec l'association Point Passerelle (Cf. page suivante) qui intervient notamment en termes de besoins en microcrédits (indicateur en p. 46), d'éducation budgétaire et d'accompagnement des professionnels et des agriculteurs.

DES PREUVES D'ACTIONS



LA MISSION DE L'ASSOCIATION POINT PASSERELLE

L'association Point Passerelle, créée en 2009, a pour mission d'aider gratuitement des personnes fragilisées qui doivent faire face à un aléa de vie (maladie, décès, rupture familiale, perte d'emploi, conflit avec un tiers) à se « remettre en selle ». Dans le cadre d'un savoir-faire bancaire et financier, l'association accueille, écoute, réalise un diagnostic et propose des mesures de rétablissement (médiation de créances, aide aux démarches, pré-instruction de dossiers de micro-crédits, restructuration de dettes, dossier de surendettement, éducation budgétaire...) qui sont éventuellement mises en place avec des partenaires (CCAS, action logement, énergéticiens...).

Les bénéficiaires du dispositif Point Passerelle sont accompagnés non seulement par 12 conseillers, anciens salariés de la Caisse régionale, présents sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais mais aussi par 80 bénévoles, administrateurs de Caisses locales du Crédit Agricole Nord de France.

L'année 2023 a vu la mise en place d'un dispositif de dons, permettant de répondre à une demande urgente relative à des besoins primaires.

Par ailleurs, l'Association Point Passerelle Nord de France a poursuivi ses actions en faveur de l'inclusion financière, et ce notamment via ses ateliers d'éducation budgétaire. Ces ateliers animés gratuitement par les conseillers de l'association ont pour objectifs de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des bases de connaissances bancaires, de développer les bons réflexes dans la gestion de leur budget et ainsi de contribuer à l'amélioration de leur situation financière.

Grâce aux nombreux partenariats développés sur le territoire avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (CCAS, GRETA, Ecole de la deuxième chance, missions locales, Apprentis d'Auteuil...), ce sont ainsi plus de 550 personnes, notamment des jeunes, qui ont pu être accueillies et formées lors d'un des 64 ateliers organisés tout au long de l'année sur le territoire.



INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 1 : ATTEINDRE L'EXCELLENCE DANS NOTRE RELATION AVEC TOUS NOS CLIENTS

INDICATEURS	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Engagement 1.1.1 : Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil				
Nombre de réclamations clôturées et délai moyen de traitement (en jours ouvrés)	1 199 - 8,9	1 142 - 10,2	890 - 7,7 ⁽¹⁾	- 22 % / - 2,5 j
Taux de salariés formés à la déontologie (FIDES) et à la sécurité financière (LAB)	95,3 % - 95 %	95,4 % - 95,6 %	92,4 % ⁽²⁾ - 95,7 %	- 3 pts -> + 0,1 pt
Nombre de points relais CA	128	130	130	/
Nombre de partenariats avec les écoles du territoire (stock)	10	10	10	/
Nombre de clients bénéficiant d'un e-relevé	465 534	542 548	732 185	35 %
Indicateur IRC (indice de recommandation client)	22	26	28 ⁽³⁾	7,7 %
Engagement 1.1.2 : Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire et en veillant à l'accessibilité des offres				
Nombre de micro-crédits accordés par la Caisse régionale	364	330	459	39,1 %
Nombre d'offres budget protégé (stock)	6 413	6 610	7 592	14,9 %
Nombre d'offres EKO souscrites par les clients	1 289	1 822	1 131	- 37,9 %

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p.78/79.

Commentaires et objectifs :

> Engagement 1.1.1 :

Le volume de dossiers de réclamations est en net retrait et le délai moyen de traitement des dossiers s'améliore en raison notamment du dispositif d'écoute mis en place avec nos clients.

Suite au changement de méthode consistant à prendre en compte les collaborateurs présents au 31/12/2023 et non uniquement les collaborateurs inscrits aux formations, on observe un taux de salariés formés en baisse de 3 points pour la déontologie. Pour autant, un outil PIFOR (pilotage des formations réglementaires) vient d'être déployé afin de sécuriser le process de formation et s'assurer que l'ensemble des collaborateurs soit formé (ex : détection du retour d'un collaborateur après une longue absence, etc.).

L'indice IRC qui est l'indicateur de mesure de la satisfaction des clients est en constante progression et nous conforte dans notre position de 1^{er} rang sur notre territoire. L'objectif 2023 qui était de conserver ce rang a dès lors été tenu. La Caisse régionale Nord de France réitère donc le même objectif pour 2024.

> Engagement 1.1.2 :

Le nombre de micro-crédits est en hausse en raison de la dynamique impulsée par Point Passerelle.

La distribution d'offres budget protégé continue à progresser et montre le dynamisme de la Caisse régionale pour apporter des solutions adaptées à la clientèle fragilisée.

N'étant plus la seule offre souscriptible en ligne, le nombre d'offres EKO baisse (5 offres avec des niveaux de services différents prestige/premium/essentiel/globe trotter/EKO).

VOLET SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

AXE 1 : Prendre soin de notre clientèle, via des services de qualité, des offres responsables et un accompagnement dans les transitions.

AMBITION 2 : Accompagner durablement nos clients dans les transitions et leur proposer des offres responsables.

ENGAGEMENT 1.2.3 : Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne...).

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

En tant que banque engagée dans une démarche de décarbonation et d'inclusion sociale, la Caisse régionale Nord de France s'attache toujours davantage à proposer à ses clients une expertise et des offres conçues pour les accompagner dans leurs propres projets de développement durable, que ces projets soient liés à la transition énergétique et l'environnement, à l'accompagnement de la dépendance, ou encore au logement et à l'habitat durable. La Caisse régionale veille de plus à commercialiser des fonds responsables et solidaires permettant à ses clients de réaliser des investissements socialement responsables (ISR) (Cf. indicateurs p.53).

Ainsi, au-delà des offres déployées depuis plusieurs années, plusieurs ont été créées récemment afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux actuels sur les différents marchés.

> En termes de financement, on peut citer :

Produits	Objets / Caractéristiques
Pour le marché des particuliers	
Prêt transition logement	Prêt travaux à taux bonifié et frais de dossier offerts pour nos clients sociétaires
Prêt EcoPTZ Maprimerénov (Cf. p. suivante)	Prêt travaux moyen terme à taux zéro pour le client et avec un montant maximum de 30 K€, sous réserve d'éligibilité
Diagnostic Habitat EX'IM avec bilan travaux (Cf. p. suivante)	Diagnostic énergétique du logement via notre filiale EXIM et incluant la liste des travaux à réaliser en vue de sa rénovation énergétique, avec étude des modalités de financement
Prêt transition mobilité	Financement véhicule hybride ou électrique, ou thermique de classe A (émission de CO2<101mg), à taux bonifié
Agilauto	Offre de location avec option d'achat d'un véhicule neuf toutes motorisations
Pour le marché des agriculteurs	
Gamme de financements nouvelles pratiques différenciante pour les agriculteurs	Offres adaptées à la démarche d'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles en lien avec les transitions agricoles (agriculture régénératrice, zéro résidu, agriculture de conservation des sols, bio) avec notamment une offre de financement mise à disposition des agriculteurs de la filière pommes de terre suite à un accord cadre régularisé entre le Crédit Agricole, l'entreprise Mc Cain et le GAPPI ⁽¹⁾ , afin de promouvoir des pratiques d'agriculture durables.
Nouvelle offre photo-voltaïque (Cf. p. suivante)	Offre octroyant à nos clients agriculteurs des conditions préférentielles pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques
Pour le marché des entreprises, collectivités et professionnels	
Gamme de crédits pour la transition des entreprises, collectivités et PME	Des prêts sur mesure pour les financements indexés sur des critères RSE et une offre de prêts fléchés alignés avec les critères de la taxonomie pour la contribution substantielle. Un accompagnement en conseil sur le financement des énergies renouvelables. Une nouvelle offre en 2024 : offre ambition décarbonation pour les PME (offre alignée sur les Accords de Paris et indexée sur le suivi de l'indicateur « émissions GES ») Un accompagnement renforcé en faveur du financement de l'immobilier durable et des projets de transition des collectivités de 1 000 à 10 000 habitants (taux bonifié)

1) GAPPI : Groupement des Agriculteurs Producteurs de Pommes de Terre pour l'Industrie.

DES PREUVES D'ACTIONS



PRÊT ECO-PTZ MA PRIMERÉNOV' : UN NOUVEAU PRÊT POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (FÉVRIER 2023)



L'Éco-PTZ MaPrimeRénov' est la quatrième génération d'Éco-PTZ et a pour objet de financer des travaux d'isolation thermique (toiture, murs, planchers), d'installation de chauffage à énergie renouvelable, etc.

La clientèle éligible à MaPrimeRénov' pourra désormais bénéficier également d'un prêt à taux 0 % pour financer le reste-à-charge des travaux déjà financés par la prime (montant maximum de 30 000 € sur une durée qui s'étend de 36 à 180 mois).

A noter, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par une entreprise ou un artisan Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) et le financement est garanti par le Fonds de Garantie pour la Rénovation Énergétique (FGRE) à hauteur de 75 %.

Cela répond à l'ambition de la Caisse régionale d'agir pour le climat et de s'orienter vers une économie bas carbone.

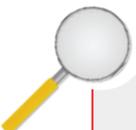


DIAGNOSTIC HABITAT EXIM

En complément du déploiement de la plateforme J'écorénove permettant à tout client ou prospect d'avoir de la visibilité sur les aides accordées dans le cadre de travaux de rénovation énergétique et sur les modalités de financement proposées, la caisse régionale Nord de France a mis en place un partenariat avec EXIM, sa filiale de diagnostic immobilier.

Le client peut ainsi bénéficier, s'il le souhaite, d'un diagnostic énergétique complet de son habitation puisqu'un plan de travaux de rénovation y est adossé.

Ce dispositif facilite la prise de décision et permet à la caisse régionale d'accompagner au mieux son client depuis son projet de rénovation jusqu'au financement.



LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE MARCHÉ DE L'AGRICULTURE : UN PAS DE PLUS VERS L'AVENIR !

Continuellement tournée vers l'avenir, la Caisse régionale Nord de France démarre l'année 2024 avec le lancement de cette nouvelle offre dans l'optique de densifier son action de financement en faveur de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Conçue spécialement pour les agriculteurs, cette nouvelle offre de financement (MTA + Agilor) permet de proposer à nos clients des conditions préférentielles. Elle intègre notamment l'anticipation jusqu'à 24 mois offerte pour leur projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

De plus, l'offre intègre systématiquement la proposition de l'assurance dès le début du projet du client dans le but de proposer un conseil personnalisé en prévention des risques, réalisé par les experts assurance / préventeurs.

> En termes d'épargne, on peut citer :

Produits	Objets / Caractéristiques
Livret engagé sociétaire	Livret qui s'adapte aux préoccupations de nos clients en faisant le lien entre notre statut de banque coopérative et notre impact sur la société : possibilité pour nos clients de s'engager pour participer, par leur épargne, à l'accompagnement des transitions du territoire (Cf. ci-dessous).
Gamme Engagée Amundi	Fonds responsables ISR*, intégration nouvelle de solutions à forte valeur ajoutée (hydrogène, préservation des océans, création d'emplois, santé, fonds agriculture...) (Cf. ci-dessous et indicateur p. 53).

DES PREUVES D'ACTIONS

UNE OFFRE DÉDIÉE À NOS CLIENTS SOCIÉTAIRES : LE LIVRET ENGAGÉ SOCIÉTAIRE

L'épargne placée sur le Livret engagé sociétaire est exclusivement utilisée au financement de projets en faveur du climat et de la transition vers une économie bas carbone, pour la réussite des transitions agricole et agro-alimentaire et pour soutenir la souveraineté alimentaire, mais aussi de projets renforçant la cohésion et l'inclusion sociale.

Pour 1 € épargné, le Crédit Agricole finance 1€ de projets en lien avec ces thématiques. Ainsi, au 31/12/2023, cet engagement porte sur 326 M€.

La caisse régionale s'engage ainsi à utiliser l'épargne déposée pour accompagner les initiatives de celles et ceux qui agissent en proximité.

LA NOTION D' INVESTISSEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES (ISR) OU INVESTISSEMENTS DURABLES (ID)

Selon le règlement SFDR, (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un Investissement Durable est un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des déchets, développement des énergies renouvelables, gestion des ressources naturelles, biodiversité...) ou un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif social (lutte contre les inégalités, cohésion sociale),

Ce règlement vise à renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG que les professionnels de la gestion d'actifs prennent en compte, ou non, pour concevoir les placements. Dès lors, en respect de cette réglementation, les clients sont informés des caractéristiques des placements proposés par la Caisse régionale Nord de France. Il en est ainsi par exemple pour les fonds « Impact carbone by CA », « Impact Transition », « Impact Sociétal by CA » et autres produits de placement.

Par ailleurs, un suivi interne des investissements souscrits par la clientèle est réalisé au regard de la classification instaurée par la réglementation SFDR qui distingue les investissements durables (article 9), les investissements prenant en compte des critères sociaux et/ou environnementaux (article 8) et ceux ne prenant pas en compte de critères ESG (article 6). De fait, l'indicateur « encours ISR clients » comptabilise les placements dits articles 8 et 9 de la SFDR à hauteur de 1 542,7 M€.

> En termes d'assurance, on peut citer :

Produits	Objets / Caractéristiques
Avantages Assurances	Octroi de 100 € de réduction sur véhicule électrique sur l'assurance auto
Offre assurance récolte	Sécurisation des revenus en assurant les récoltes contre les aléas climatiques (sécheresse, gel, grêle, inondations...)
Offre assurance grêle	Assurance des dommages subis à l'occasion des événements de grêle et tempête

A noter, une nouvelle offre assurance habitation incluant l'assurance des panneaux photovoltaïques sur toiture est à l'étude pour un déploiement en juin 2024.

VOLET SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

AXE 1 : Prendre soin de notre clientèle, via des services de qualité, des offres responsables et un accompagnement dans les transitions.

AMBITION 2 : Accompagner durablement nos clients dans les transitions et leur proposer des offres responsables.

ENGAGEMENT 1.2.4 : Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères ESG.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

La Caisse régionale a la volonté d'apporter son expertise à l'ensemble de sa clientèle afin de l'aider à mesurer ses critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de l'accompagner dans les transitions en cours, avec pour objectif particulier d'accompagner la décarbonation de l'économie et de réduire l'empreinte carbone de son portefeuille (Cf. indicateurs p. 53).

Pour ce faire, l'entreprise :

- se structure :
 - en renforçant le caractère opérationnel de la direction des transitions : création en 2023 d'un poste d'expert en matière de Transitions Agricole et Alimentaire et d'une filière dédiée à la Transition Énergétique afin d'apporter à la clientèle un niveau de conseil adapté (expertise de qualité, développement d'offres et services spécifiques, identification de partenaires disposant des prestations idoines) ;
 - en continuant à développer une expertise spécifique en financement durable au sein de la direction des entreprises ;
 - en participant à des groupes de travail avec les experts en data du Groupe pour améliorer encore la traçabilité des données et être en capacité de fournir des indicateurs correctement fiabilisés ;
 - en intégrant des critères ESG pour le financement de bâtiments commerciaux ou résidentiels tel que cela a été prévu dans la nouvelle mise à jour de la Politique Crédit en 2023. Par exemple, dans le cas où le diagnostic de performance énergétique (DPE) d'un bâtiment résidentiel serait noté F ou G, l'octroi du crédit sera subordonné à la réalisation de travaux de rénovation énergétique par le client de façon à améliorer le DPE (a minima note E requise) ;
- continue de déployer des partenariats en vue de favoriser les transitions. Il en est ainsi du partenariat signé avec l'association « Pour une Agriculture du Vivant » (Cf. infra) ;
- déploie un questionnaire afin d'analyser les critères ESG (guides ESG) des projets / activités lors de l'instruction des dossiers de financement pour le secteur des grandes entreprises et, en 2024, pour les agriculteurs et professionnels ;
- poursuit la mise en marché de différentes offres spécifiques déjà mises en œuvre car elles sont de nature à réduire l'impact carbone des clients qui y souscrivent :
 - la réalisation de prêts avec des taux indexés sur les critères ESG pour des entreprises engagées dans la transition (cf. exemples exposés en page suivante) ;
 - une offre de financement au service des agriculteurs de la filière pommes de terre pour promouvoir des pratiques d'agriculture durables ;
- crée, comme évoqué dans le cadre de l'engagement 1.2.3, de nouvelles offres telles que l'offre Ambition Décarbonation (Cf. infra) ou l'offre Crédit Transition aux Collectivités ;
- travaille avec ses clients
 - en organisant des temps d'échanges avec les entreprises pour dialoguer sur les besoins d'accompagnement en lien avec les trajectoires de transition envisagées (Cf. infra) ;
- participe aux travaux du Groupe CAsa afin de définir des trajectoires Net Zero pour les financements accordés à la clientèle. Comme indiqué pages 25 à 30, l'objectif est de réduire l'empreinte carbone des projets financés en proposant à nos clients des solutions de financement adaptées de façon à ce qu'ils puissent s'inscrire eux-mêmes dans la transition.

Ces mesures d'accompagnement à la transition concourent à lutter contre le changement climatique et donc à mieux maîtriser les risques climatiques et environnementaux.

DES PREUVES D'ACTIONS



ACCOMPAGNEMENT DANS LA TRANSITION ET DANS LA DÉCARBONATION DE PLUSIEURS CLIENTS AVEC LA MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT INDEXÉ SUR DES CRITÈRES RSE

Face aux enjeux et aux défis climatiques et sociaux, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France continue de se mobiliser pour accompagner ses clients dans leurs trajectoires de développement durable.

Parmi les financements indexés accordés en 2023 pour un montant global de 106 M€, on peut citer l'accompagnement des entités suivantes : Impact Group, La Foir'Fouille, Aventim ou encore le Groupe Bonduelle.

Impact Group, acteur incontournable de contenants durables et réemployables, affirme sa volonté d'ancrer la RSE dans toutes les activités et les pratiques de l'entreprise.

Un accompagnement spécifique et concerté a donc été mis en place avec la caisse régionale Nord de France. Ce projet financier engage l'ensemble des parties prenantes internes d'Impact Group sur deux thèmes : la définition d'une trajectoire de décarbonation et l'employabilité de l'ensemble de ses collaborateurs.

En contrepartie de ses engagements, Impact group bénéficie d'un ajustement de la marge, qui peut varier à la baisse comme à la hausse en fonction du respect des objectifs et de la trajectoire que le groupe a défini sur ces deux enjeux stratégiques, validés par l'ensemble de son pool bancaire.

La Foir'Fouille, n°1 de l'aménagement discount de la maison en franchise en France, pose la 1^{re} brique d'un plan de transformation de son modèle en faveur d'un discount durable.

Dans cette optique, La Foir'Fouille a signé avec Crédit Agricole Nord de France (CANDF) l'indexation RSE d'un contrat de crédit syndiqué (CANDF intervenant en tant que co-arrangeur mandaté, agent et coordinateur ESG).

Cette société bénéficie ainsi du mécanisme habituel d'un crédit indexé qui prévoit, en contrepartie de ses engagements, comme pour Impact Group, d'un ajustement de la marge, à la baisse comme à la hausse, en fonction du respect des objectifs définis.

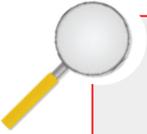
En l'espèce, la marge dépend de l'évolution de trois critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) : 1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, selon une trajectoire alignée avec les Accords de Paris ; 2. Des produits mieux sourcés avec une part croissante de fournisseurs responsables ; 3. La sécurité au travail au cœur des actions de l'enseigne sur tous ses sites : siège social, logistique et magasins.

Aventim, promoteur, aménageur et exploitant de lieux de vie, poursuit son engagement en faveur d'un immobilier décarboné. Un crédit indexé de 18,6 M€ (CANDF : coordinateur RSE) a donc été souscrit en fonction de plusieurs critères relatifs à l'intensité carbone de ses projets immobiliers, la biodiversité ou l'obtention d'une certification B Corp.

A noter, le Groupe Bonduelle, acteur majeur de l'industrie agro-alimentaire, a signé un amendement en février 2023 au financement indexé précédemment souscrit afin de sécuriser ses besoins de financement. Cette ligne de crédit intègre à ses conditions financières des indicateurs RSE en phase avec la mission et la raison d'être du Groupe, tant en matière de certification B Corp, que de réduction de son empreinte carbone et de contribution, avec les partenaires agricoles, à une agriculture régénératrice.

En complément, on peut mentionner le Groupe Holder pour qui a été mis en place fin 2022 une opération dédiée au financement de la stratégie de développement du Groupe via un crédit syndiqué de 45 M€, crédit indexé sur des critères RSE et déployé en 2023. Ainsi, le Groupe Holder, ambassadeur du goût au travers de ses enseignes, s'engage sur les défis importants de son secteur, notamment en visant une trajectoire de décarbonation, ainsi que sur deux autres thèmes, liés au bien-être animal et au packaging responsable.

DES PREUVES D'ACTIONS



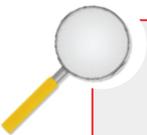
SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « POUR UNE AGRICULTURE DU VIVANT »

Cette association accompagne les acteurs de l'agroalimentaire et les agriculteurs dans leur transition agricole (<https://agricultureduvivant.org>).

Elle a notamment développé un indicateur appelé « indice de régénération » qui permet d'évaluer l'avancement de la transition d'une exploitation agricole.

Les objectifs du partenariat sont :

- la formation des collaborateurs de la caisse régionale à l'agroécologie,
- la mise en œuvre d'initiatives communes auprès des acteurs de l'agroalimentaire dans le Nord et le Pas-de-Calais,
- la possibilité d'utiliser l'indice de régénération comme critère ESG dans nos solutions de financement.



ACCOMPAGNEMENT DE LA SOCIÉTÉ GREEN ARTOIS PAR LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE DANS SON PROJET DE MÉTHANISATION

Outre l'accompagnement des exploitants agricoles dans de nouvelles pratiques d'agriculture, la Caisse régionale apporte également des solutions de financement en faveur de la production d'énergies renouvelables.

Pour notre clientèle agricole, cela passe par la méthanisation, process permettant de valoriser les intrants des exploitations agricoles locales (effluents d'élevage, sous-produits agricoles et agroalimentaires, inter-cultures et résidus d'inter-cultures) en les transformant en biométhane.

C'est le choix qu'a fait Green Artois en inaugurant son unité de méthanisation agricole en mars 2023.

Ce projet est né en 2019 à l'initiative de cinq agriculteurs basés entre Arras et Saint-Pol-sur-Ternoise, producteurs de céréales, de légumes, de pommes de terre, de carottes et de betteraves sucrières, et également producteur laitier pour l'un d'entre eux.

Les intrants alimentant les digesteurs vont provenir des 4 exploitations agricoles parties prenantes de Green Artois, toutes situées dans un rayon maximum de 10 kilomètres autour de la méthanisation. Des résidus issus d'industries agro-alimentaires de la région alimenteront également l'unité.

En bout de chaîne, les 4 exploitations agricoles épandront le digestat issu de la méthanisation pour fertiliser leurs parcelles, en remplacement d'une partie des engrais minéraux actuellement utilisés.



DIALOGUE ENGAGÉ EN FAVEUR DES TRANSITIONS AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVEC DIFFÉRENTS CLIENTS ET ACTEURS DU SECTEUR

Une journée d'échanges a été organisée au Village by CA Nord de France en avril 2023. Le souhait de la Caisse régionale était d'échanger de manière constructive avec ses clients agriculteurs et industriels, ainsi que des associations pour co-construire et promouvoir un socle commun de trajectoires de transition.

Les objectifs de cette journée étaient de :

- Mieux comprendre les attentes des acteurs, mieux les accompagner.
- Fédérer les industriels de l'agroalimentaire et les agriculteurs du NPDC.
- Progresser vers un cadre d'action mutualisé et financé collectivement pour réussir la transition vers une agriculture durable sur le territoire NPDC
- Opérer la jointure entre les approches corporate et agriculteurs.
- Dérisquer nos financements en contribuant à dérisquer les trajectoires de transition.

Ce rendez-vous illustre l'engagement constant de notre Caisse régionale en faveur des transitions et son positionnement comme tiers de confiance vis-à-vis de ses clients.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 2 : ACCOMPAGNER DURABLEMENT NOS CLIENTS DANS LES TRANSITIONS ET LEUR PROPOSER DES OFFRES RESPONSABLES

INDICATEURS	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Engagement 1.2.3 : Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne...)				
Financement d'activités favorables à l'environnement en montant (hors critères taxonomie) (M€)*	3 362,6	3 795	3 997,1 ⁽⁹⁾	5,4 %
Financements liés à la santé en montant (M€)	340,4	392,8	385,5 ⁽¹⁰⁾	- 1,8 %
Montant des prêts Eco PTZ réalisés (M€)	10,45	15,7	24,2	54 %
Montant des encours ISR clients (M€) (encours titres, assurance-vie, épargne salariale)	275,9	1 253,7	1 542,7 ⁽¹¹⁾	23 %
Engagement : Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères ESG				
Financement de l'immobilier neuf en montant (M€)	3 075,8	3 488,5	3 676,5 ⁽¹²⁾	5,4 %
Financement des énergies renouvelables en montant (encours financements dédiés - M€)	198,5	212,2	209,8 ⁽¹³⁾	- 1,1 %
Financement des énergies fossiles en montant (M€)	0	0,2	0 ⁽¹⁴⁾	NS
ENR dans le mix énergétique pour le financement (%)	100 %	99,9 %	100 %	NS
Energies fossiles dans le mix énergétique pour le financement (%)	0 %	0,1 %	0 %	NS
Financement de la rénovation/transition énergétique en montant (M€)	38	42,9	58,7 ⁽¹⁵⁾	36,8 %
Financement de l'agriculture durable en montant (M€)	50,3	51,2	52,1 ⁽¹⁶⁾	1,8 %
Nombre de questionnaires adressés à nos clients du marché des Entreprises sur leurs critères ESG	100	343	654 ⁽¹⁷⁾	91 %

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p. 78/79.

Commentaires et objectifs :

L'indicateur « financement d'activités favorables à l'environnement » ne répond pas aux critères techniques édictés par la réglementation sur la taxonomie. Pour autant, la Caisse régionale est engagée dans la transition de ses financements pour aller vers la décarbonation et s'inscrit dans les objectifs du Groupe (Cf. p. 22 à 30). A noter, l'augmentation de cet indicateur* résulte essentiellement de la hausse de l'encours de financement de l'immobilier neuf et de la rénovation/transition énergétique.

La production des prêts Eco-PTZ continue de progresser en raison de l'ambition affirmée de la Caisse régionale de promouvoir les travaux de rénovation énergétique auprès de ses clients.

Le montant des encours ISR clients a fortement évolué depuis 2021 du fait de la recherche d'impacts positifs au plan environnemental et sociétal de la part de nos clients et émetteurs de fonds mais également en raison de la démarche de classement des fonds d'investissements responsables détenus en articles 8 et 9 de la réglementation SFDR. Par ailleurs, ce montant a continué de progresser entre 2022 et 2023 que ce soit lié aux souscriptions dans le cadre de l'épargne salariale (PEE et PERCO) ou dans le cadre des souscriptions Prédica et CA-Titres (progression de 289 M€ de 2022 à 2023) (Cf. point sur la notion d'investissements responsables en p. 49).

Déployés à l'origine de manière volontaire, les questionnaires/guides d'entretien ESG sont devenus obligatoires courant 2023 pour l'octroi de crédits sur le périmètre des Grandes Entreprises et PME.

*Financement activités favorables à l'environnement : cumul des encours de financement immobilier neuf, énergies renouvelables, agriculture durable et rénovation / transition énergétique repris dans le tableau ci-dessus/ données arrêtées au 30-11-2023

VOLET SOCIAL

AXE 2 : Prendre soin de nos salariés en développant un climat de travail serein et propice à la prise d'initiative.

AMBITION 3 : Etre un employeur responsable.

ENGAGEMENT 2.3.5 : Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

La Caisse régionale met en place des actions concrètes en faveur de la mixité et de la diversité de façon à additionner les talents et les profils et être plus créative, innovante, compétitive et performante.

Ainsi, au-delà de la convention collective nationale qui prône l'équité entre les salariés, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et le principe de non-discrimination, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'est doté :

- d'une politique de mixité mise à jour en mars 2023 ;
- d'une politique de recrutement dans laquelle la Caisse régionale Nord de France s'engage à avoir une démarche assurant l'égalité des chances, l'inclusion et la non-discrimination sous toutes ses formes ;
- d'une politique de rémunération mise à jour en avril 2023 et favorisant l'équité entre tous, avec pour maxime « à travail égal, salaire égal ». Les principes d'égalité de traitement, d'égalité homme-femme et de non discrimination y sont réaffirmés avec, à l'appui, une grille de salaires associés aux fonctions occupées ;
- d'un accord signé le 19/12/2023 qui prévoit, à partir du 1^{er} janvier 2024, la réévaluation égalitaire de tous les niveaux de salaire de la grille conventionnelle (même hausse de salaire en valeur absolue quelle que soit la classification du salarié) ;
- d'un accord sur l'aménagement de fin de carrière qui a été renouvelé en 2023 pour permettre aux salariés de plus de 55 ans de bénéficier d'un dispositif de retraite progressive ou de temps partiel sur base volontaire (en complément du dispositif relatif au compte épargne temps (CET) ;
- du dispositif HECA (Handicap et Emploi du Crédit Agricole) favorisant le recrutement de personnes en situation de handicap en lien avec le Groupe CA, avec une animation spécifique à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH) (cf. infra et indicateur p. 59) ;
- d'un process permettant le micro-don de salaire par les salariés à une association qui œuvre dans le domaine du handicap (cf. infra) ;

La Caisse régionale participe par ailleurs à un programme « Jeunes talents au féminin » destiné à promouvoir la diversité et la mixité (Cf. infra et indicateur p. 59).

DES PREUVES D'ACTIONS



15^e SOUTIEN DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE ET DE L'ASSOCIATION HECA POUR L'INITIATIVE DE L'EDHEC PERMETTANT DE METTRE EN SCÈNE DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL

Chaque année, l'EDHEC organise un spectacle sous forme de comédie musicale qui associe à la mise en scène plusieurs jeunes en situation de handicap. Ainsi, en avril 2023, ce sont 6 jeunes scolarisés à l'Institut Médico-Professionnel du Roitelet de Tourcoing qui ont participé aux 3 représentations de Music'All aux côtés des artistes.

Cela fait de cet événement un projet est à la fois artistique, social et solidaire.

DES PREUVES D'ACTIONS



ANIMATION DU DISPOSITIF HANDICAP À L'OCCASION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (SEEPH)

6,43 %
de salariés de
la Caisse régionale
en situation
de handicap
en 2022

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est pleinement engagé dans la mission HECA* (handicap et emploi du Crédit Agricole) qui permet de favoriser le recrutement, la formation et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap visible ou invisible. Ainsi, le taux de travailleurs en situation de handicap progresse au sein de la Caisse régionale Nord de France (6,43 % en 2022 versus 5,86 % en 2021).

Par ailleurs, la SEEPH, qui s'est déroulée du 20 au 25 novembre 2023, a permis de poursuivre les actions de sensibilisation déjà engagées au sein de la Caisse régionale : des animations ont été mises en place telles qu'au RC Lens CECIFOOT qui a mis en situation une vingtaine de collaborateurs de jouer en ayant une déficience visuelle ; d'autres ont pu vivre différents scénarii de vécu d'un handicap grâce à des masques de réalité virtuelle ; des dépistages auditifs réalisés par des audioprothésistes et un quiz interactif sont venus compléter cette semaine dédiée au handicap et à l'emploi. Par ailleurs, tout au long de l'année, une campagne de communication sur différentes maladies (endométriose, troubles bipolaires, etc.), rappelle que tout collaborateur concerné peut se faire reconnaître en situation de handicap.

** Le Crédit Agricole, qui a mis en place dès 2006 la mission HECA, veut être une banque de référence en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En adhérant à cette mission, les Caisses régionales conjuguent formation des managers, sensibilisation des collaborateurs, adaptation des postes de travail et accompagnement personnalisé. Elles se mobilisent également à travers leurs achats, en faisant appel à des prestataires de services issus du secteur adapté et protégé. La politique handicap et emploi au Crédit Agricole est encadrée par un accord de branche ambitieux, portant sur la politique Handicap et Emploi, ainsi que sur un axe de solidarité (salariés aidant, accompagnement des salariés atteints d'un cancer). Le 5^e accord de branche, portant sur les années 2023-2025, a été signé en novembre 2022.*



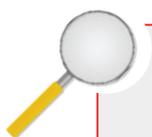
LE MICRO-DON DE SALAIRE

Suite à l'accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap et la solidarité signé en 2020 par la Caisse régionale et les partenaires sociaux, un dispositif a été mis en place en novembre 2022 pour rendre possible le micro-don de salaire par les salariés de la Caisse qui choisissent de verser mensuellement les centimes d'euros de leurs salaires à une association qui œuvre dans le domaine du handicap.

Les micro-dons de salaire sont versés à l'association UDAPEI* Les Papillons Blancs du Pas-de-Calais qui organise un accompagnement en termes d'éducation, scolarisation, emploi et autres. Ce dispositif vient compléter et réaffirmer la volonté de la Caisse régionale de poursuivre sa politique active et pérenne en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

** UDAPEI : Union Départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales.*

DES PREUVES D'ACTIONS



PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE LA MIXITÉ AVEC LE PROGRAMME « JEUNE TALENTS AU FÉMININ »

Le Crédit Agricole Nord de France poursuit son action en faveur de la promotion de la diversité et de la mixité.

Le programme « jeunes talents au féminin » et une attention particulière portée à l'équilibre des rémunérations tout au long des moments de vie dans l'entreprise sont autant d'illustrations de l'engagement de la Caisse Régionale sur l'égalité femme-homme.

Ces actions permettent aujourd'hui d'afficher, au titre de l'exercice 2022, un index égalité femmes- hommes de 94 points sur un maximum de 100 points. Cela représente une amélioration de 5 points par rapport à la situation du 31/12/2021.

Cet index de la CR s'appuie sur les 5 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération selon l'âge et la catégorie de l'emploi (note obtenue de 39 sur 40)
- L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (note obtenue de 20 sur 20).
- L'écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes (note obtenue de 15 sur 15)
- Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité (note obtenue de 15 sur 15 sur points)
- La répartition entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations (note obtenue de 5 sur 10).

La part des femmes au sein des instances dirigeantes (comités décisionnels) est de 39,7 % pour 14,3 % de femmes parmi les cadres dirigeants, soit une part d'hommes de 60,3 % au sein des instances dirigeantes pour 85,7 % d'hommes parmi les cadres dirigeants.

Cette amélioration significative de notre index est la conséquence naturelle de notre mobilisation et des actions entreprises par notre le Crédit Agricole Nord de France depuis plusieurs années.

VOLET SOCIAL

AXE 2 : Prendre soin de nos salariés en développant un climat de travail serein et propice à la prise d'initiative.

AMBITION 3 : Etre un employeur responsable.

ENGAGEMENT 2.3.6 : Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

La Caisse régionale Nord de France fait en sorte d'adopter des conditions de travail favorables aux salariés via un dialogue régulier avec les instances représentatives du personnel.

Elle s'attache ainsi à :

- répondre aux attentes des collaborateurs qui ont notamment été identifiées au travers d'un questionnaire co-construit en 2023 avec des collègues du Siège et du Réseau et ayant pour vocation de renforcer la qualité de service interne ;
- anticiper et accompagner les salariés dans l'évolution de leurs métiers avec une plateforme dédiée « Osmose » dont la vocation est de permettre de détecter et de porter les projets d'évolution professionnelle des collaborateurs de la Caisse régionale ;
- faire valoir le droit à la déconnexion via un accord signé le 13 juin 2022 ; celui-ci vise à s'assurer du respect du temps de travail conventionnel et à veiller au bon équilibre de la vie professionnelle et personnelle des salariés de la Caisse régionale Nord de France qui sont tous dotés d'un ordinateur portable ;
- améliorer le dispositif des congés spéciaux (Cf. accord de branche en mars 2023) ;
- repenser et moderniser le cadre de travail avec la décision de :
 - rénover entièrement le site du siège de Lille
 - construire un nouveau site à Arras respectant les normes de construction de haute qualité environnementale niveau excellent avec le label de performance énergétique Passivhaus (besoins en chauffage < 15kWh/m²/an) et le label de qualité de vie au travail Osmoz ;
- proposer à ses salariés de participer à des compétitions sportives avec l'Association Nationale des Sports du Crédit Agricole Mutuel (ANSCAM) et à mettre la pratique sportive au cœur de différents moments de vie de l'entreprise (vecteur de bien-être, respect et cohésion) (cf. infra) ;
- accueillir de jeunes étudiants en qualité d'alternants ou de stagiaires au sein de la banque, notamment via l'organisation de jobdating ;
- mesurer, au travers de l'indice d'engagement et de recommandation (IER), la fierté d'appartenance des collaborateurs à l'entreprise et, en corollaire, à analyser les points d'insatisfaction relevés pour mettre en place des axes d'amélioration (Cf. indicateur p.59) ;
- mettre à disposition des salariés différents dispositifs répondant à leurs besoins tels que par exemple l'instauration d'une permanence d'une assistante sociale ou des solutions pour se loger via Action Logement (Cf. infra) ;
- permettre aux salariés réservistes de se rendre disponible pour servir la nation conformément aux articles L3142-89 al 1^{er} et L3142-90 du Code du Travail et donc autoriser leur absence.

NB : De manière exceptionnelle, la caisse régionale a mis un fonds de solidarité à disposition de ses salariés victimes de la tempête CIARAN en octobre 2023.

DES PREUVES D'ACTIONS

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE APORTE SA CONTRIBUTION À L'ANSCAM* EN ORGANISANT LES COMPÉTITIONS ET DÉPLACEMENTS

L'ANSCAM a pour objectif de fédérer les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole et des Caisses régionales possédant une licence dans des clubs sportifs en organisant des compétitions sportives et les JOCA (journées omnisports du Crédit Agricole).

Dans ce cadre, des tournois nationaux ont été organisés en 2023 et la caisse régionale Nord de France a été la 1^{re} en nombre de salariés à y participer.

A cette occasion, des médailles ont été remportées dans plusieurs disciplines (volley femmes et hommes, basket, ski, bowling, tennis, pétanque, course à pied, équitation, ball-trap et autres).

La pratique du sport, véritable école de la vie, est une tradition bien ancrée au sein des valeurs de la Caisse et du groupe Crédit Agricole (dépassement de soi, respect et solidarité)..

* ANSCAM : Association Nationale des Sports du Crédit Agricole Mutuel (cf. site internet anscam.fr).

DES SOLUTIONS D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES DÉMARCHES IMMOBILIÈRES VIA ACTION LOGEMENT*

En tant que partenaire d'Action Logement, la Caisse régionale Nord de France permet à ses salariés de bénéficier d'un service d'aide ou d'accompagnement pour :

- trouver un logement : du logement social au logement privé,
- se voir allouer des aides à la location : aides à la mobilité, aides pour les jeunes, etc.,
- acheter un bien immobilier,
- surmonter des difficultés (pallier les solutions de précarité : perte d'emploi du conjoint, modification des conditions de travail, séparation, etc.).

* Action Logement : acteur de référence du logement social / organisme paritaire collecteur de la PEAEC (Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction).

DISPOSITIF ACTION LOGEMENT



INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 3 : ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

INDICATEURS	2021	2022	2023	Variation 2023/2021
Engagement 2.3.5 : Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit				
Nombre d'accords signés traitant de l'égalité homme/femme ou de la diversité dans l'année	1	1	1	/
Répartition des salariés par âge et par sexe	cf. tableau infra	cf. tableau infra	cf. tableau infra	/
Pourcentage de femmes dans l'encadrement (dont cadres de direction)	40 %	40 %	41 %	+ 1 pt
Taux de travailleurs en situation de handicap	5,86 %	6,43 %	Non disponible à date ⁽²²⁾	/
Engagement 2.3.6 : Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire				
Nombre d'accords signés traitant de la qualité de vie au travail dans l'année	2	3	3 ⁽²⁴⁾	/
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une mobilité (fonctionnelle, géographique, Groupe)	1 313	342 soit 13 %	518 soit 19 % ⁽²⁵⁾	51 %
Nombre d'embauches en CDI et de licenciements & ruptures conventionnelles	129 / 43	210 / 49	247 / 33 ⁽²⁶⁾	18 % -> - 33 %
Indicateur IER (indice d'engagement et de recommandation des salariés)	72 %	Non mesuré en 2022	72 %	/

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p. 78/79.

Commentaires et objectifs :

> Engagements 2.3.5 et 2.3.6 :

En signant de nouveaux accords prévoyant la réévaluation égalitaire de tous les salaires et améliorant le dispositif des congés spéciaux, la caisse régionale complète le dispositif existant en matière d'équité et de qualité de vie au travail et renforce sa marque employeur ; marque employeur qui se manifeste également par ses actions en faveur de la mixité (41 % de femmes dans l'encadrement) et par sa politique de recrutement (+ 247 CDI en 2023).

La donnée relative au taux de travailleurs en situation de handicap en 2023 n'est pas encore disponible. On observe néanmoins une progression en 2022 par rapport à 2021.

L'indice d'engagement de recommandation des salariés mesuré en 2021 et 2023 est stable. Pour autant, La Caisse régionale souhaite identifier les axes d'amélioration afin de faire progresser cet indice.

A noter, l'augmentation du nombre de salariés ayant bénéficié d'une mobilité en 2023 s'explique par une nouvelle organisation du siège avec plusieurs mobilités fonctionnelles et/ou géographiques et par la mise en œuvre d'un plan de développement région.

VOLET SOCIAL

AXE 2 : Prendre soin de nos salariés en développant un climat de travail serein et propice à la prise d'initiative.

AMBITION 4 : Aller vers plus d'autonomie et d'épanouissement.

ENGAGEMENT 2.4.7 : S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Résolument tournée vers une approche moderne des modes de travail, la Caisse régionale Nord de France a entrepris plusieurs démarches favorisant l'autonomie et l'épanouissement de ses collaborateurs.

Cela se matérialise par :

- un nouvel accord sur le travail à distance signé en octobre 2023 prévoyant également la reconduction pour un an du dispositif actuel de télétravail (cf. infra et indicateur p. 64) ;
- la mise à disposition d'ordinateurs portables, équipés du logiciel Teams, pour l'ensemble des collaborateurs permettant à chacun de télétravailler mais également d'assister à des réunions à distance et de partager des documents par écran interposé. Des réunions peuvent également être organisées via Webex (Cf. indicateur p. 64). Ainsi, ces outils permettent d'interagir aisément et d'avoir des échanges de qualité ;
- la poursuite du développement des process digitaux afin d'offrir le plus souvent possible une solution digitale aux clients, notamment via l'appli Ma Banque, et de simplifier le partage de documents entre collaborateurs de services différents ;
- un accès à l'information facilité pour les salariés via l'outil « CAesar ». Ce chatbot conversationnel fait l'objet d'améliorations régulières et permet aux collaborateurs de la Caisse régionale, et plus spécifiquement aux conseillers, d'obtenir rapidement les renseignements recherchés sur tel ou tel produit, service ou process en vue de pouvoir répondre aisément aux demandes de la clientèle. Cet outil déployé courant 2021 a été complété par le dispositif « Full CAesar » en 2022 et par le dispositif « Ave CAesar » en 2023 (développement d'un canal unique pour toutes les demandes avec précision du niveau d'urgence).

En parallèle de ces démarches, un process de dématérialisation des documents papier, autrement appelé Programme Entreprise Numérique, se poursuit au sein de la Caisse régionale (Cf. indicateur p. 64). L'objectif est de limiter le plus possible l'utilisation du papier que ce soit dans les services du siège ou dans les agences du réseau.

A noter, dans quelques cas, la dématérialisation n'est pas à la main de la Caisse régionale dans la mesure où une documentation papier reste de mise pour différents organismes tiers.

DES PREUVES D'ACTIONS

NOUVEL ACCORD SUR LE TRAVAIL À DISTANCE AVEC RECONDUCTION DU DISPOSITIF ACTUEL DE TÉLÉTRAVAIL POUR UNE ANNÉE, SOIT JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2024

Le nouvel accord ouvre la possibilité d'effectuer du travail déplacé au sein des agences pour les fonctions supports et reconduit les mêmes modalités pour le télétravail.

En effet, la qualité de notre fonctionnement interne et le service client restant la priorité de la Caisse régionale Nord de France, le télétravail est organisé de manière à ce que les jours d'ouverture des agences restent inchangés. Dès lors, une présence minimale de 4 jours par semaine et par collaborateur est requise pour le réseau contre 3 jours pour les sites du siège (sauf si présence obligatoire requise pour certains métiers).

VOLET SOCIAL

AXE 2 : Prendre soin de nos salariés en développant un climat de travail serein et propice à la prise d'initiative.

AMBITION 4 : Aller vers plus d'autonomie et d'épanouissement.

ENGAGEMENT 2.4.8 : Permettre à chacun d'exprimer sa vision, d'accroître et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture).

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Consciente de l'importance d'offrir à ses salariés l'occasion de s'exprimer et de progresser continuellement en termes de compétences dans un monde en mouvement perpétuel, la Caisse régionale Nord de France se dote de dispositifs performants.

Ainsi, pour permettre à chacun de monter en compétences, elle déploie un catalogue de formations très diversifié et couvrant l'ensemble des domaines de la banque. Celui-ci comprend une série de formations sur les sujets relatifs à la transition avec la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela permet d'offrir à ses salariés des formations adaptées à leurs besoins d'expertise :

Outre quelques formations ponctuelles, le dispositif comprend :

- une Ecole de la Banque et de l'Assurance pour former les futurs conseillers commerciaux avec un parcours de formation personnalisé et adapté (parcours de 12 semaines de formation réalisé en amont de la prise de fonctions) ;
- les formations réglementaires obligatoires pour tous ;
- un plan de formation développé pour tous les collaborateurs et tous les métiers incorporant dans plusieurs cas la thématique de la transition (rénovation énergétique, critères ESG, etc.) parmi les sujets dispensés : formations jeunes embauchés, formations aux métiers d'expertise bancaire et autres métiers de la Caisse régionale, parcours diplômants, (Cf. indicateurs p. 64) ;
- un cycle de formations dédié à la transition qui s'enrichit de plus en plus avec :
 - un univers d'apprentissage consacré au Projet Sociétal (Cf. p. 20) en libre service pour tous les collaborateurs ;
 - la mise à disposition en 2023 des 2 E Learning de l'univers d'apprentissage pour chaque nouvel embauché :
 - > Au cœur du projet sociétal (Cf. ambition du Groupe d'agir dans l'intérêt collectif autour de 3 grandes priorités : le climat, la cohésion sociale et la transition agricole et alimentaire).
 - > Enjeux sociétaux et défis pour le groupe : où en êtes vous ?
 - une Intervention dans chaque Promotion de l'Ecole de la Banque et de l'Assurance (5 promotions en 2023) sur le sujet Banque des Transitions pendant 1 h 30 ;
 - un catalogue de formations de l'Institut de Formation du Groupe Crédit Agricole (IFCAM), catalogue à partir duquel la caisse régionale définit les profils métiers à qui déployer les formations (en prenant en compte les recommandations de la BCE) et les périodes de déploiement.

A noter, au-delà du catalogue de formations mis à disposition de ses salariés, la Caisse régionale se mobilise également pour proposer à ses administrateurs des formations et sensibilisations ou pour partager des informations spécifiques sur le sujet de la transition avec notamment :

- l'organisation de webinaires (ex : webinaire « Organisation du traitement et recyclage des déchets : un enjeu environnemental et économique » lors de la semaine du sociétariat) et la présentation des 3 priorités du Projet Sociétal pour tout nouvel administrateur ;
- la présentation par la Commission des Transitions des actions déclinées par la Caisse régionale Nord de France dans le domaine des transitions ;
- la démultiplication auprès des élus des Caisses Locales de notre territoire de la démarche Projet Carbone Net Zero dans laquelle s'inscrit la Caisse régionale Nord de France (réunions en présentiel de mi-décembre 2023 à mi-février 2024).

A noter, une formation relative aux risques climatiques et environnementaux dans le Nord et le Pas-de-Calais a fait l'objet de travaux préparatoires en 2023 pour un déploiement en février 2024.

En outre, les salariés de la caisse régionale ont également la possibilité de partager leurs connaissances et compétences via une plateforme d'engagement associatif (plateforme wenabi « ça m'engage »). Le dispositif repose sur le bénévolat de compétences et comporte un axe de sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux.

DES PREUVES D'ACTIONS

LE CATALOGUE DE FORMATIONS DE L'IFCAM PROPOSE DES MODULES TELS QUE :

- Epargne durable dans la Démarche Conseil (ESG) : déployée dans notre caisse régionale sur l'ensemble des marchés de proximité (3 h 30 de formation – Cf. ci-dessous)*
- Finance durable, les fondamentaux
- Risques environnementaux
- Les essentiels de la taxonomie
- Démarche guide d'entretien ESG pour les Pro (déploiement prévu en 2024)
- Démarche questionnaire Transition Agri (déploiement prévu en 2024)



*ÉPARGNE DURABLE DANS LA DÉMARCHE CONSEIL EF 5910

L'épargne durable implique de placer son argent dans des entreprises et des projets qui respectent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Groupe se donne pour objectif de soutenir des initiatives qui ont un impact positif sur la société et la planète, telles que les énergies renouvelables, l'agriculture durable et la lutte contre le changement climatique.



Dans ce cadre, le Groupe offre aux clients la possibilité de diversifier leurs portefeuilles d'investissement tout en les aidant à atténuer les risques financiers.

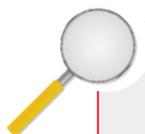
Afin d'accompagner ces évolutions, l'IFCAM propose une formation présentielle d'une demi-journée : « Epargne durable dans la Démarche Conseil ».

Elle permettra à vos équipes :

- d'expliquer les enjeux réglementaires de l'épargne durable,
- d'appliquer la démarche conseil lors du recueil des préférences en matière d'épargne durable,
- d'accompagner leurs clients en matière de finance durable.

91,3 %
de nos
collaborateurs
des directions
commerciales
formés

DES PREUVES D'ACTIONS



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES OU EN COURS DE DÉPLOIEMENT



- Finance durable – Les fondamentaux : formation qui a pour objectif de donner une vision aux conseillers commerciaux de ce que recoupe cette notion : définition, périmètre, réglementation applicable, actions concrètes associées.
- Risques environnementaux : formation destinée à tous les collaborateurs et élus du Groupe afin de comprendre les facteurs de risques environnementaux et leurs impacts sur l'activité de la banque au regard du contexte climatique.
- Les essentiels de la taxonomie : formation qui a pour objectif d'apporter une lecture de ce que recouvre cette réglementation relative à la classification des activités vertes et les objectifs qu'elle définit.
- Démarche Guide Entretien ESG pour les Pro : formation qui a pour but de développer les compétences des conseillers dans l'accompagnement des transitions de leurs clients en sachant identifier leurs besoins en termes d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pour ensuite apporter le meilleur conseil.
- Démarche Questionnaire Transition Agri : formation qui a le même but que celle relative à la Démarche Guide Entretien ESG pour les Pro mais cette fois-ci adaptée aux problématiques et leviers d'accompagnement du monde agricole.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 4 : ALLER VERS PLUS D'AUTONOMIE ET D'ÉPANOUISSEMENT

INDICATEURS	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Engagement 2.4.7 : S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation				
Nombre de salariés en télétravail (cadre conventionnel)	1 513	1 934	2 013 ⁽²⁷⁾	4 %
Pourcentage de salariés CDI en télétravail en mode conventionnel (période COVID en 2021)	90,2 %	69 % des CDI (hors période Covid)	71 % des CDI ⁽²⁸⁾	+ 2 pts
Effectif en fin de période	3 056	3 032	3 042	0,3
Nombre de licences Webex	267	299	92	- 69 % suite passage à Teams
Pourcentage de process dématérialisés	Estimé à 50 % de nos processus	Estimé à 60 % de nos processus	80 % ⁽²⁹⁾	+ 20 pts
Engagement 2.4.8 : Permettre à chacun d'exprimer sa vision et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture)				
Nombre d'heures de formation par salarié et coût de la formation/masse salariale (en %)	36,8 -> 6,4 %	46,9 -> 8 %	49,9 -> 8,4 %	6,4 % -> 0,4 pt
Nombre d'heures de formation dispensées	100 746	130 510	151 286	16 %
Nombre de salariés inscrits dans un parcours de formation diplômant	526	436	246	- 43,5 %
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation	97,8 %	95,8 %	95,6 %	NS
Nombre de participations à des dispositifs de co-création proposés aux salariés	5 ateliers / 82 participants	6 ateliers / 175 participants	18 ateliers / 213 participants ⁽³⁰⁾	+ 22 % de participants

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p. 78/79.

Commentaires et objectifs :

> Engagement 2.4.7 :

En permettant aux collaborateurs de pouvoir bénéficier de journées de travail à distance en complément jours de télétravail (sur base volontaire et conventionnelle), la Caisse régionale apporte de la flexibilité dans les modes de travail et répond aux attentes de la société actuelle. Par ailleurs, cela représente un levier de diminution de l'empreinte carbone propre de la banque puisque cela réduit le nombre de déplacements domicile-travail.

> Engagement 2.4.8 :

L'augmentation du nombre d'heures de formations est globalement liée aux différentes promotions organisées dans le cadre de notre Ecole de la Banque, à des formations réglementaires dans le domaine de l'assurance et à la formation « Epargne durable dans la démarche conseil » largement déployée au sein des Directions Commerciales.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

AXE 3 : Prendre soin collectivement de notre territoire en étant exemplaire sur notre comportement écologique et sociétal et en mettant en place des mesures d'aide et de soutien conformément à nos valeurs mutualistes.

AMBITION 5 : Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale.

ENGAGEMENT 3.5.9 : Favoriser la mise en place de process réduisant l'empreinte carbone.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Résolument engagée dans une démarche de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a réalisé en 2022, et pour la 4^e fois depuis 2011, le bilan carbone de son empreinte propre mais, cette fois-ci, également selon la méthode GHG protocol (sur données 2021) (cf. résultats infra) et a établi une trajectoire bas carbone de référence permettant de se définir une cible de réduction à 2030 puis à 2050.

Cette trajectoire s'accompagne d'une étude sur le potentiel de réduction des émissions GES de la Caisse régionale au travers de plusieurs mesures comme celles de réduire l'impact carbone lié au volet fournisseurs, de renforcer le télétravail, l'usage du vélo et des transports en commun, d'inciter au covoiturage, de diminuer la consommation de gaz, d'augmenter la part d'approvisionnement de l'entreprise en électricité d'origine renouvelable, de mettre en place des consignes de température et de s'inscrire dans une démarche d'autoconsommation avec panneaux photovoltaïques.

Plusieurs actions de réduction sont déjà engagées avec l'objectif de les amplifier encore davantage à l'avenir, à savoir notamment :

- la mise en œuvre d'un dispositif achats responsables prenant en compte la démarche RSE des fournisseurs (note Ecovadis, questionnaire RSE) (cf. infra et indicateur p. 70).

▷ **objectif : réduction du poste intrants ;**

- la poursuite des mesures de réduction/optimisation des déplacements (mobilité douce), avec notamment l'organisation de transports en bus et des incitations au covoiturage lors d'événements réunissant les collaborateurs ou les managers, la mise à disposition d'un outil pour le covoiturage (outil Jooxter) ou l'accord pour le travail à distance avec reconduction du droit au télétravail. Ces mesures viennent en complément du déploiement d'autres actions comme la mise à disposition pour les grands rouleurs de véhicules hybrides (produits localement) ou l'intensification des réunions à distance

▷ **objectif : réduction du poste déplacements ;**

- la concrétisation du projet de rénovation/construction des sites du siège selon des normes diminuant l'impact environnemental,

- la réalisation d'un diagnostic énergétique de toutes nos agences, permettant d'identifier la performance énergétique de chaque agence et ses consommations d'eau, mais aussi son potentiel en équipement de panneaux photovoltaïques et bornes de recharges pour véhicules électriques, avec à la clef la mise en place d'un plan de rénovation de nos agences (Cf. infra),

- le pilotage des consommations d'énergie (Cf. indicateurs p. 70), avec la poursuite à la fois du plan de sobriété avec un objectif de - 10 % sur 2 ans et des mesures de mise en œuvre du décret tertiaire

▷ **objectif : réduction du poste énergies ;**

- l'amélioration du dispositif de tri sélectif : après une phase d'expérimentation concluante qui a eu lieu de juillet à décembre 2023 sur une partie du siège de Lille, il a été décidé d'engager un déploiement complet du dispositif sur les sites du siège de Lille et d'Arras (Cf. infra)

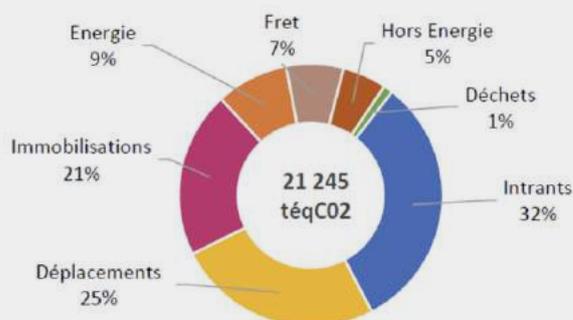
▷ **objectif : réduction du poste déchets.**

Plusieurs autres mesures participent à la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Caisse (ex : le pilotage de la consommation de papier, la rationalisation du parc d'imprimantes, la revente de nos imprimantes Brother en vue d'un reconditionnement (Cf. infra), l'optimisation du cycle de vie des cartes bancaires, etc.).

Par ailleurs, à l'instar du Groupe, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France mène des actions pour décarboner progressivement son portefeuille crédit (mesure du poids carbone du portefeuille crédit disponible p. 70). La Caisse régionale a ainsi participé à des travaux en lien avec le Groupe CAsa afin de définir au fur et à mesure des trajectoires Net Zero pour plusieurs segments d'activité du portefeuille crédit.

DES PREUVES D' ACTIONS

RÉSULTATS GLOBAUX DU BILAN CARBONE RÉALISÉ EN 2022 SUR L'EMPREINTE PROPRE DE LA CAISSE RÉGIONALE SELON LA MÉTHODE GHG PROTOCOL ET EN FONCTION DES DONNÉES 2021



Les postes des intrants et des déplacements sont prépondérants avec 57 % des émissions GES.

L'empreinte propre de la Caisse régionale a baissé par rapport au bilan carbone 2018 en raison essentiellement des actions de réduction et d'une méthode de calcul plus précise mises en place par CA Technologies et Services (poste intrants).

A l'issue de la réalisation de ce bilan carbone, des ateliers ont été organisés afin de réfléchir à l'intensification des actions de réduction de la Caisse et de quantifier le gain potentiel d'émissions GES à 2025 et 2030, de manière à pouvoir s'aligner au mieux sur la trajectoire bas carbone SBTi.

ZOOM SUR LE POSTE DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS QUI COMPORTE DES ÉMISSIONS GES DIRECTES ET INDIRECTES (POSTE REPRÉSENTATIF DU TRANSPORT AMONT)

Lors du bilan carbone réalisé en 2022 (Cf. ci-dessus), le poste déplacements qui se compose des déplacements domicile-travail, déplacements des administrateurs et déplacements professionnels représentait 25 % du bilan carbone.

Ce poste est conséquent. C'est pourquoi la Caisse régionale réfléchit à des solutions de mobilité douce comme indiqué précédemment et encourage ses salariés à organiser des réunions à distance dès que cela est possible sans porter préjudice à la qualité de service. Elle organise également un suivi interne des déplacements professionnels en y intégrant notamment la mesure de l'empreinte carbone par direction.

Enfin, l'empreinte carbone des déplacements professionnels est mesurée chaque année (hors véhicules hybrides et électriques) (Cf. indicateur p. 70).

Elle se décompose en 2 grandes catégories :

- les déplacements avec véhicules personnels : 2 947 399 kms , soit 736,8 TéquCO2
- les déplacements avec véhicules de fonction et véhicules de service : 480 300 kms, soit 120 TéquCO2

APPLICATION D'UN PROCESSUS ACHATS RESPONSABLES VIS-À-VIS DE NOS FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

Au travers de la politique achats responsables définie et de la procédure mise en place, la Caisse régionale attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent dans une démarche respectueuse des critères ESG (environnement, social et gouvernance). C'est la raison pour laquelle il leur est demandé, à la constitution du dossier de mise en relation, de fournir leur notation ECOVADIS et de répondre à un questionnaire RSE lors des appels d'offres. A la sélection des offres, ces éléments pèsent pour 20 % minimum de la note totale (7,5 % pour la note EcoVadis, 7,5 % pour le questionnaire RSE et 5 % pour les critères intégrés dans l'évaluation technique et fonctionnelle de l'offre). Par ailleurs, parmi les indicateurs de suivi établis, on mesure le pourcentage de fournisseurs notés Ecovadis (avec CA > 50 K€). Pour 2023, ce taux a encore progressé et s'élève désormais à 73% (cf. infra).

Par ailleurs, la Caisse régionale recueille auprès de ses fournisseurs une série de documents réglementaires à la mise en relation et pendant la période d'exécution du contrat afin de s'assurer que ceux-ci respectent correctement le droit du travail (respect de l'interdiction du travail dissimulé, du travail des enfants...).

DES PREUVES D'ACTIONS



RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE POUR TOUTES NOS AGENCES ET MISE EN ŒUVRE D'UN CALENDRIER DE TRAVAUX DE RÉNOVATION

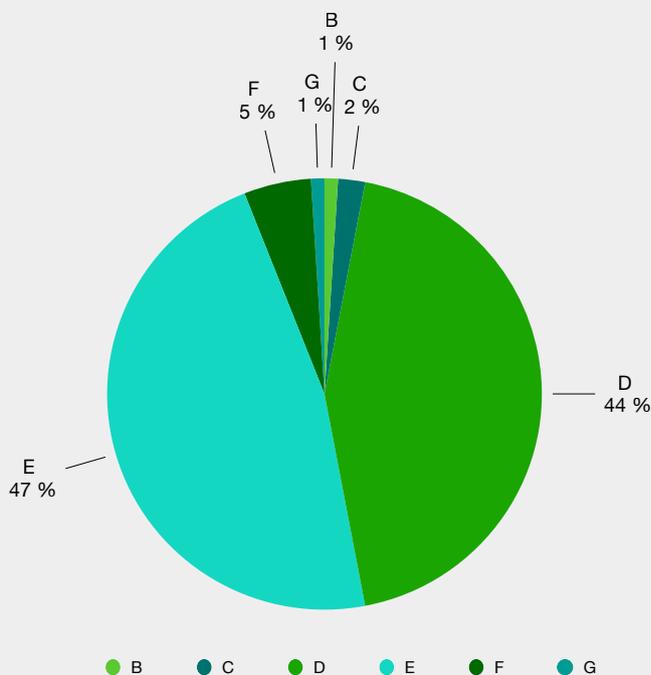
La Caisse régionale Nord de France a décidé d'agir concrètement sur son parc immobilier. Dès lors, notre filiale Ex'im a été sollicitée pour réaliser les diagnostics de performance énergétique (DPE) de nos agences bancaires.

Par ailleurs, au DPE classique sont venus s'ajouter 2 autres diagnostics :

- Le premier pour les bâtis, les menuiseries, les ponts thermiques, l'isolation ;
- le second pour la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments avec analyse de plusieurs paramètres dont le carbone, les produits chimiques, la température, les particules fines.

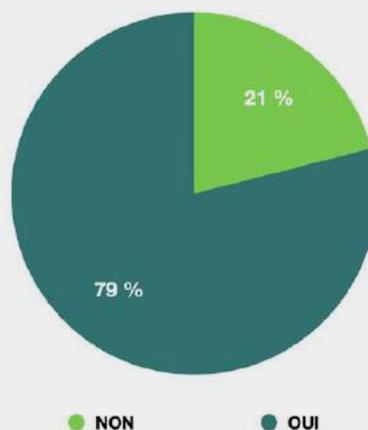
En outre, une analyse a été réalisée concernant la possibilité de mise en place de bornes électriques et de panneaux solaires.

Répartition des étiquettes énergétiques par agence (méthode réglementaire)

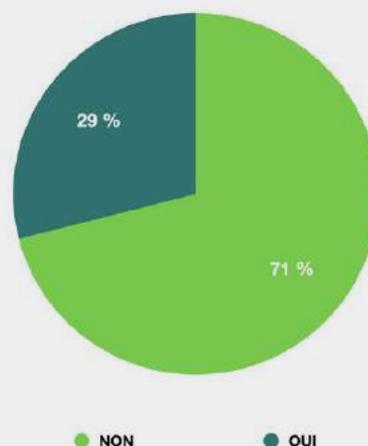


- La majorité des agences sont constituées de bâtiments typiques du Nord de la France (60 %) construits avant 1948.
- Les agences sont majoritairement classées D et E (respectivement 44 et 47 %), selon le DPE tertiaire réglementaire.
- Les agences disposent à 79 % d'une classe B pour les Gaz à Effet de Serre, selon le DPE tertiaire réglementaire.

Agences pouvant potentiellement être équipées de panneaux photovoltaïques



Agences pouvant potentiellement être équipées en bornes de recharges pour véhicules électriques



Au regard des diagnostics réalisés, des travaux vont être engagés avec une 1^{re} phase de travaux qui débutera en 2024 pour les agences avec un diagnostic F et G.

En cible, l'agence du futur pourrait se caractériser par une étiquette énergétique B ou C, une consommation d'eau maîtrisée et une capacité de produire de l'énergie (PV).

DES PREUVES D'ACTIONS

LE SERVICE COMMUNICATION DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE EST ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES

En cohérence avec le processus « Achats Responsables », une vigilance spécifique est apportée dans le cadre de l'achat de « goodies ». Les articles en matière recyclée sont privilégiés. Le bois est également plébiscité (porte-clefs...) ou le textile en matière biologique. En outre, plus de 70 % de nos références goodies sont issus d'un « sourcing » Europe / France voire local.

De même, dans le cadre des événements organisés par la Caisse régionale Nord de France, une priorité est donnée aux prestataires locaux afin de privilégier les circuits courts et produits locaux pour les cocktails.

Par ailleurs, le volet inclusion sociale est également pris en compte.

UNE DÉMARCHE ACTIVE EN FAVEUR DU RECYCLAGE ET DU RÉEMPLOI POUR LES DÉCHETS DU QUOTIDIEN MAIS AUSSI POUR LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

AMÉLIORATION DU TRI SÉLECTIF

Un nouveau dispositif de tri des déchets est déployé depuis cette fin d'année 2023 au sein de la Caisse régionale Nord de France.

Après une phase d'expérimentation concluante, le choix a été de procéder à l'enlèvement des poubelles individuelles et de créer des îlots de tri sélectif.

Le déploiement a déjà eu lieu pour les bâtiments du siège (îlot à chaque étage) et va se poursuivre pour l'ensemble du réseau d'agences.

Sont ainsi mis à disposition des contenants pour les déchets* pour organiser leur recyclage.

En faisant appel à la Société Elise, la Caisse régionale Nord de France favorise, outre la préservation de l'environnement, l'emploi de personnes handicapées ou en difficulté d'insertion.

* Papiers cartons / bouteilles plastique / cannettes métal / Gobelets carton / Verres et autres déchets.



VOLET ENVIRONNEMENTAL

AXE 3 : Prendre soin collectivement de notre territoire en étant exemplaire sur notre comportement écologique et sociétal et en mettant en place des mesures d'aide et de soutien conformément à nos valeurs mutualistes.

AMBITION 5 : Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale.

ENGAGEMENT 3.5.10 : S'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Soucieuse d'apporter des solutions concrètes aux enjeux environnementaux et sociaux, la Caisse régionale se mobilise pour accroître la prise en compte des critères ESG dans le cadre de ses investissements pour compte propre.

De ce fait, la Politique de Gestion Financière, actualisée en 2023, amplifie son recours aux critères ESG dans le cadre de ses prises de décision (Cf. éléments repris ci-dessous).

Par ailleurs, l'indicateur de performance extra-financière mesurant le montant des placements d'excédents de fonds propres disponibles et répondant à des critères ESG (hors réserve de liquidité) continue de progresser (Cf. ci-dessous et indicateur p. 70).

RENFORCEMENT DES CRITÈRES ESG DANS LA POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE

Alignée avec le Projet Sociétal du Groupe, la Caisse Régionale Nord de France s'engage :

- à privilégier les investissements utiles au territoire et conformes aux principes de l'Article L. 110 du Code de l'Environnement et aux objectifs de la Taxonomie européenne ;
- à suivre une stratégie intégrant les critères ESG pour la gestion de son portefeuille de participations ;
- à ne pas financer de projets de producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration ou la production de pétrole et gaz et à examiner au cas par cas les financements corporates des énergéticiens en tenant compte de leurs engagements dans la transition.

Les prises de décision intégreront donc des critères d'investissement responsable à définir sous les deux angles que sont :

- l'ESG / Impact et engagement RSE ;
- l'utilité au territoire.

Par ailleurs, dans le cadre des investissements réalisés, un regard est porté sur leur compatibilité avec les articles 8 et 9 de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Sont par ailleurs exclues les sociétés qui s'inscriraient notoirement en opposition de l'article 9 de la réglementation SFDR.

La politique de gestion financière prévoit également que chaque investissement fasse l'objet d'un Avis Risque Indépendant, notamment sur les aspects ESG, par la fonction finance durable au sein de la Direction des Risques.

41 M€ DE PLACEMENTS D'EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DISPONIBLES ET RÉPONDANT À DES CRITÈRES ESG*

Une étude approfondie au regard des critères ESG est effectuée lors de la sélection d'un investissement à impact de manière à s'assurer de leur incidence réelle au plan environnemental, social et sociétal.

De ce fait, les fonds abondés ont soit un impact environnemental (Cf. CA Transition, Tomorrow Private Equity Fund I, Famae Impact I), soit un impact social et/ou sociétal (Cf. Impact Croissance IV, Amundi Finance et Solidarité), soit un impact environnemental et social (BFT LCR, Qualium Fund III SLP, Cap 7).

De nouveaux investissements ont été réalisés en 2023 et se répartissent comme suit :

- Fonds à impact environnemental : Ambition Agri Agro Investissement – Amundi Ambition Agri Agro
- Fonds à impact environnemental et social : Cap Autrement

* Le montant des placements correspond au montant des engagements soumis au gré des tirages.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 5 : AFFIRMER NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

INDICATEURS	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Engagement 3.5.9 : Favoriser la mise en place de process réduisant l'empreinte carbone				
Nombre de kilomètres parcourus en déplacements professionnels (hors véhicules électriques et hybrides) & émissions CO2	2 334 912 583,7 TéquCO2	3 116 416 779,1 TéquCO2	3 427 699 856,8 TéquCO2	+ 10 % + 10 %
Quantité d'électricité consommée (kwh)	13 843 160	12 241 660	12 326 252 ⁽¹⁸⁾	+ 0,7 %
Quantité d'électricité consommée/salarié	4 530 kwh/sal	4 037 kwh/sal	4 052 kwh/sal	+ 0,4 %
Quantité de gaz consommée (éq kwh)	4 843 595	4 262 532	3 601 416 ⁽¹⁸⁾	- 15,5 %
Quantité de gaz consommée/salarié	1 585 éqkwh/sal	1 406 éqkwh/sal	1 184 éqkwh/sal	- 15,8 %
Quantité de fioul consommée (en litres)	18 029	19 123	8 302 ⁽¹⁸⁾	- 56,6 %
Quantité de fioul consommée/salarié	5,9 litres/sal	6 litres/sal	2,7 litres/sal	- 54,5 %
Emissions CO2 associées aux consommations électricité - gaz - fioul (en TéquCO2)	829,2 - 1 099 58,5	697 - 1 040 58,6	417 - 875 27 ⁽¹⁹⁾	- 27 %
Quantité de papier consommée (nombre de ramettes par salarié)	19	15,4	11,8 ⁽²⁰⁾	- 23,2 %
Quantité de déchets recyclés (papier en tonne et nombre de cartes bancaires périmées)	160 71 904	118 98 479	90,5 89 000 ⁽²¹⁾	- 16,5 % - 9,6 %
Tonnage de la taxe ecofolio	235,7	208,5	Non disponible ⁽²²⁾	/
Nombre de chèquiers éco-conçus	371 241	356 962	326 981	- 8,4 %
Pourcentage de fournisseurs notés Ecovadis (avec CA > 50 K€)	41 %	66 %	73 %	+ 7 pts
Poids carbone du portefeuille de crédits (en KT eq CO2) (Cf. méthodologie SAFE)	1 140	1 183	1 103 ⁽²³⁾	- 6,8 %
Engagement 3.5.10 : s'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale				
Montant des placements des excédents de fonds propres disponibles et répondant à des critères ESG (hors réserve de liquidité)	25,6 M€	33 M€	41 M€	24,2 %

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p. 78/79.

Commentaires et objectifs :

> Engagements 3.5.9 et 3.5.10 :

Hormis le nombre de kilomètres parcourus à titre professionnel qui augmente, les autres indicateurs relatifs aux engagements ci-dessus évoluent favorablement dans l'ensemble, la baisse de papiers recyclés étant corrélative à la baisse de consommation de papier.

La baisse de la consommation de gaz et de fioul résulte du choix de passer à un mode chauffage électrique au fur et à mesure ainsi que des actions de réduction initiées et de la poursuite du plan de sobriété adopté. Ainsi, les réductions observées dépassent l'objectif de la Caisse régionale de diminuer d'au moins 10 % ses consommations d'énergie entre 2022 et 2024.

La démarche RSE mise en place vis-à-vis des fournisseurs s'est encore renforcée en 2023 avec un taux de notation Ecovadis de 73 %. Par ailleurs, en cohérence avec la politique de gestion financière, le montant des placements d'excédents de fonds propres disponibles répondant à des critères ESG augmente encore cette année compte tenu des nouveaux investissements réalisés en 2023 (voir détail en page 69).

VOLET SOCIÉTAL

AXE 3 : Prendre soin collectivement de notre territoire en étant exemplaire sur notre comportement écologique et sociétal et en mettant en place des mesures d'aide et de soutien conformément à nos valeurs mutualistes.

AMBITION 6 : Mettre les atouts de notre modèle coopératif au service du bien commun.

ENGAGEMENT 3.6.11 : Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment au travers du Fonds d'initiatives locales (FIL) et de la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...).

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Forte de son identité coopérative et mutualiste, la Caisse régionale Nord de France poursuit son soutien à de nombreux projets et contribue ainsi au rayonnement des territoires du Nord et du Pas-de-Calais.

Cela se concrétise par des dons financiers destinés à des investissements auprès d'associations et d'acteurs du territoire qui agissent dans les domaines :

- de la santé ;
- de l'éducation et de l'inclusion sociale ;
- de l'insertion économique ;
- de la culture et du patrimoine ;
- de l'environnement et du développement durable.

En soutenant de multiples projets via différents canaux, la Caisse régionale contribue ainsi à de nombreuses actions bénéfiques au territoire.

Pour cela, 2 vecteurs principaux d'intervention sont utilisés (cf. infra) :

- la mise à disposition d'un Fonds d'Initiatives Locales (FIL) pour permettre à ses 70 Caisses locales de soutenir des projets associatifs sur leurs secteurs territoriaux (dimension locale) ;
- l'aide financière apportée par la Fondation d'Entreprise (créée en 2015) pour des projets de plus grande ampleur.

Par ailleurs, différentes opérations solidaires sont régulièrement menées en faveur du territoire : marches solidaires Kiplin, opération Hauts-de-France-Propres, distributions solidaires aux banques alimentaires du territoire, fonds de soutien au profit des sinistrés suite aux inondations survenues sur le territoire en fin d'année 2023 (Cf. infra), etc.

Tout ceci correspond pleinement aux valeurs mutualistes de la Caisse régionale Nord de France, valeurs appréciées de nos clients (plus de 510 000 clients sociétaires au 31/12/2023) et mises en exergue lors des Journées Sociétaires organisées dans les caisses locales (Cf. infra).

A noter, le statut de banque coopérative et mutualiste répond à différentes règles que la Caisse régionale veille à respecter strictement, en gage de professionnalisme envers ses élus et clients sociétaires. Pour preuve, une mission de révision coopérative*, en charge de contrôler le respect des règles applicables en la matière, a lieu tous les 5 ans et la politique de commercialisation des parts sociales est mise à jour chaque année.

* MISSION DE RÉVISION COOPÉRATIVE 2023

Cette mission a été réalisée par le cabinet GBMA MONTIEL LABORDE en 2023 sur l'exercice 2022 (Cf. lettre de mission de juin 2023) avec pour objectif de s'assurer du fonctionnement de la Caisse régionale et des Caisses locales conformément aux statuts et règles des coopératives (Cf. loi septembre 1947).

Aucun élément susceptible de remettre en cause la conformité de l'organisation et du fonctionnement de la Caisse Régionale et de ses Caisses Locales aux règles édictées n'a été relevé.

Le rapport définitif sera présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse régionale du 28 mars 2024 et mis à la disposition des clients sociétaires.

DES PREUVES D' ACTIONS



512 ACTIONS SOUTENUES SUR LE TERRITOIRE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 953 194 €, GRÂCE AU FONDS D'INITIATIVES LOCALES (FIL) MIS À DISPOSITION DES 70 CAISSES LOCALES DU TERRITOIRE

► Un exemple de projet soutenu par le FIL en faveur de l'environnement, via le recyclage de déchets alimentaires

En novembre 2023, la Caisse locale de Lens-Liévin a remis un chèque d'une valeur de 3 000 € à l'association RE-CYCLE. Créée en janvier 2022, celle-ci a pour objectif de collecter les déchets alimentaires issus des producteurs de bio déchets (en particulier les hôtels, les bars, les restaurants, voire les entreprises de services.) Chaque professionnel qui désire s'engager avec l'association s'oblige à assurer un tri permettant de diriger les déchets vers des composteurs ou des méthaniseurs.

La collecte des déchets alimentaires est effectuée 4 fois par semaine (soit une centaine de ramassages) à l'aide d'un vélo-cargo qui peut transporter jusqu'à 300 kilos de matière ! Ce sont donc environ 3 tonnes de déchets qui sont ainsi collectées par mois !

► Un exemple de projet soutenu par le FIL en faveur des jeunes, via la mise en réseau d'étudiants avec des producteurs du territoire

La Caisse Locale de Villeneuve d'Ascq, sensible à la précarité étudiante, a accompagné l'association Y'A DU RAB. Celle-ci a pour vocation première de mettre en réseau les étudiants et les producteurs du territoire qui sont confrontés à des invendus de récoltes hors calibre. Y'a du Rab a ainsi distribué 10 000 paniers aux étudiants des facultés de Villeneuve d'Ascq et compte doubler les chiffres cette année. Parallèlement, l'association organise des ateliers de sensibilisation et d'éducation au « mieux manger » pour les étudiants.



25 PROJETS SOUTENUS PAR LA FONDATION EN 2023 POUR UN MONTANT TOTAL DE 936 452 €

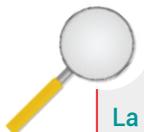
Parmi les 25 projets, 8 favorisent notamment l'inclusion sociale, 4 la culture et le patrimoine, 3 la santé et la recherche, 2 l'insertion économique, 3 l'éducation et 5 l'habitat inclusif. En effet, en 2023, la Fondation a lancé avec les Fondations du Nord et des Notaires un appel à projets pour favoriser le développement d'habitats inclusifs, partagés ouverts et sécurisés, en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Sur l'ensemble des projets subventionnés, on peut citer à titre d'illustrations :

- L'achat d'un camion pour les Restos du Cœur de Wattrelos victime d'actes de vandalisme qui ont perturbé la distribution des repas auprès des centres du département du Nord.
- L'équipement de chambres dédiées aux apprentis dans une résidence ouverte par l'association Malco.
- La contribution à l'aménagement de logements créés par l'association Lazare pour accueillir des femmes issues de la rue.
- La participation à l'achat de matériel pour l'Ecole de Production Automobile du Pévèle qui accueille des jeunes déscolarisés.
- Le soutien à un programme de recherche médicale pour lutter contre la sclérose latérale.
- La remise en l'état de l'épicerie solidaire La Pioche après des émeutes urbaines.

Dans le cadre du soutien apporté, la Fondation veille à être présente sur l'ensemble du territoire du département du Nord et de celui du Pas-de-Calais et à intervenir sur des projets en cohérence avec les valeurs mutualistes de la Caisse régionale.

DES PREUVES D'ACTIONS



DEUX MODES DE SOUTIEN FINANCIER D'UN PROJET VIA LE FIL OU LA FONDATION

La Caisse régionale Nord de France dispose de deux outils pour financer les projets locaux :

- d'une part, il existe le Fonds d'Initiatives Locales qui permet aux Caisses locales de financer des projets porteurs d'une évolution sociale, économique, environnementale, culturelle ou patrimoniale sur l'ensemble de notre territoire. Chaque année, les Caisses locales disposent d'un budget qui est à propre à chacune pour financer un ou plusieurs projets (budget variable en fonction du nombre de sociétaires avec un plancher de 10 K€).
- d'autre part, il y a la Fondation d'Entreprise qui apporte un soutien financier à des projets de même type mais portant sur des montants généralement supérieurs. Ceux-ci sont en principe sélectionnés trois fois par an par le Conseil d'Administration de la Fondation. Il a toutefois fallu réunir des comités de sélection ad hoc pour l'appel à projets sur le développement d'habitats inclusifs. En effet, s'agissant d'un projet porté par 3 fondations (Cf. page 72), un dispositif spécifique a été mis en place avec, à la clef, la sélection de 5 porteurs de projet et une dotation de 177 K€ de la part de la Fondation Nord de France (montant global de 350 K€ avec les autres dotations).

A noter, deux projets d'envergure autour de la santé et de la recherche médicale (soutien de 100 et 150 K€) ont été soutenus par la Fondation en 2023.



LES JOURNÉES SOCIÉTAIRES DE CETTE ANNÉE SONT ORGANISÉES DANS LES CAISSES LOCALES. CETTE FOIS-CI, ELLES PORTAIENT SUR LA THÉMATIQUE DU CLIMAT.

Pour l'édition de novembre 2023, plusieurs animations en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique ont été déployées sur le territoire en lien avec tous les administrateurs et clients de la Caisse régionale souhaitant participer :

- ▶ **des marches solidaires** initiées, comme l'an dernier, sous forme de challenges via l'application Kiplin, avec pour objectif de générer des dons en faveur d'associations => 527 584 963 pas ont ainsi été comptabilisés, soit plus de 369 309 kms. Ce beau résultat a abouti au versement par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France d'une somme de 50 000 € répartie entre 68 associations du territoire
- ▶ **1 500 bilans habitat 360 offerts à nos clients sociétaires** (500 bilans sont en cours). Ce bilan, réalisé par notre filiale Ex'im, est une évaluation énergétique complète du logement allant au-delà du simple diagnostic de performance énergétique. En effet, différents scénarios de travaux sont proposés en complément du diagnostic de façon à permettre la rénovation énergétique de l'habitat et lutter contre les passoires thermiques (démarche corrélée avec la plateforme J'écorénove).
- ▶ **un concours de dessin sur le thème de la protection de la planète** (destiné aux enfants de moins de 12 ans des parents sociétaires).



CRÉATION D'UN FONDS DE SOUTIEN DE 500 000 € POUR NOS CLIENTS SINISTRÉS SUITE AUX INTEMPÉRIES CIARAN ET DOMINGOS ET AUX INONDATIONS DE FIN D'ANNÉE

Suite aux événements climatiques qui ont impacté notre territoire (7289 sinistres déclarés), la Caisse régionale Nord de France s'est fortement mobilisée afin d'accompagner ses clients en difficulté : permanences organisées avec Pacifica et des experts de la Caisse régionale dans 8 secteurs de Terre & Opale et Littoral, visites de clients sinistrés, mesures exceptionnelles telles que l'exonération des frais de dysfonctionnement sur 3 mois, le recours possible aux pauses crédit, au dispositif « Coup dur » pour nos clients Pro/Agri (page 44) et autres solutions adaptées ou encore à un prêt d'urgence jusqu'à 50 K€ avec un taux 0 % pour les communes sinistrées.

En complément, la Caisse régionale a également décidé de créer un Fonds de Soutien de 500 000 € pour accompagner ses clients sinistrés (Particuliers, Professionnels, Agriculteurs, Associations, Collectivités publiques) pour des aides exceptionnelles. A cette fin, un comité d'attribution statue sur les dossiers remontés par le Réseau et les Caisses locales, afin d'évaluer l'aide financière qui peut être apportée aux victimes les plus impactées.

VOLET SOCIÉTAL

AXE 3 : Prendre soin collectivement de notre territoire en étant exemplaire sur notre comportement écologique et sociétal et en mettant en place des mesures d'aide et de soutien conformément à nos valeurs mutualistes.

AMBITION 6 : Mettre les atouts de notre modèle coopératif au service du bien commun.

ENGAGEMENT 3.6.12 : Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, Point Passerelle.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

La Caisse régionale s'attache à favoriser la création d'entreprises sur son territoire :

- en proposant aux créateurs des financements adaptés ;
- en développant des offres, des partenariats et des synergies, notamment via le Village by CA Nord de France (Cf. p. 84).

► **Différentes conventions** ont été régularisées dans l'optique de soutenir l'emploi dans le territoire.

On peut citer notamment :

- la **convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** renouvelée d'année en année. Celle-ci a pour but de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer leur propre entreprise, grâce au microcrédit accompagné. L'ADIE défend en effet l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité. En complément de cette convention, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a participé cette année encore à la remise de prix CREADIE organisée par l'ADIE pour récompenser les initiatives de créateurs ou repreneurs d'entreprises locaux (cf. infra) ;
- la **convention** signée le 5 mai avec **La Chambre de Métiers et d'Artisanat Hauts-de-France** et les Caisses régionales de Crédit Agricole de la Région Hauts-de-France afin de contribuer aux mesures d'accompagnement des artisans (cf. infra) ;

► **Le Village By CA Nord de France**, créé par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, favorise l'émergence et le développement de start-up depuis 2016 en les hébergeant et en leur faisant bénéficier de tout un réseau de partenaires (cf. indicateurs Village by CA Nord de France page 86).

Au-delà de ces dispositifs, la Caisse régionale Nord de France a créé cette année **le 1^{er} fonds commun de placement à risques au service des entreprises de notre territoire** et de nos clients sociétaires : le **FCPR PME et Territoire** (Cf. page suivante).

A noter, elle avait auparavant créé **Le Fonds d'investissement REGAIN 340**, fruit d'un partenariat bancaire lancé en 2020 sous forme d'un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) et permettant d'investir dans différentes entreprises pour les soutenir dans leur projet de développement. Cela a été le cas cette année avec l'entreprise Naturopera (Cf. Infra).

Par ailleurs, acteur solidaire de son territoire, la Caisse régionale s'engage envers tous publics dont ceux qui apparaissent fragilisés au travers de l'association Point Passerelle. En les aidant pour la recherche et la mise en œuvre de solutions adaptées à leur situation par son savoir-faire financier, social et humain, cette association favorise l'insertion socio-économique (Cf. pré-instruction de dossiers de micro-crédits pour faciliter le retour à l'emploi – pages 44 et 45).

DES PREUVES D'ACTIONS

REMISE DES PRIX CRÉADIE 2023

Créadie est un concours dont l'objectif est de valoriser les entrepreneur(e)s financé(e)s et accompagné(e)s par l'Adie et de promouvoir leur activité et l'entrepreneuriat local partout en France.

Trois lauréates ont été récompensées :

- Le Prix Entrepreneuriat Féminin a été attribué à Laura Joulia, photographe d'animaux de compagnie, de faune sauvage et reportages pour les professionnels de l'animalier.
- Le Prix Vitalité des territoires a été remis à Bernadette Ngo Mandeg, traiteur, préparation conserverie et plat surgelées chez « Les saveurs de Constance ».
- Le Prix Rebond est revenu à Océane Helbicq*, infirmière dermo-correctrice dont l'activité est la reconstruction des aréoles mammaires après un cancer et des cicatrices et vergetures (*représentée par un conseiller de l'Adie).

La remise des prix s'est déroulée cette année au Siège Lillois du Crédit Agricole Nord de France.

SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT (CMA) HAUTS-DE-FRANCE ET LES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE* LE 5 MAI 2023

Cette convention, dont l'objet est de toujours mieux accompagner les futurs artisans de notre région, vient concrétiser les liens unissant depuis de nombreuses années le Crédit Agricole Nord de France et l'artisanat.

Par le biais de cette convention de partenariat d'un an renouvelable, le Crédit Agricole Nord de France s'engage à verser une contribution de 30 000 € à la CMA Hauts-de-France. Celle-ci permettra de poursuivre et développer l'accompagnement des artisans – établis et entrepreneurs – grâce à la mise en place de dispositifs et d'actions dédiés à la création, transmission et reprise de leurs activités.

A été salué, à cette occasion, la création par la Caisse régionale Nord de France d'un Fonds de soutien aux boulangers, charcutiers, traiteurs et pressings pour faire face à la hausse des prix de l'énergie.

* Caisses de Brie-Picardie, Nord-Est et Nord de France.

UN NOUVEAU FONDS COMMUN DE PLACEMENTS À RISQUES : LE FCPR PME ET TERRITOIRE : 1^{er} FONDS INNOVANT AU SERVICE DE NOS CLIENTS SOCIÉTAIRES ET DE NOTRE TERRITOIRE

Turenne Capital et la Caisse régionale se sont associés pour lancer en mars 2023 un Fonds à destination des clients sociétaires dédié aux entreprises régionales.

Avec le FCPR *PME et Territoire*, nos clients peuvent ainsi devenir de réels acteurs de l'économie locale via leurs investissements dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) de la région et répondre ainsi à leurs besoins de transformation.

Ce fonds a, en effet, pour ambition d'investir dans des entreprises qui pourront se développer dans la région Hauts-de-France à travers la création d'emplois et la préservation d'un ancrage local significatif de leurs activités.

L'investissement va se répartir pour partie :

- dans des PME et ETI de la région des Hauts-de-France ;
- dans des entreprises du territoire contribuant à la transition énergétique et dans des secteurs où Turenne a développé une expertise forte (santé, logistique, hôtellerie, transitions environnementales).

Il investira ainsi dans un portefeuille de participations principalement situées dans les Hauts-de-France et recherchera des structures vectrices de création d'emplois.

L'actif de ce Fonds sera exposé à hauteur de 75 % minimum en PME et ETI françaises au développement économique des territoires (50 % dans les PME et ETI de la région).

Promouvant des caractéristiques environnementales et sociales (emplois maintenus et créés, centre de décisions dans la zone géographique délimitée, activité dans les territoires), il est classé Article 8 (SFDR) et prend en considération les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.

DES PREUVES D'ACTIONS

EN 2023, LE FONDS REGAIN 340* A SOUTENU LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE NATUROPERA POUR L'OUVERTURE D'UNE USINE À BULLY-LES-MINES

Naturopera est une entreprise spécialisée en couches écologiques et produits de soin dont le projet d'installation à Bully-Les-Mines (bâtiment de 19 000 m²) a été rendu possible par l'investissement de REGAIN 340 qui a pris une participation au capital.

Cette usine, située au sein du parc d'activités de l'Alouette, devient le 1^{er} site de production français de couches exclusivement écologiques. En adéquation avec la dynamique de transformation de la région Hauts-de-France, ce projet devrait générer plus de 100 emplois en 2024, contribuer à la revitalisation économique du Bassin minier et participer à la sauvegarde du savoir-faire industriel et textile dans le Pas-de-Calais.

** Le Fonds REGAIN 340, géré par Turenne Groupe, est sponsorisé par trois banques régionales, chacune ayant apporté 17 millions d'euros dès son lancement – soit 51 millions d'euros. Il a pour objectif d'investir dans des entreprises souhaitant être soutenues dans le renforcement de leurs fonds propres.*

AUTRES PREUVES D'ACTIONS

PARTICIPATION DE LA CAISSE RÉGIONALE À L'ÉVÈNEMENT TERRES DE JIM ORGANISÉ PAR LES JEUNES AGRICULTEURS DU NORD – PAS-DE-CALAIS

La caisse régionale Nord de France est un des partenaires de cet événement qui est une belle représentation de l'agriculture française et locale.

Un stand de 800 M² a été animé cette année autour de la banque des transitions en présence de plus de 200 collaborateurs et administrateurs.



LE MUTUALISME TROUVE PARFOIS SON EXPRESSION EN DEHORS DES FRONTIÈRES

Afin de montrer toute sa sympathie envers les collaborateurs du Crédit Agricole travaillant en Ukraine, la Caisse régionale a décidé de faire un don de 50 000 € à destination de leurs enfants pour les cadeaux de la St Nicolas.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 6 : METTRE LES ATOUTS DE NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF AU SERVICE DU BIEN COMMUN

INDICATEURS	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Engagement 3.6.11 : Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment via le FIL et la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...).				
Nombre de dossiers soutenus par la Fondation d'Entreprise et coût global	29 659,1 K€	29 655,6 K€	25 936 K€	- 13,8 % + 43 %
Nombre de dossiers soutenus par le Fonds d'initiative locale (FIL) et coût global	141 647 K€	165 635 K€	512 953 K€	+ 210 % + 50 %
Nombre d'associations soutenues via le dispositif Tookets	66	73	Arrêt du dispositif Tookets depuis le 31/12/2022	
Montant des dépenses de mécénat et de partenariat (dont Fondation et FIL)	2,8 M€	4,2 M€	2,7 M€ ⁽⁶⁾	- 35 %
Engagement 3.6.12 : Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, PP				
Nombre de familles aidées par l'association Point Passerelle	968	1 119	1 628	45,5 %
Nombre de manifestations/associations locales soutenues (mécénat 2023)	276	381	470 ⁽⁷⁾	23,3 %
Nombre de start-up hébergées par le village by CA	47	36	34	- 5,5 %
Nombre de financements accordés aux créateurs d'entreprise	623	922	966	4,8 %
Nombre d'installations d'agriculteur financées	191	193	200	3,6 %
Nombre de participants aux jobs meeting organisés	55	112	67 ⁽⁸⁾	- 40 %
Financements de PME en territoires fragiles en montant (encours M€)	3 433,9	3 840	3 932*	2,4 %

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p. 78/79.

Commentaires :

Forte de ses valeurs mutualistes, la Caisse régionale a poursuivi, voire même renforcé à plusieurs égards, son soutien au territoire en 2023 via :

- sa Fondation et son Fonds d'initiatives locales qui augmentent leur soutien financier et ses actions de mécénat ;
- les financements octroyés pour la création d'entreprises, l'installation d'agriculteurs et pour les PME en territoires fragiles ;
- les structures telles que l'association Point Passerelle pour l'aide aux familles en difficulté financière et le Village by CA Nord de France pour l'hébergement de start-ups.

A noter, depuis 2022, le nombre de familles aidées correspond au nombre de dossiers pris en charge, y compris en termes de formation à l'éducation budgétaire.

* Indicateur arrêté au 30/11/2023

B) LA MESURE DE SA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE : LES INDICATEURS AU 31/12/2023

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	2021	2022	2023	VARIATION 2023/2022
ENGAGEMENT : Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil				
Nombre de réclamations clôturées par le service qualité clients et délai moyen de traitement (en jours ouvrés)	1 199 - 8,9	1 142 - 10,2	890 - 7,7 ⁽¹⁾	- 22 % -> - 2,5 jours
Taux de salariés formés à la déontologie (FIDES) et à la sécurité financière (LAB)	95,3 % - 95 %	95,4 % - 95,6 %	92,4 % ⁽²⁾ - 95,7 %	- 3 pts -> 0,1 pt
Nombre de points relais CA	128	130	130	/
Nombre de partenariats avec les écoles du territoire (stock)	10	10	10	/
Nombre de clients bénéficiant d'un e-relevé	465 534	542 548	732 185	35 %
Indicateur IRC	22	26	28 ⁽³⁾	7,7 %
ENGAGEMENT : Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire et en veillant à l'accessibilité des offres				
Nombre de micro-crédits accordés par la Caisse régionale	364	330	459	39,1 %
Nombre d'offres budget protégé (stock)	6 413	6 610	7 592	14,9 %
Nombre d'offres EKO souscrites par les clients	1 289	1 822	1 131	- 37,9 %
ENGAGEMENT : Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment via le FIL et la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...)				
Nombre de dossiers soutenus par la Fondation d'entreprise et coût global	29 659,1 K€	29 655,6 K€	25 ⁽⁴⁾ 936 K€	- 13,8 % + 43 %
Nombre de dossiers soutenus par le Fonds d'initiative locale et coût global	141 641 K€	165 635 K€	512 ⁽⁵⁾ 953 K€	+ 210 % + 50 %
Nombre d'associations soutenues via le dispositif Tookets	66	73	Arrêt du dispositif Tookets depuis le 31/12/2022	
Montant des dépenses de mécénat	2,8 M€	4,2 M€	2,7 M€ ⁽⁶⁾	- 35 %
ENGAGEMENT : Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, PP				
Nombre de familles aidées par l'association Point Passerelle	968	1 119	1 628	45,5 %
Nombre de manifestations/associations locales soutenues	276	381	470 ⁽⁷⁾	23,3 %
Nombre de start-up hébergées par le Village by CA	47	36	34	- 5,5 %
Nombre de financements accordés aux créateurs d'entreprise (financements réalisés)	623	922	966	4,8 %
Nombre d'installations d'agriculteur financées	191	193	200	3,6 %
Nombre de participants aux jobs meeting organisés	55	112	67 ⁽⁸⁾	- 40 %
Financement de PME en territoires fragiles en montant (M€)	3 433,8	3 840	3 932	2,4 %
ENGAGEMENT : Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne...)				
Financement d'activités favorables à l'environnement en montant (hors critère taxonomie) (M€)	3 362,6	3 795	3 997,1 ⁽⁹⁾	5,4 %
Financements liés à la santé en montant (M€)	340,4	392,8	385,5 ⁽¹⁰⁾	- 1,8 %
Montant des prêts Eco PTZ réalisés (M€)	10,4	15,7	24,2	54 %
Montant des encours ISR clients (M€) (encours, titres, assurance-vie et épargne salariale)	275,9	1 253,7	1 542,7 ⁽¹¹⁾	23 %
ENGAGEMENT : Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères ESG				
Financement de l'immobilier neuf en montant (M€)	3 075,8	3 488,5	3 676,5 ⁽¹²⁾	5,4 %
Financement des énergies renouvelables en montant (M€)	198,5	212,2	209,8 ⁽¹³⁾	- 1,1 %
Financement des énergies fossiles en montant (M€)	0	0,2	0 ⁽¹⁴⁾	NS
ENR dans le mix énergétique pour le financement (%)	100 %	99,9 %	100 %	NS
Energies fossiles dans le mix énergétique pour le financement (%)	0 %	0,1 %	0 %	NS
Financement de la rénovation/transition énergétique en montant (M€)	38	42,9	58,7 ⁽¹⁵⁾	36,8 %
Financement de l'agriculture durable en montant (M€)	50,3	51,2	52,1 ⁽¹⁶⁾	1,8 %
Nombre de questionnaires adressés à nos clients du marché des Entreprises sur leurs critères ESG	100	343	654 ⁽¹⁷⁾	91 %

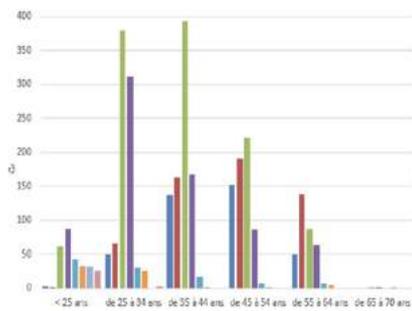
VOLET SOCIÉTAL AVEC IMPACT TERRITORIAL ET ENVIRONNEMENTAL

NS : non significatif

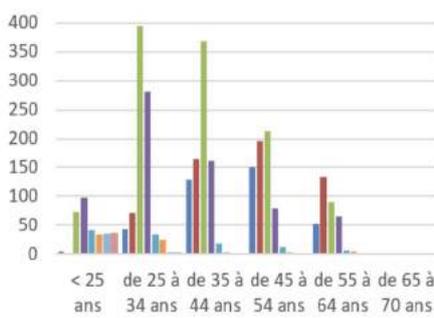
INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE		2021	2022	2023	VARIATION 2023/2022
VOLET ENVIRONNEMENTAL	ENGAGEMENT : Favoriser la mise en place de process réduisant l'empreinte carbone				
	Nombre de kilomètres parcourus en déplacements professionnels (hors véhicules électriques et hybrides) & émissions CO2	2 334 912 583,7 TéquCO2	3 116 416 779,1 TéquCO2	3 427 699 856,8 TéquCO2	10 % 10 %
	Quantité d'électricité consommée (kwh et kwh/sal)	13 843 160 soit 4 530/sal	12 241 660 soit 4 037/sal	12 326 252 soit 4 052/sal ⁽¹⁸⁾	+ 0,7 % + 0,4 %
	Quantité de gaz consommée (éq kwh et éq kwh/sal)	4 843 595 soit 1 585/sal	4 262 532 soit 1 406/sal	3 601 416 soit 1 184/sal ⁽¹⁸⁾	- 15,5 % - 15,8 %
	Quantité de fioul consommée (en litres et en litres/sal)	18 029 soit 5,89/sal	19 123 soit 6/sal	8 302 soit 2,7/sal ⁽¹⁸⁾	- 56,6 % - 54,5 %
	Emissions CO2 associées aux consommations électricité - gaz - fioul (en TéquCO2)	1 986,7	1 795,6	1 319 ⁽¹⁹⁾	- 27 %
	Quantité de papier consommée (nombre de ramettes par salarié)	19	15,4	11,8 ⁽²⁰⁾	- 23,2 %
	Quantité de déchets recyclés (papier en tonne et nombre de cartes bancaires périmées)	160 - 71 904	118 -> 98 479	90,5 -> 89 000 ⁽²¹⁾	- 16,5 % - 9,6 %
	Tonnage de la taxe ecofolio	235,7	208,5	non disponible ⁽²²⁾	/
	Nombre de carnets de chèques éco-conçus	371 241	356 962	326 981	- 8,4 %
	Pourcentage de fournisseurs notés Ecovadis (avec CA > 50 K€)	41 %	66 %	73 %	+ 7 pts
	Poids carbone du portefeuille de crédits (en KT eq CO2) (Cf. méthodologie SAFE ci-dessous)	1 140	1 183	1 103 ⁽²³⁾	- 6,8 %
ENGAGEMENT : S'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale					
Montant des placements des excédents de fonds propres disponibles et répondant à des critères ESG (hors réserve de liquidité)	25,6 M€	33 M€	41 M€	24,2 %	
VOLET SOCIAL	ENGAGEMENT : Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit				
	Nombre d'accords signés traitant de l'égalité homme/femme ou de la diversité dans l'année	1	1	1	/
	Répartition des salariés par âge et par sexe	cf tableau infra	cf tableau infra	cf tableau infra	/
	Pourcentage de femmes dans l'encadrement	40 %	40 %	41 %	+ 1 pt
	Taux de travailleurs en situation de handicap	5,86 %	6,43 %	Non disponible ⁽²²⁾	/
	ENGAGEMENT : Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire				
	Nombre d'accords signés traitant de la qualité de vie au travail dans l'année	2	3	3 ⁽²⁴⁾	/
	Nombre de salariés ayant bénéficié d'une mobilité (fonctionnelle, géographique, Groupe)	1 313 soit 48,2 %	342 soit 13 %	518 soit 19 % ⁽²⁵⁾	51 %
	Nombre d'embauches en CDI et de licenciements & ruptures conventionnelles	129 - 43	210 - 49	247 - 33 ⁽²⁶⁾	18 % - - 33 %
	Indicateur IER	72 %	Non mesuré en 2022	72 %	/
	ENGAGEMENT : S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation				
	Nombre de salariés en télétravail (cadre conventionnel)	1 513	1 934	2 013 ⁽²⁷⁾	4 %
Pourcentage de salariés CDI en télétravail en mode conventionnel (période COVID en 2021)	90,2 %	69 %	71 % ⁽²⁸⁾	+ 2 pts	
Effectif en fin de période	3 056	3 032	3 042	0,3 %	
Nombre de licences Webex	267	299	92	- 69 % suite passage à Teams	
Nombre de process dématérialisés	Estimé à 50 % de nos processus	Estimé à 60 % de nos processus	80 % ⁽²⁹⁾	+ 20 pts	
ENGAGEMENT : Permettre à chacun d'exprimer sa vision et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture)					
Nombre d'heures de formation par salarié et coût de la formation/masse salariale (en %)	36,8 -> 6,4 %	46,9 -> 8 %	49,9 -> 8,4 %	6,4 % -> 0,4 pt	
Nombre de salariés inscrits dans un parcours de formation diplômant	526	436	246	- 43,5 %	
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation	97,8 %	95,8 %	95,6 %	NS	
Nombre d'heures de formations dispensées	100 746	130 510	151 286	16 %	
Nombre de dispositifs de co-création proposés aux salariés	5 ateliers / 82 participants	6 ateliers / 175 participants	18 ateliers / 213 participants ⁽³⁰⁾	+ 22 %	
Perception globale des actions RSE : Indicateur IES (note)	6,0	6,8	6,8 ⁽³¹⁾	/	

Répartition des salariés par âge et par sexe

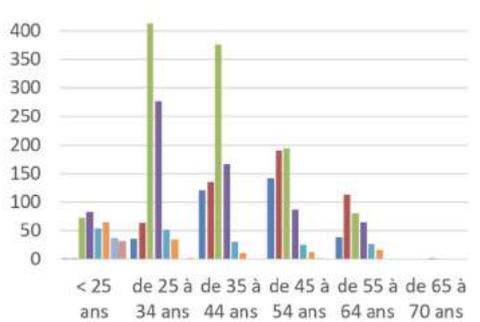
en 2023



en 2022



en 2021



■ Cadre - Femme ■ Cadre - Homme ■ Technicien - Femme ■ Technicien - Homme
■ Agent - Femme ■ Agent - Homme ■ Stag Ecole - Femme ■ Stag Ecole - Homme

Précisions complémentaires concernant les indicateurs

(1) Moins de réclamations et amélioration du délai moyen de traitement des dossiers (Cf. écoute du client, amélioration du process).

(2) S'agissant de la formation sur la déontologie, 2 755 salariés sur 2 982 présents au 31-12-2023 l'ont validée. A noter, le changement de méthode consistant à prendre en compte les salariés présents au 31/12/2023 et non les salariés inscrits à la formation a généré une baisse du taux de salariés formés.

(3) Indice en progression constante montrant le niveau de satisfaction des clients

(4) Nombre de projets soutenus sur le territoire légèrement en baisse mais portant sur un montant de 936 K€ (Fondation), soit une massification de l'action de la Fondation pour augmenter son impact notamment sur le domaine de la santé avec 2 dossiers de 100 et 150 K€ : montant moyen par dossier plus élevé.

(5) Nombre et montant des projets soutenus par le FIL en forte augmentation compte tenu de la mobilisation des Caisses locales pour soutenir des actions sur leur territoire respectif.

(6) Donnée comprenant toutes les dépenses de mécénat, y compris les montants des projets soutenus par la Fondation et le Fonds d'initiatives locales.

(7) Nombre comprenant entre autres les projets soutenus par la Fondation et par le Fonds d'initiative locale.

(8) Une seule édition en 2023. Jobdating de décembre reporté en 2024.

(9) Indicateur comprenant le total des financements Immobilier neuf, ENR, Rénovation / transition énergétique et Agriculture durable – Donnée arrêtée au 30/11/2023.

(10) Indicateur comptabilisant les financements des clients dont les codes NAF sont inclus dans la filière santé – Donnée arrêtée au 30/11/2023.

(11) Forte progression du montant des ISR souscrits par la clientèle par rapport à 2021 du fait de la prise en compte dans la méthode de calcul des produits reclassés en articles 8 et 9 SFDR et d'une appétence de plus en plus importante des clients.

(12) Financements de biens immobiliers post 2017 incluant des prêts souscrits avant 2017 mais avec une phase d'anticipation et 1ère échéance en 2017 (résidentiel neuf - immobilier commercial - bureaux) – Donnée arrêtée au 30/11/2023.

(13) Financements des activités liées aux énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermique, hydraulique, valorisation des déchets, marine, biomasse, méthanisation) – Donnée arrêtée au 30/11/2023.

(14) Aucun financement direct lié à l'énergie fossile – voir le détail de l'étude menée au regard de la réglementation sur la taxonomie pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile en annexe 2 pages 102 à 111.

(15) Indicateur comprenant l'indicateur des prêts Eco-PTZ auquel on ajoute les prêts travaux transition logement donnant droit au crédit d'impôt transition énergétique – Donnée arrêtée au 30/11/2023.

(16) Financement de l'agriculture bio et de la transition vers le bio et circuit court – Donnée arrêtée au 30/11/2023.

(17) Nombre de questionnaires/guides ESG déployés sur le Marché des Entreprises en 2023. Dispositif mis en œuvre courant 2020 et devenu obligatoire courant 2023 pour l'octroi de crédits sur le périmètre des Grandes Entreprises et PME.

(18) Consommation d'électricité prenant en compte la consommation des mobiles banques – Les consommations de gaz et de fioul enregistrent une baisse non négligeable, notamment en raison de changement des modes de chauffage à la faveur d'installations électriques. Poursuite par ailleurs du plan de sobriété.

(19) Les facteurs d'émissions CO2 appliqués à l'électricité, au gaz et au fioul sont les facteurs ADEME. La baisse enregistrée est corrélative à la fois à la baisse des facteurs d'émissions (principalement en ce qui concerne l'électricité) et au changement des modes de chauffage, l'électricité étant moins émettrice en émissions GES que le gaz et le fioul.

(20) Baisse de la consommation de papiers liée, d'une part, à la pratique du télétravail et, d'autre part, à l'augmentation des process dématérialisés dans la Caisse.

(21) Quantité de papiers recyclés en baisse en raison de la diminution de consommation de papier.

(22) Donnée non disponible au moment de la rédaction de la déclaration de performance extra-financière.

(23) Méthodologie SAFE (Single Accounting of Financed Emissions) :

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique. Cette méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'Association Bilan Carbone et l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales et permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée « par enjeu », par opposition à l'allocation usuelle « par scope ». / Pour 2023, le poids carbone du portefeuille crédits diminue suite à la mise à jour des facteurs d'émissions des secteurs d'activité, avec notamment une baisse sensible pour les secteurs du transport et de l'industrie.

(24) Renouvellement de l'accord sur le télétravail incluant également le travail déplacé.

(25) Hausse des mobilités au sein de l'entreprise en raison d'une nouvelle organisation du siège et la mise en œuvre d'un plan de développement région - Pourcentage calculé sur effectif CDI.

(26) Hausse des embauches en CDI.

(27) Légère hausse par rapport à 2022 – compte tenu du niveau déjà élevé de salariés ayant souscrit au dispositif de télétravail.

(28) Pourcentage calculé sur effectif CDI.

(29) changement de mode de calcul : recensement de 854 process clients et vérification de ceux disposant d'une solution digitale (Dépose, SEA, selfcare NPC) / sur les 854 process, seuls 170 n'ont pas une alternative digitale.

(30) Lancement en fév-23 des ateliers des idées (échanges réguliers réseau/Siège pour détecter en collectif des idées d'amélioration, partager l'actualité métier et renforcer les synergies Siège/Réseaux).

(31) Indicateur mesuré en 2022 (Cf. campagne tous les 2 ans).

	Données complémentaires	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Commentaire éventuel / données 2022
VOLET SOCIAL	Part des femmes au Comité de Direction	14 %	13 %	15 %	2 femmes sur 13 (y compris DG)
	Part des femmes au conseil d'administration	/	45 %	42 %	8 sur 19
	Part des femmes dans l'effectif	57 %	56 %	54,9 %	/
	Effectif permanent fin d'exercice (en ETP)	2 666	2 710	2 755	
	Effectif non permanent fin d'exercice (en ETP : CDD, intérim, apprentis, etc.)	321	249	212	153 CDD et 59 Stagiaires Ecoles
	Part de l'effectif non permanent	10,5 %	8,9 %	7,5 %	
	Age moyen de l'effectif	41,06 ans	41,15 ans	41,2 ans	Effectif permanent au 31/12
	Part de l'effectif ayant un entretien individuel annuel d'évaluation	/	97,1 %	98,7 %	
	Part des seniors dans l'effectif	12,54 %	12,9 %	12,5 %	>= 55 ans (354 CDI)
	Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail	/	5,75	5,10	Taux absentéisme Maladie + Longue Maladie + Accident Travail/Trajet
Mise en place de restructurations ayant entraîné des licenciements économiques collectifs au cours de l'exercice	Non	Non	Non	/	
VOLET SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL	Bilan carbone de la Caisse régionale (fonctionnement interne)	25 641 TéquCO2 (bilan 2018)	21 245 TéquCO2 (bilan 2021)	21 245 TéquCO2 (bilan 2021)	BC réalisé en 2022 sur données 2021 selon la méthode GHG Protocol comprenant le bilan GES des intrants repris ci-dessous / des données actualisées au cas par cas (Cf. infra)
	Emissions de gaz à effet de serre pour le scope 3 / Achats (émissions indirectes) (tonne CO2 eq.)	11 562 TéquCO2 (bilan 2018)	6 751 TéquCO2 (bilan 2021)	6 751 TéquCO2 (bilan 2021)	Part des intrants dans le bilan carbone / données 2021 - Baisse liée à la diminution du bilan carbone de CA-Technologies Services / des données actualisées au cas par cas (Cf. infra)
	Intégration de critères sociaux dans les pratiques d'achats/sous-traitance	Oui	Oui	Oui	Dans les critères d'évaluation des offres, la RSE représente 20 % de la note finale. Dans ce cadre, les pratiques sociales et inclusives participent à l'évaluation de la note EcoVadis (la pondération du thème dépend du secteur d'activité, de la taille et de la localisation) et pour 1/3 de la réponse au questionnaire RSE.
	Existence d'audits fournisseurs/sous-traitants pour contrôler la bonne application de ces critères sociaux	Oui	Oui	Oui	Pour les achats de prestations ou de services (non reliés à une entité du Groupe Crédit Agricole), plusieurs niveaux de contrôles du besoin émis au contrat sont intégrés dans le suivi des prestations et des prestataires.
	Intégration de critères environnementaux dans les pratiques d'achats/sous-traitance	Oui	Oui	Oui	En 2023, tous nos dossiers d'appels d'offres intègrent un volet RSE dont l'impact des fournisseurs sur la production de GES, sur l'impact du service ou du bien vendu et les alternatives, bonnes pratiques. Chaque besoin est challengé et un principe de frugalité est appliqué sur la détermination de nos besoins (Cf. prise en compte de l'impact sur l'environnement et la biodiversité).
	Existence d'audits fournisseurs/sous-traitants pour contrôler la bonne application de ces critères environnementaux	Oui	Oui	Oui	Les audits sont principalement réalisés lors de l'exécution des services ou de la réception des produits pour vérifier que les engagements pris sont correctement réalisés (présence des poubelles de tri sur les chantiers, recyclage des fluides, et présence des partenaires de la filière de recyclage).
	Accompagnement des sous traitants / fournisseurs sur des critères sociaux et / ou environnementaux	Oui	Oui	Oui	Réalisation de demandes d'accompagnement auprès d'EcoVadis et des fournisseurs dont la note est inférieure à 30.
	Identification des fournisseurs en situation de dépendance économique	Oui	Oui	Oui	Réalisation d'un suivi trimestriel (KYS) des fournisseurs en situation de risque de dépendance, envoi de demandes d'approfondissement et réalisation de plans d'action si nécessaire.
	Réalisation d'enquêtes de satisfaction fournisseurs au cours des trois dernières années	Non	Non	Non	Objectif de réalisation repoussé.
	Prise en compte de la proximité des fournisseurs dans les pratiques d'achat	Oui	Oui	Oui	La proximité est un des critères d'évaluation pris en compte dans l'analyse connaissance fournisseur. Le critère des achats responsables mesuré en 2023 pour les achats locaux est de 32 %
Existence d'un plan d'actions en faveur de la gestion des déchets et des substances dangereuses (DEEE, REACH, ROHS, etc.)	Oui	Oui	Oui	Au-delà de la gestion sur les appels d'offres et de l'insertion dans nos grilles d'évaluation, la gestion des déchets est présente dans nos cahiers des charges et l'évaluation RSE de la partie d'évaluation fonctionnelle et technique de la prestation.	
VOLET SOCIÉTAL	Existence d'un système de management de la qualité	Oui	Oui	Oui	Démarche d'amélioration continue mise en place : détection et correction des irritants et dysfonctionnements, enquêtes satisfaction clients, formation des collaborateurs siège et réseau, suivi quantitatif et qualitatif du traitement des réclamations. Mise en place d'un outil AVE Caesar permettant de piloter les demandes reçues par les services supports et d'optimiser les process.
	Part des activités bénéficiant d'une certification qualité (e.g. ISO 9001)	Non mesuré	Non mesuré	Non mesuré	Dans le cycle 2 de la certification AFNOR sur Trajectoires Patrimoine (certification renouvelée l'année dernière), un 1 ^{er} audit de suivi a été réalisé en novembre/décembre et a permis de confirmer la certification sans écarts (aucun point sensible ou de non-conformité) / certification IFACI pour l'Audit / certification lutte contre la corruption ISO 37001

SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE (SQH)

Née de la volonté du Crédit Agricole en 2004 de faire de l'immobilier son 3^e métier, la filiale immobilière de la Caisse régionale trouve ses origines dans le rachat entre 2006 et 2011 de 2 réseaux transaction ancien (Arcadim - Imm Nord) et d'un réseau d'administration de biens (MSI).

En 2023, avec 80 agences, 547 collaborateurs et un volume d'affaires de plus de 36 M€, Square Habitat Nord de France accompagne en proximité ses clients du Nord et du Pas-de-Calais dans la réalisation de l'ensemble de leurs projets immobiliers. L'enseigne est présente sur 5 métiers : transaction, location, gestion locative, syndic, vente de neuf.

Dans le cadre de ses activités, Square Habitat a défini un plan d'actions afin de réduire son empreinte carbone au fil du temps.

LES ACTIONS DE SQUARE HABITAT MENÉES EN 2023 POUR OPÉRER SA TRANSITION SONT LES SUIVANTES :

- Mise à disposition de véhicules de fonction et de service hybrides, moins émetteurs de carbone (marques KIA et TOYOTA) ;
- limitation des flyers ;
- rénovation énergétique des agences ;
- audit énergétique de l'ensemble des agences via Ex'im ;
- allongement de la durée de détention des PC et téléphones portables ;
- tri des déchets dans les sites de plus de 10 personnes.

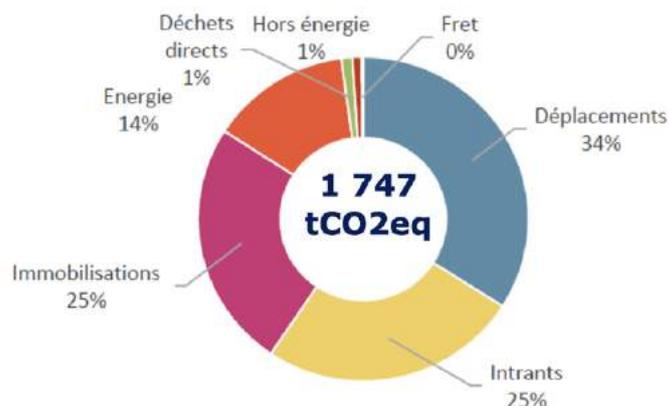
UN ACCOMPAGNEMENT OPÉRATIONNEL POUR RÉPONDRE À L'IMPÉRATIF DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS ÉNERGIVORES

L'enjeu de la Loi Climat et Résilience est d'inciter à la rénovation des logements très énergivores et mis en location (Cf. biens immobiliers classés F et G dans un premier temps, selon les nouveaux critères du diagnostic de performance énergétique).

Pour répondre à l'ensemble des besoins de ses clients patrimoniaux bailleurs et permettre d'assurer une transition énergétique qualitative, Square Habitat Nord de France et la Caisse régionale proposent, en synergie, des accompagnements adaptés, avec la proposition principalement d'un diagnostic énergétique précisant les travaux à effectuer (en lien par exemple avec notre filiale EX'IM) et d'offres de financements pour les travaux de rénovation.

En parallèle, la plateforme J'écorénove propose différents parcours de rénovation énergétique.

RÉSULTATS DU BILAN CARBONE DE SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE 2021



INDICATEURS SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE		2021	2022	2023	VARIATION 2023/2022
VOLET SOCIÉTAL	ENGAGEMENT : Proposer des produits/services et financements responsables				
	Nombre de clients bénéficiant d'un e-relevé	27 322	28 867	28 181	- 2 %
	ENGAGEMENT : Viser une relation durable en protégeant l'intérêt des clients et en veillant au maintien de la proximité				
	Nombre de réclamations	95	351	456*	30 %
	Taux de salariés formés à la déontologie et à la sécurité financière (% de la population ciblée)	94 % et 94 %	98 % et 99 %	98,5 % et 99,4 %	NS
VOLET SOCIAL	ENGAGEMENT : Favoriser le bien-être au travail et promouvoir l'équité et la diversité				
	Nombre d'accords signés traitant de la qualité de vie au travail, de l'égalité homme/femme ou de la diversité	0	0	1	/
	Taux de seniors de plus de 50 ans (en %)	21,6 %	19 %	24,1 %	+ 5,1 pt
	Taux de salariés de moins de 30 ans (en %)	20,1 %	23,7 %	21 %	- 2,7 pt
	Taux de travailleurs en situation de handicap	1,9 %	2,1 %	2 %	- 0,1 pt
	ENGAGEMENT : Enrichir le développement et l'employabilité des salariés				
	Nombre d'heures de formation par salarié et coût de la formation/masse salariale (en %)	21,7 - 1,4 %	22,6 - 0,65 %	28,6 - 1,81 %	27 % => + 1,06 pt
Nombre d'embauches en CDI et de licenciements (licenciements et ruptures conventionnelles)	134-20	109-46	93 - 31	- 14,7 % => - 32,6 %	
	Effectif en fin de période	552	552	547	- 1 %
VOLET ENV.	ENGAGEMENT : Favoriser la mise en place de process réduisant l'empreinte carbone				
	Nombre moyen de kilomètres parcourus par salarié	1 266	1 401	1 035	- 26,1 %
	Quantité de papier consommée (nombre de ramettes par salarié)	20	2	1,8	- 10,5 %

* Cette hausse est notamment liée à la mise en place d'un outil de gestion des réclamations en 2022

Dans le cadre de sa démarche RSE, Square Habitat agit également en faveur du mal logement.



SQUARE HABITAT CONTRE LE MAL LOGEMENT

Plusieurs dons ont été faits en vue de lutter contre le mal logement dont le dernier en date porte sur un montant de 27 000 euros adressé à Habitat et Humanisme Nord – Pas-de-Calais.

L'objectif est de reloger des familles en difficulté et de les aider à recréer du lien social.

Cela permet de contribuer à renforcer la cohésion & l'inclusion sociale et favoriser la dynamisation des territoires.

VILLAGE BY CA NORD DE FRANCE

LE VILLAGE BY CA NORD DE FRANCE redevient en 2024 une activité à part entière de la Caisse régionale Nord de France (statut de filiale jusqu'au 31/12/2023)

Un écosystème d'innovation unique

Le Village by CA Nord de France, créé et soutenu par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est un écosystème d'innovation unique où coopèrent et cohabitent start-up, grandes entreprises, ETI ou PME, établissements de recherche et de formation, investisseurs, acteurs institutionnels et structures d'appui à l'innovation. Le Village by CA Nord de France dispose par ailleurs d'un bâtiment de 4 500 m² dédié à l'innovation, au cœur de la zone d'Euratechnologies à Lille.

Accélérateur de startup

Le Village by CA Nord de France accompagne et héberge les entrepreneurs de son territoire – le Nord et le Pas-de-Calais – qui portent des projets innovants et à fort potentiel de développement.

Les start-up sélectionnées évoluent dans un environnement de travail tourné vers l'open innovation mais également vers la transition et les enjeux environnementaux et sociétaux. Elles intègrent une communauté d'entrepreneurs où sont valorisés l'entraide et l'échange de bonnes pratiques entre pairs pour accélérer leur développement au contact des partenaires du Village by CA Nord de France qui leur ouvrent leurs portes et leurs carnets d'adresse pour les aider à challenger leur projet, trouver des terrains d'expérimentations et signer des contrats déterminants pour accompagner leur croissance.

Accompagner la transformation des entreprises du territoire

Le Village by CA Nord de France accompagne la transformation des entreprises et acteurs de son territoire. En s'appuyant sur la richesse des expertises et le savoir-faire de son écosystème de start-up et de partenaires, et sur les techniques liées à l'intelligence collective, plusieurs modules sont proposés, de l'acculturation à l'immersion. Avec un objectif : faire grandir et structurer les démarches d'innovation des acteurs du territoire.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES AU VILLAGE BY CA SUR LE VOLET RSE SONT LES SUIVANTES :

► Dans le cadre du fonctionnement quotidien du village :

- Respect des consignes de température à 19° dans les locaux ;
- Usage de fontaines à eau sans contenant depuis 2019 ;
- Usage au bar du Village de contenants en verre (tasse, mug) ;
- Recyclage des capsules aluminium ;
- Tri sélectif (société Elise) effectif depuis 2019.

► Dans le cadre d'activité du Village (cf. ci-dessus), différents projets sont organisés pour porter les sujets propres à son écosystème. On peut citer en lien avec les engagements RSE :

- L'organisation avec Orange du Hackathon **Creativ'women** (cf. infra) ;
- L'appel à candidatures « **Un Océan d'Innovation** » en vue de faire émerger l'économie bleue (Cf. infra)
- L'appel à candidatures multi-villages sur **les transitions Agri-Agro** (participation du Village by CA Normandie, du Village by CA Finistère et du Village by CA Centre France) ;
- Un sourcing start-up privatif sur **la gestion de l'eau** pour Advitam (cf. infra) ;
- Le bilan de l'appel à candidatures start-up « **Industrie 4.0** » (cf. infra).

DES PREUVES D' ACTIONS

HACKATHON CREATIV'WOMEN

Ce premier Hackathon consacré à l'entrepreneuriat féminin et coorganisé avec Orange a eu lieu au Village by CA. Il a été pensé pour encourager les femmes porteuses de projets, qu'elles soient déjà engagées dans le développement d'une idée ou à la recherche d'un nouveau défi.

Différents prix ont été remis pour soutenir la démarche entrepreneuriale engagée. Des sessions d'accompagnement au programme Femmes entrepreneures ont notamment été offertes par le Village et l'équipe de Nord Capital Partenaires.

APPEL À CANDIDATURES ORGANISÉ EN VUE DE FAIRE ÉMERGER L'ÉCONOMIE BLEUE



Cet appel à candidatures se rapporte à un projet* ayant un impact positif sur l'environnement, la société et le territoire ou donnant de la visibilité au grand public tout en bénéficiant du programme d'accompagnement conjoint de Blue Living Lab by Nausicaa et du Village by CA Nord de France.

Le Blue living lab est un programme d'accompagnement pour accélérer les projets, construire des partenariats, accéder à des infrastructures et des expertises dédiées à l'océan.

L'objectif est de faire en sorte que les entreprises bénéficient des connaissances et du savoir-faire unique du centre en matière d'économie maritime et de recherche en lien avec les océans, à l'échelle régionale, nationale et internationale et qu'elles puissent être force d'innovation.

Pour sa part, le Village by CA Nord de France accompagne et héberge les entrepreneurs sélectionnés. Ils bénéficient ainsi de tout un écosystème favorisant le développement de leurs projets innovants.

** Projet dans le domaine de l'aquaculture, pêche, biens et services en lien avec l'océan, biotechnologie, énergies marines renouvelables, lutte contre la pollution marine, navigation de plaisance, ports, etc.*

SEPTEMBRE 2023 : ACCOMPAGNEMENT DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE ADVITAM DANS LE CADRE DE LEUR FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE AUTOUR DE LA GESTION DE L'EAU

La coopérative agricole Advitam a sollicité le Village by CA pour mettre en place une démarche structurée autour de la gestion de l'eau afin de construire leur feuille de route stratégique. L'équipe Village a proposé une analyse au travers d'un prisme « création de valeur » afin d'identifier les start-up qui proposent des solutions innovantes en lien avec la gestion de l'eau. 130 start-up ont été identifiées en France et à l'étranger ; 10 start-up ont pitché leur solution devant le comité de direction d'Advitam.

MAI 2023 : BILAN DE L'APPEL À CANDIDATURES INDUSTRIE 4.0

Fin 2022, le Village by CA Nord de France s'était associé au Technopôle Transalley pour lancer un appel à candidatures sur la thématique de l'industrie 4.0.

Après avoir analysé les dossiers des candidats, 5 start-up ont été sélectionnées pour intégrer le Village compte tenu des solutions innovantes présentées pour une industrie agile, décarbonée et souveraine.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

VILLAGE BY CA

ENGAGEMENTS	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
PILIER SOCIÉTAL			
I.1. Soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat sur le territoire			
Le Village by CA - accélérateur de start-up et facilitateur de lien avec les entreprises			
Nombre de start-up accompagnées	47	36	34
Nombre d'alumni (start-up ayant été accompagnées par le Village et gardant un lien)	60	80	97
Nombre de partenaires	28	31	29
Nombre de mises en relation entre start-up et entreprises du territoire (entre 1 ^{er} janvier et 31 déc.)	20	75	85
Montant des fonds levés par les start-up (M€)	8,1	26,1	18,9
Nombre d'évènements organisés par le Village by CA sur l'année (tous public)	/	214	286
Nombre de participants aux évènements sur l'année (tous public)	/	5 699	7 871
I.2. Participer à la dynamique territoriale			
Emploi			
Nombre de collaborateurs start-up au 31 déc.	430	400	314
Nombre de femmes fondatrices ou co-fondatrices de start-up	7	6	9
Nombre d'emplois (CDI, CDD, alternants, stagiaires...) créés sur le territoire par les start-up	140	117	-
Inclusion			
Nombre de partenaires/collaborations du Village à vocation d'inclusion sur l'année	5	5	14
Nombre de personnes accompagnées sur l'année	50	345	441
I.3. Accompagner les transitions économiques et sociétales			
Développement économique de nos territoires			
Nombre de start-up dans le domaine de la transition Agricole	10	7	4
Nombre de start-up dans le domaine de la transition énergétique	5	3	1
Nombre de start-up dans le domaine de l'inclusion sociale (accompagnement des personnes en situation de fragilité)	6	5	0
Nombre d'entreprises partenaires dans le domaine de la transition agricole	3	7	7
Nombre d'entreprises partenaires dans le domaine de la transition énergétique	2	2	4
Nombre d'entreprises partenaires dans le domaine de l'inclusion sociale (accompagnement des personnes en situation de fragilité)	1	1	1
PILIER HUMAIN			
1.1. Diversité & mixité des salariés			
Marque employeur			
Nombre total de collaborateurs dans les équipes Village (dont stagiaires et alternants) au 31 déc.	7	5	5
Nombre de femmes dans l'effectif Village au 31 déc.	1	2	1
Nombre de stagiaires et alternants sur l'année	2	3	2
1.2. Accompagner la montée en compétences des salariés			
Acculturation / Formation des salariés			
Temps passé à la formation et l'accompagnement des collaborateurs de caisses régionales et de filiales CA sur des sujets d'innovation (hors convention) (nombre de collaborateurs formés/ accompagnés x nombre d'heures par collaborateur en présentiel)	/	1 350	6 310

ANNEXES

– ANNEXE 1 –

NOS TABLEAUX SUR LE PERIMÈTRE DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE PUBLIÉS AU TITRE DE LA TAXONOMIE AU 31 DECEMBRE 2023

- ▶ **Modèle 0** : Récapitulatif des indicateurs clefs de performance (ICP) de la taxonomie repris en page 17 de la DPEF
- ▶ **Modèle 1** : Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)
- ▶ **Modèle 1** : Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX verts des contreparties)
- ▶ **Modèle 2** : GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)
- ▶ **Modèle 2** : GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)
- ▶ **Modèle 3** : ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)
- ▶ **Modèle 3** : ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)
- ▶ **Modèle 4** : ICP GAR flux (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties) : non disponible
- ▶ **Modèle 4** : ICP GAR flux (sur la base des CAPEX verts des contreparties) : non disponible
- ▶ **Modèle 5** : ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)
- ▶ **Modèle 5** : ICP des expositions de hors bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

EUROS (hors décimales)	Date de référence des informations T														
	Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + RPP + BIO)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			
	utilisation du produit	Dont habitant	Dont transitoire	271 128	2 758 887	584	0	0	0	16 495 607 496	1 518 680 860	1 513 743 645	271 128	2 758 887	
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1. Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	24 972 060 433	16 495 606 912	1 518 680 860	1 513 743 645	271 128	2 758 887	584	0	0	16 495 607 496	1 518 680 860	1 513 743 645	271 128	2 758 887	
2. Entreprises financières	5 010 436 608	1 444 293 967	57	0	7	30	571	0	0	1 444 294 538	57	0	7	30	
3. Établissements de crédit	4 980 324 161	1 444 293 508	0,2	0	0	0	176	0	0	1 444 293 684	0,2	0	0	0	
4. Prêts et avances	4 980 225 368	1 444 265 356	0	0	0	0	0	0	0	1 444 265 356	0	0	0	0	
5. Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	19 035	5 819	0,2	0	0	0	176	0	0	5 996	0,2	0	0	0	
6. Instruments de capitaux propres	79 757	22 332	0	0	0	0	0	0	0	22 332	0	0	0	0	
7. Autres entreprises financières	30 112 447	458	57	0	7	30	395	0	0	853	57	0	7	30	
8. Dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9. Prêts et avances	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
10. Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
11. Instruments de capitaux propres	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
12. Dont sociétés de gestion	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13. Prêts et avances	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
14. Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
15. Instruments de capitaux propres	30 011 900	82	19	0	7	2	395	0	0	478	19	0	7	2	
16. Dont entreprise d'assurance	30 009 958	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
17. Prêts et avances	1 942	82	19	0	7	2	395	0	0	478	19	0	7	2	
18. Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
19. Instruments de capitaux propres	161 141 614	49 425 835	4 937 157	0	271 121	705 855	12	0	0	49 425 848	4 937 157	0	271 121	705 855	
20. Entreprises non financières	161 126 333	49 419 496	4 934 286	0	270 734	704 693	0	0	0	49 419 496	4 934 286	0	270 734	704 693	
21. Prêts et avances	15 281	6 338	2 871	0	386	1 161	12	0	0	6 351	2 871	0	386	1 161	
22. Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
23. Instruments de capitaux propres	17 495 691 772	14 949 264 638	1 510 066 477	1 510 066 477	0	2 053 001	0	0	0	14 949 264 638	1 510 066 477	1 510 066 477	0	2 053 001	
24. Ménages	15 341 093 322	14 890 736 517	1 510 066 477	1 510 066 477	0	2 053 001	0	0	0	14 890 736 517	1 510 066 477	1 510 066 477	0	2 053 001	
25. Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	58 541 973	58 528 121	0	0	0	0	0	0	0	58 528 121	0	0	0	0	
26. Dont prêts à la rénovation de bâtiments	399 617 422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
27. Dont prêts pour véhicules à moteur	2 304 790 437	52 622 470	3 677 168	0	0	0	0	0	0	52 622 470	3 677 168	0	0	0	
28. Financement d'administrations locales	10 717 723	10 717 723	3 677 168	0	0	0	0	0	0	10 717 723	3 677 168	0	0	0	
29. Financement de logements	2 294 072 713	41 904 746	0	0	0	0	0	0	0	41 904 746	0	0	0	0	
30. Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
31. Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

EUROS (hors décimales)		Date de référence des informations T															
		Valeur comptable brute totale					Aténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)	TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
		GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
							Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)
		Dont utilisation du produit		Dont habitant		Dont utilisation du produit		Dont habitant		Dont utilisation du produit		Dont habitant		Dont utilisation du produit		Dont habitant	
1	24 972 060 433	15 556 509 691	1 518 062 336	1 513 743 645	202 490	2 254 186	3	0	0	0	0	15 556 509 694	1 518 062 336	1 513 743 645	202 490	2 254 186	
2	5 010 436 608	498 052 461	227	0	20	140	0,5	0	0	0	0	498 052 462	227	0	20	140	
3	4 980 324 161	498 051 938	43	0	0	43	0	0	0	0	0	498 051 938	043	0	0	43	
4	4 980 225 368	498 022 536	0	/	0	0	0	0	0	0	0	498 022 536	0	0	0	0	
5	19 035	5 474	43	/	0	43	0	0	0	0	0	5 474	43	0	0	43	
6	79 757	23 927	0	/	0	0	0	0	0	0	0	23 927	/	0	0	0	
7	30 112 447	522	184	/	20	97	0,5	0	0	0	0	523	184	0	20	97	
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
10	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
11	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
12	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
14	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
15	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
16	30 011 900	92	29	0	10	1	0,5	0	0	0	0	93	29	0	10	1	
17	30 009 958	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
18	1 942	92	29	/	10	1	0,5	0	0	0	0	93	29	0	10	1	
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
20	161 141 614	55 514 241	4 318 463	0	202 469	201 044	3	0	0	0	0	55 514 244	4 318 463	0	202 469	201 044	
21	161 126 333	55 505 623	4 314 585	0	201 785	199 329	0	0	0	0	0	55 505 623	4 314 585	0	201 785	199 329	
22	15 281	8 618	3 878	/	684	1 715	3	0	0	0	0	8 621	3 878	0	684	1 715	
23	0	0	0	/	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
24	17 495 691 772	14 949 264 638	1 510 066 477	1 510 066 477	0	2 053 001	0	0	0	0	0	14 949 264 638	1 510 066 477	1 510 066 477	0	2 053 001	
25	15 341 093 322	14 890 736 517	1 510 066 477	1 510 066 477	0	2 053 001	0	0	0	0	0	14 890 736 517	1 510 066 477	1 510 066 477	0	2 053 001	
26	58 541 973	58 528 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 528 121	0	0	0	0	
27	399 617 422	0	0	0	0	0	/	/	/	/	/	0	0	0	0	0	
28	2 304 790 437	53 678 348	3 677 168	3 677 168	0	0	0	0	0	0	0	53 678 348	3 677 168	3 677 168	0	0	
29	10 717 723	10 717 723	3 677 168	3 677 168	0	0	0	0	0	0	0	10 717 723	3 677 168	3 677 168	0	0	
30	2 294 072 713	42 960 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 960 625	0	0	0	0	
31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Suite Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

EUROS (hors décimales)	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T											
		Aténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + Ec + PRP + BIO)			
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)	
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)												
33	Entreprises financières et non financières	11 505 129 959	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	11 501 815 740	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
35	Prêts et avances	8 667 268 793	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 314 208 241	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	713 711	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
38	Titres de créance	78 653 801	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
39	Instruments de capitaux propres	2 755 893 145	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	3 314 218	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
41	Prêts et avances	3 302 167	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
42	Titres de créance	11 490	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
43	Instruments de capitaux propres	561	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
44	Dérivés	265 646 000	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
45	Prêts interbancaires à vue	2 262 315 000	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	108 905 000	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	742 150 000	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
48	Total des actifs du GAR	39 856 206 392	15 556 509 691	1 518 062 336	1 513 743 645	202 490	2 254 186	0	0	0	15 556 509 694	1 518 062 336	1 513 743 645
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR												
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	258 460 558	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
51	Expositions sur des banques centrales	15 923 335	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
52	Portefeuille de négociation	119 908 000	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
53	Total des actifs	40 250 498 286											
Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD													
54	Garanties financières	492 294 070	36 519 129	371 612	0	60 754	134 567	1 136	26	0	36 520 265	371 638	0
55	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
56	Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
57	Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les ratios d'éligibilité sur les quatre autres objectifs (« Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et la réduction de la pollution » et « Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ») n'ont pas été indiqués dans le tableau ci-dessus car ils dépendent des données qui seront publiées pour la première fois par les entreprises non financières en 2024 (pour l'arrêté au 31/12/2023). La caisse régionale Nord de France ne pourra donc publier ces informations qu'à compter de l'arrêté du 31 décembre 2024.

Modèle 2 – GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		
	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0620 - EXTRACTION DE GAZ NATUREL	37	/	/	/	0	/	/	37	/	/	37	/	/
0729 - EXTRACTION D'AUTRES MINERAIS DE METAUX NON FERREUX	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
0990 - ACTIVITES DE SOUTIEN AUX AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
1039 - AUTRE TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
1089 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
1101 - PRODUCTION DE BOISSONS ALCOOLIQUES DISTILLEES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
1105 - FABRICATION DE BIERE	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
1310 - PREPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
1330 - ENNoblissement TEXTILE	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
1320 - FABRICATION DE CHAUSSURES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
1920 - RAFFINAGE DU PETROLE	88	/	/	/	0	/	/	88	/	/	0	/	/
2014 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	72	/	/	/	0	/	/	72	/	/	0	/	/
2042 - FABRICATION DE PARFUMS ET DE PRODUITS POUR LA TOILETTE	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2059 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2349 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CERAMIQUES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2351 - FABRICATION DE CIMENT	129	/	/	/	0	/	/	129	/	/	0	/	/
2361 - FABRICATION D'ELEMENTS EN BETON POUR LA CONSTRUCTION	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2370 - TAILLE, FACONNAGE ET FINISSAGE DE PIERRES	14	/	/	/	0	/	/	14	/	/	0	/	/
2410 - SIDERURGIE	93 124	/	/	/	0	/	/	93 124	/	/	0	/	/
2511 - FABRICATION DE STRUCTURES METALLIQUES ET DE PARTIES DE STRUCTURES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2599 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS METALLIQUES N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2611 - FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2620 - FABRICATION D'ORDINATEURS ET D'EQUIPEMENTS PERIPHERIQUES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2630 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION	17 151	/	/	/	0	/	/	17 151	/	/	0	/	/
2651 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPAREILS DE MESURE, D'ESSAI ET DE NAVIGATION	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2732 - FABRICATION D'AUTRES FILS ET CABLES ELECTRONIQUES OU ELECTRIQUES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2790 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS ELECTRIQUES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2829 - FABRICATION DE MACHINES DIVERSES D'USAGE GENERAL	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2893 - FABRICATION DE MACHINES POUR L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE	20 808	/	/	/	0	/	/	20 808	/	/	0	/	/
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	385	/	/	/	0	/	/	385	/	/	0	/	/
2920 - FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
2931 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AUTOMOBILES	18	/	/	/	0	/	/	18	/	/	0	/	/
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	27	/	/	/	0	/	/	27	/	/	0	/	/
3030 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPATIALE	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0	/	/
3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	18 408 094	/	/	/	0	/	/	18 408 094	/	/	0	/	/
	1 010 093				0			1 010 093			0		

Suite Modèle 2 – GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	EUROS (hors décimales)	
3512 - TRANSPORT D'ELECTRICITE	839	/	/	/	0	/	/	/	839	824	/	/
3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE	123	/	/	/	0	/	/	/	123	0	/	/
3600 - CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
4110 - PROMOTION IMMOBILIERE	4 413 623	/	/	/	0	/	/	/	4 413 623	2 101 725	/	/
4619 - CENTRALES D'ACHAT NON ALIMENTAIRES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
4711 - COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE A PREDOMINANCEALIMENTAIRE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
4719 - GRANDS MAGASINS	8	/	/	/	0	/	/	/	8	1	/	/
4910 - TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN DE VOYAGEURS	260	/	/	/	0	/	/	/	260	152	/	/
4920 - TRANSPORTS FERROVIAIRES DE FRET	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
4931 - TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS DE VOYAGEURS	254	/	/	/	0	/	/	/	254	212	/	/
4939 - AUTRES TRANSPORTS TERRESTRES DE VOYAGEURS N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
4941 - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET	1	/	/	/	0	/	/	/	1	0	/	/
5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
5310 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
5510 - HOTELS ET HEBERGEMENT SIMILAIRE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
5610 - RESTAURANTS ET SERVICES DE RESTAURATION MOBILE	464	/	/	/	0	/	/	/	464	0	/	/
5629 - AUTRES SERVICES DE RESTAURATION N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
5819 - AUTRES ACTIVITES D'EDITION	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
5821 - EDITION DE JEUX ELECTRONIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	4	/	/	/	1	/	/	/	6	0	/	/
6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	5	/	/	/	11	/	/	/	17	2	/	/
6202 - CONSEIL INFORMATIQUE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
6209 - AUTRES ACTIVITES INFORMATIQUES	13	/	/	/	0	/	/	/	13	7	/	/
6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES	36 454 264	/	/	/	0	/	/	/	36 454 264	0	/	/
6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
6419 - AUTRES INTERMEDIATIONS MONETAIRES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	185	/	/	/	0	/	/	/	185	76	/	/
6619 - SUPPORTS JURIDIQUES DE GESTION DE PATRIMOINE MOBILIER	3	/	/	/	0	/	/	/	3	0	/	/
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	98	/	/	/	0	/	/	/	98	38	/	/
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	9 954 520	/	/	/	0	/	/	/	9 954 520	3 939 198	/	/
6831 - AGENCES IMMOBILIERES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
6832 - ADMINISTRATION DE BIENS IMMOBILIERS	3 370 725	/	/	/	0	/	/	/	3 370 725	0	/	/
6910 - ACTIVITES JURIDIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
7010 - ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
7112 - ACTIVITES D'INGENIERIE	12 148	/	/	/	0	/	/	/	12 148	5 785	/	/

Suite Modèle 2 – GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
7120 - ACTIVITES DE CONTROLE ET ANALYSES TECHNIQUES	0	0	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
7311 - ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITE	0	0	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
7711 - LOCATION ET LOCATION-BAIL DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	1 274	112	/	/	0	/	/	/	1 274	112	/	/
8010 - ACTIVITES DE SECURITE PRIVEE	0	0	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
8129 - DESINFECTION, DESINFECTISATION, DERATISATION	0	0	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
8610 - ACTIVITES HOSPITALIERES	0	0	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
8710 - HEBERGEMENT MEDICALISE	0	0	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES PHYSIQUES	0	0	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
9200 - ORGANISATION DE JEUX DE HASARD ET D'ARGENT	14 720	0	/	/	0	/	/	/	14 720	0	/	/

Le tableau ci-dessus présente la ventilation des données chiffrées de nos contreparties par secteur d'activités via les codes de la Nomenclature statistique des Activités économiques de la Communauté Européenne (NACE). Une analyse a été effectuée pour l'ensemble des 615 codes NACE référencés. Sont présentés dans ce tableau les codes NACE ayant fait ressortir un résultat.

Modèle 2 – GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0620 - EXTRACTION DE GAZ NATUREL	87	/	/	/	0	/	/	/	87	70	/	/
0729 - EXTRACTION D'AUTRES MINERAIS DE METAUX NON FERREUX	1	/	/	/	0	/	/	/	1	0	/	/
0990 - ACTIVITES DE SOUTIEN AUX AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
1039 - AUTRE TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES	2 514 126	/	/	/	0	/	/	/	2 514 126	0	/	/
1089 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
1101 - PRODUCTION DE BOISSONS ALCOOLIQUES DISTILLEES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
1105 - FABRICATION DE BIERE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
1310 - PREPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE	42	/	/	/	0	/	/	/	42	3	/	/
1330 - ENNOBISSEMENT TEXTILE	129	/	/	/	0	/	/	/	129	32	/	/
1520 - FABRICATION DE CHAUSSURES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
1920 - RAFFINAGE DU PETROLE	226	/	/	/	0	/	/	/	226	119	/	/
2014 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	46	/	/	/	0	/	/	/	46	30	/	/
2042 - FABRICATION DE PARFUMS ET DE PRODUITS POUR LA TOILETTE	120	/	/	/	0	/	/	/	120	49	/	/
2059 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2349 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CERAMIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2351 - FABRICATION DE CIMENT	202	/	/	/	0	/	/	/	202	115	/	/
2361 - FABRICATION D'ELEMENTS EN BETON POUR LA CONSTRUCTION	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2370 - TAILLE, FACONNAGE ET FINISSAGE DE PIERRES	16	/	/	/	0	/	/	/	16	1	/	/
2410 - SIDERURGIE	3 900 053	26 074	/	/	0	/	/	/	3 900 053	26 074	/	/
2511 - FABRICATION DE STRUCTURES METALLIQUES ET DE PARTIES DE STRUCTURES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2599 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS METALLIQUES N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2611 - FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2620 - FABRICATION D'ORDINATEURS ET D'EQUIPEMENTS PERIPHERIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2630 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION	8 987	2 450	/	/	0	/	/	/	8 987	2 450	/	/
2651 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPAREILS DE MESURE, D'ESSAI ET DE NAVIGATION	32	5	/	/	0	/	/	/	32	5	/	/
2732 - FABRICATION D'AUTRES FILS ET CABLES ELECTRONIQUES OU ELECTRIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2790 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS ELECTRIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2829 - FABRICATION DE MACHINES DIVERSES D'USAGE GENERAL	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2893 - FABRICATION DE MACHINES POUR L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE	7 498	0	/	/	0	/	/	/	7 498	0	/	/
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	397	49	/	/	0	/	/	/	397	49	/	/
2920 - FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
2931 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AUTOMOBILES	20	0	/	/	0	/	/	/	20	0	/	/
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	45	0	/	/	0	/	/	/	45	0	/	/
3030 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPATIALE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	0	/	/
3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	19 483 659	8 825 704	/	/	0	/	/	/	19 483 659	8 825 704	/	/

Suite Modèle 2 – GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
3512 - TRANSPORT D'ELECTRICITE	843	/	/	/	0	/	/	/	843	/	/	/
3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE	174	0	/	/	0	/	/	/	174	0	/	/
3600 - CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
4110 - PROMOTION IMMOBILIERE	2 311 897	630 517	/	/	0	/	/	/	2 311 897	630 517	/	/
4619 - CENTRALES D'ACHAT NON ALIMENTAIRES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
4711 - COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE	25	5	/	/	0	/	/	/	25	5	/	/
4719 - GRANDS MAGASINS	291	42	/	/	0	/	/	/	291	42	/	/
4910 - TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN DE VOYAGEURS	321	72	/	/	0	/	/	/	321	72	/	/
4920 - TRANSPORTS FERROVIAIRES DE FRET	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
4931 - TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS DE VOYAGEURS	338	295	/	/	0	/	/	/	338	295	/	/
4939 - AUTRES TRANSPORTS TERRESTRES DE VOYAGEURS N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
4941 - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
5110 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
5510 - HOTELS ET HEBERGEMENT SIMILAIRE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
5610 - RESTAURANTS ET SERVICES DE RESTAURATION MOBILE	4 415	0	/	/	0	/	/	/	4 415	0	/	/
5629 - AUTRES SERVICES DE RESTAURATION N.C.A.	31 136	0	/	/	0	/	/	/	31 136	0	/	/
5819 - AUTRES ACTIVITES D'EDITION	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
5821 - EDITION DE JEUX ELECTRONIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	8	0,3	/	/	0,3	/	/	/	8	0,3	/	/
6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	3	1	/	/	2	/	/	/	6	1	/	/
6202 - CONSEIL INFORMATIQUE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
6209 - AUTRES ACTIVITES INFORMATIQUES	115	11	/	/	0	/	/	/	115	11	/	/
6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES	41 396 499	0	/	/	0	/	/	/	41 396 499	0	/	/
6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N.C.A.	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
6419 - AUTRES INTERMEDIATIONS MONETAIRES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	226	51	/	/	0	/	/	/	226	51	/	/
6619 - SUPPORTS JURIDIQUES DE GESTION DE PATRIMOINE MOBILIER	42	0	/	/	0	/	/	/	42	0	/	/
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	94	43	/	/	0	/	/	/	94	43	/	/
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	10 415 646	120 271	/	/	0	/	/	/	10 415 646	120 271	/	/
6831 - AGENCES IMMOBILIERES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
6832 - ADMINISTRATION DE BIENS IMMOBILIERS	3 611 491	0	/	/	0	/	/	/	3 611 491	0	/	/
6910 - ACTIVITES JURIDIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
7010 - ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
7112 - ACTIVITES D'INGENIERIE	6 363	1 735	/	/	0	/	/	/	6 363	1 735	/	/

Modèle 2 – GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	EUROS (hors décimales)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
7120 - ACTIVITES DE CONTROLE ET ANALYSES TECHNIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
7311 - ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITE	45	/	/	/	0	/	/	/	45	/	/	/
7711 - LOCATION ET LOCATION-BAIL DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	1 494	422	/	/	0	/	/	/	1 494	422	/	/
8010 - ACTIVITES DE SECURITE PRIVEE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
8129 - DESINFECTION, DESINFECTISATION, DERATISATION	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
8610 - ACTIVITES HOSPITALIERES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
8710 - HEBERGEMENT MEDICALISE	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES PHYSIQUES	0	/	/	/	0	/	/	/	0	/	/	/
9200 - ORGANISATION DE JEUX DE HASARD ET D'ARGENT	139 841	0	/	/	0	/	/	/	139 841	0	/	/

Le tableau ci-dessus présente la ventilation des données chiffrées de nos contreparties par secteur d'activités via les codes de la Nomenclature statistique des Activités économiques de la Communauté Européenne (NACE). Une analyse a été effectuée pour l'ensemble des 615 codes NACE référencés. Sont présentés dans ce tableau les codes NACE ayant fait ressortir un résultat.

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur	Date de référence des informations T											
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (aligné sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (aligné sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (aligné sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (aligné sur la taxonomie)		
	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont financement spécialisé	Dont financement spécialisé	Dont habitant	Dont financement spécialisé	Dont habitant	Dont financement spécialisé	Dont habitant	Dont financement spécialisé	Dont habitant
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	66,06%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,08%	0,00%	0,01%	0,00%
Entreprises financières	28,83%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Etablissements de crédit	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances	30,57%	0,00%	0,00%	0,93%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dont entreprises d'investissement												
Prêts et avances												
Titres de créance, y compris utilisation spécifique (UoP)												
Instruments de capitaux propres												
Dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Titres de créance, y compris utilisation spécifique (UoP)	4,26%	0,37%	0,12%	20,36%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,98%	0,00%	0,12%	0,00%
Instruments de capitaux propres												
Dont entreprise d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Titres de créance, y compris utilisation spécifique (UoP)	30,67%	0,17%	0,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,06%	0,17%	0,44%	0,12%
Instruments de capitaux propres												
Dont entreprise d'assurance	30,67%	0,17%	0,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,06%	0,17%	0,44%	0,12%
Prêts et avances	41,48%	18,79%	7,60%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	18,79%	2,53%	7,60%	0,00%
Titres de créance, y compris utilisation spécifique (UoP)												
Instruments de capitaux propres												
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	85,45%	8,63%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,63%	0,00%	0,01%	0,00%
Prêts et avances	97,06%	9,84%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,84%	0,00%	0,01%	0,00%
Titres de créance, y compris utilisation spécifique (UoP)	99,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,15%
Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dont prêts à la rénovation de bâtiments	2,28%	0,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%	0,00%	0,00%	0,13%
Financement d'administrations locales	100,00%	34,31%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	34,31%	0,00%	0,00%	0,03%
Financement de logements	1,83%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,10%
Autres financements d'administrations locales												
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux												
Total des Actifs du GAR	41,39%	3,80%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,81%	0,00%	0,01%	0,00%
												40,98%

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires et des CAPEX verts des contreparties)

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15 % les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire a été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10 % au seuil fixé par la réglementation NZEB- *Nearly zero-emission building*, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie.

Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15 % les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10 %.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting réglementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

		Date de référence des informations T											
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
Garanties financières (ICP FinGuar)	% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	19,23%	0,05%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,03%	0,01%
Actifs sous gestion (ICP AUM)		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

		Date de référence des informations T											
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
Garanties financières (ICP FinGuar)	% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	7,42%	0,08%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,42%	0,01%	0,03%
Actifs sous gestion (ICP AUM)		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

– ANNEXE 2 –

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Conformément aux dispositions du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse régionale Nord de France publie les tableaux relatifs aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. S'agissant des ICP d'alignement, les tableaux présentés concernent les ratios d'actifs verts (GAR) en vision CA et CAPEX. Les autres indicateurs (GAR flux, GAR hors bilan) ne sont pas publiés.

- ▶ **Modèle 1** : Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (repris également en page 18 de la DPEF)
- ▶ **Modèle 2** : Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)
- ▶ **Modèle 2** : Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)
- ▶ **Modèle 3** : Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)
- ▶ **Modèle 3** : Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)
- ▶ **Modèle 4** : Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)
- ▶ **Modèle 4** : Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)
- ▶ **Modèle 5** : Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)
- ▶ **Modèle 5** : Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Dans ce tableau, la Caisse régionale Nord de France fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. La Caisse régionale dispose uniquement d'expositions indirectes dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition de la Caisse régionale est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) – Vue chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	214 812	0 %	214 812	0 %	–	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	1 518 466 048	4 %	1 518 466 048	4 %	0	0 %
8.	Total ICP applicable	39 856 206 393	100 %	39 856 206 393	100 %	39 856 206 393	100 %

Dans ce tableau, la Caisse régionale Nord de France présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse régionale ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) – Vue CAPEX

Ligne	Activités économiques	les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	23 266	0 %	23 266	0 %	–	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	179 733	0 %	179 733	0 %	–	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	1 517 859 338	4 %	1 517 859 338	4 %	0	0 %
8.	Total ICP applicable	39 856 206 393	100 %	39 856 206 393	100 %	39 856 206 393	100 %

Dans ce tableau, la Caisse régionale Nord de France présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse régionale ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) – Vue chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	214 812	0 %	214 812	0 %	–	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	1 518 466 048	100 %	1 518 466 048	100 %	0	0 %
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	1 518 680 861	100 %	1 518 680 861	100 %	0	0 %

Dans ce tableau, la Caisse régionale Nord de France présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse régionale ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) – Vue CAPEX

Ligne	Activités économiques	les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	23 266	0 %	23 266	0 %	–	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	179 733	0 %	179 733	0 %	–	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	0 %	–	0 %	–	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	1 517 859 338	100 %	1 517 859 338	100 %	0	0 %
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	1 518 062 337	100 %	1 518 062 337	100 %	0	0 %

Dans ce tableau, la Caisse régionale Nord de France présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse régionale ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci – Vue chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	46 937	0 %	46 937	0 %	-	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 020	0 %	1 020	0 %	-	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	14 976 878 679	38 %	14 976 878 094	38 %	584	0 %
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	14 976 926 636	38 %	14 976 926 051	38 %	584	0 %

Dans ce tableau, La Caisse régionale Nord de France présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse régionale ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).

Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci – Vue CAPEX

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	26 666	0 %	26 666	0 %	-	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	453	0 %	453	0 %	-	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	14 038 420 238	35 %	14 038 420 235	35 %	4	0 %
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	14 038 447 358	35 %	14 038 447 354	35 %	4	0 %

Dans ce tableau, La Caisse régionale Nord de France présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse régionale ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement alignées publiées par les clients).

Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie – Vue chiffre d'affaires

Activités économiques		Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	11 467 262	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	11 467 262	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	–	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	10 578 388	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	11 353 924	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	11 467 262	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	23 304 264 799	58 %
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	23 360 598 896	59 %

Dans ce tableau, la Caisse régionale Nord de France présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 (Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)) (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse régionale ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie – Vue CAPEX

Activités économiques		Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	11 467 262	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	10 691 726	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	10 578 388	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	–	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	–	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	–	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	24 266 959 322	61 %
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	24 299 696 698	61 %

Dans ce tableau, la Caisse régionale Nord de France présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse régionale ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

– ANNEXE 3 –

TABLEAU DES ENGAGEMENTS ET DES RISQUES

ENJEUX ET RISQUES RSE CA NORD DE FRANCE					
AXES	AMBI- TIONS	ENGAGEMENTS	RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS	LES SOLUTIONS APPORTÉES	RÉSULTATS / INDICATEURS
Prendre soin de nos clients	Atteindre l'excellence dans notre relation avec tous nos clients	1. Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil .	<ul style="list-style-type: none"> > Risque de non-conformité en l'absence de mesures relatives à la protection des clients (RGPD) et des investisseurs, à l'intégrité et la transparence des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale et la corruption. > Risque de non-conformité à la réglementation en cas de non-respect du devoir de conseil > Risque d'image en l'absence d'adaptation rapide des processus internes (moins de fréquentation des agences, augmentation des usages en ligne et du conseil à distance...). 	<ul style="list-style-type: none"> > Une Charte Ethique. > Des politiques adaptées portant sur la Protection des Données Personnelles, la Prévention des Risques de Corruption, la Sécurité Financière, la Prévention de la Fraude, la Politique de Gestion des Réclamations. > Un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et la fraude fiscale et des formations dédiées. > Un dispositif de lutte contre la corruption certifié ISO 37001. > Un dispositif de surveillance des initiés permanents > Un système d'identification et de certification par nos clients (personnes physiques et morales) de leur résidence fiscale en vue de lutter contre l'évasion fiscale (Cf. modèle d'échanges automatiques d'informations financières) 	<p>Nombre de réclamations et délai moyen de traitement</p> <p>Taux de salariés formés à la déontologie (FIDES) et à la sécurité financière (LAB)</p> <p>Nombre de points relais CA</p> <p>Nombre de partenariats avec les écoles du territoire (stock)</p> <p>Nombre de clients bénéficiant d'un e-relevé</p> <p>Indicateur IRC</p>
		2. Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire, le soutien économique du territoire et en veillant à l'accessibilité des offres.	<ul style="list-style-type: none"> > Risque de non-conformité pour non-respect de la réglementation en la matière > Risque d'image dégradée en termes d'expérience clients (proximité, inclusion bancaire...). 	<ul style="list-style-type: none"> > Un dispositif de traitement de la clientèle en situation de fragilité financière. > Un dispositif de soutien associatif (Point Passerelle). 	<p>Nombre de micro crédits accordés</p> <p>Nombre d'offres budget protégé</p> <p>Nombre d'offres EKO souscrites par les clients</p>
	Accompagner durablement nos clients dans les transitions et leur proposer des offres responsables	3. Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne...).	> Risque financier et d'image en cas d'offres inadaptées en tant que financeur responsable de l'économie de son territoire (perte de parts de marché / de positionnement).	<ul style="list-style-type: none"> > Une mise à jour régulière des offres pour répondre aux besoins de la clientèle > Un plan de formation pour la mise en œuvre de la Directive sur les Marchés d'instruments financiers (MIFID 2) 	<p>Montant des prêts Eco PTZ réalisés (K€)</p> <p>Montant des encours ISR (en M€)</p> <p>Financement d'activités favorables à l'environnement (montant)</p> <p>Financements liés à la santé (montant)</p>
		4. Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	<ul style="list-style-type: none"> > Risque de réputation, risque de contrepartie de la banque corporate ou de proximité, risque de désalignement avec les attentes des clients et risque financier en cas d'absence de prise en compte des critères ESG > Risque d'image dégradée de la banque et/ou de sa réputation avec impact éventuel sur la valorisation de l'entreprise (rythme insuffisant dans l'accompagnement de la transition énergétique et écologique de nos clients, financement de projets à fort impact carbone, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> > Une adhésion à la Politique d'intégration des risques en matière de durabilité du Groupe et prise en compte des incidences négatives (Cf. conseil en investissement et assurance) > Une Politique Crédit intégrant des critères ESG > Un désengagement dans le financement des énergies fossiles à l'instar du Groupe > Un développement des solutions de financement de la transition énergétique, agricole et agro-alimentaire ainsi que des technologies dédiées, via notamment un questionnaire prenant en compte différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (avec pour objectif la protection de l'air, des sols et de la biodiversité). 	<p>Financement du secteur énergétique (montant)</p> <p>Financement des énergies renouvelables (montant)</p> <p>Financement des énergies fossiles (montant)</p> <p>ENR dans le mix énergétique pour le financement (%)</p> <p>Energies fossiles dans le mix énergétique pour le financement (%)</p> <p>Financement de la rénovation / transition énergétique (montant)</p> <p>Financement de l'agriculture durable (montant)</p> <p>Nombre de questionnaires adressés à nos clients du marché des Entreprises sur leurs critères ESG</p>

ENJEUX ET RISQUES RSE CA NORD DE FRANCE

AXES	AMBI-TIONS	ENGAGEMENTS	RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS	LES SOLUTIONS APPORTÉES	RÉSULTATS / INDICATEURS
Prendre soin de nos salariés	Être un employeur responsable	5. Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit	<ul style="list-style-type: none"> > Risque d'image et de réputation > Atteinte aux droits de l'homme en cas de non-respect de normes du droit du travail > Perte d'attractivité de la marque employeur. > Fuite des talents. 	<ul style="list-style-type: none"> > Une Politique de Recrutement et une Politique de Rémunération > Des accords en faveur de l'équité, la mixité et la diversité. > Un dispositif favorisant le recrutement de personnes en situation de handicap (dispositif HECA). 	<p>Nombre d'accords signés traitant de l'égalité homme / femme ou de la diversité</p> <p>Répartition des salariés par âge et par sexe</p> <p>Pourcentage de femmes dans l'encadrement</p> <p>Taux de travailleurs en situation de handicap</p>
		6. Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire			
	Aller vers plus d'autonomie et d'épanouissement	7. S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation.	<ul style="list-style-type: none"> > Recul en termes de compétitivité et d'employabilité. > Moindre performance. > Fuite des talents. 	<ul style="list-style-type: none"> > Un accord instaurant le télétravail et le travail déplacé. > Un dispositif de mise à disposition d'outils adaptés (ordinateurs portables, visios...). > Un catalogue de formations répondant aux besoins des métiers. > Des plateformes dédiées à l'expression libre des salariés et au développement du bénévolat de compétences (ça m'engage). 	<p>Nombre de salariés en télétravail (cadre conventionnel)</p> <p>Pourcentage de salariés en télétravail</p> <p>Effectif en fin de période</p> <p>Nombre de licences Webex</p> <p>Nombre de process dématérialisés</p> <p>Nombre d'heures de formation par salarié et coût de la formation /masse salariale (en %)</p> <p>Nombre d'heures de formation dispensées</p> <p>Taux de salariés ayant bénéficié au moins d'une formation</p> <p>Nombre de salariés inscrits dans un parcours de formation diplômant</p> <p>Nombre de dispositifs de co-création proposés aux salariés</p>
		8. Permettre à chacun d'exprimer sa vision, d'accroître et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture).			
9. Poursuivre nos actions de réduction/compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour viser la neutralité carbone conformément à l'accord de Paris (Scope 1, scope 2 et scope 3), via notamment une politique d'achats responsables, la maîtrise de nos consommations (énergie, eau...) et le pilotage de notre portefeuille de financements tel que requis par le régulateur	<ul style="list-style-type: none"> > Risque d'image de la banque et/ou de sa réputation > Risque d'augmentation des impacts du dérèglement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> > Une Politique de gestion financière avec intégration des critères ESG 	<p>Montant des placements des excédents de fonds propres disponibles et répondant aux critères RSE (hors réserve de liquidité)</p>		
10. S'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale					

ENJEUX ET RISQUES RSE CA NORD DE FRANCE

AXES	AMBI-TIONS	ENGAGEMENTS	RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS	LES SOLUTIONS APPORTÉES	RÉSULTATS / INDICATEURS
Prendre soin de notre territoire	Mettre les atouts de notre modèle coopératif au service du bien commun	11. Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment au travers du Fonds d'initiative locale (FIL) et de la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...)	<ul style="list-style-type: none"> > Risque d'image de la banque et/ou de sa réputation > Perte des valeurs mutualistes > Augmentation des risques sociétaux et environnementaux sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> > Un dispositif de soutien du territoire solide avec des valeurs mutualistes profondément ancrées au service de tous (santé, insertion sociale, patrimoine, culture, éducation numérique,...) > Des actions de mécénat multiples > Un fonds d'initiatives locales déployé auprès des Caisses locales et une Fondation ayant pour objectif de soutenir des projets du territoire > Une association Point Passerelle au service de l'inclusion > Un partenariat avec l'ADIE 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers soutenus par la Fondation d'entreprise Nombre de dossiers soutenus par le Fonds d'initiative locale Nombre d'associations soutenues via le dispositif Tookets Montant des dépenses de mécénat
		12. Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, Points Passerelle			<ul style="list-style-type: none"> Nombre de familles aidées par l'association Point Passerelle Nombre de manifestations/ associations locales soutenues Nombre de start-up hébergées au village by CA Nombre de financements accordés aux créateurs d'entreprise Nombre d'installations d'agriculteur financées Nombre de participants aux jobs meeting organisés Financements de PME en territoires fragiles (montant)

– ANNEXE 4 –

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La déclaration de performance extra-financière décrit :

- la façon dont le Crédit Agricole Mutuel Nord de France génère de la valeur sur le long terme et la préserve,
- les risques extra-financiers significatifs auxquels il fait face, en lien avec ses activités, ses produits et ses services, sa chaîne d'approvisionnement, ses relations d'affaires, la société.
- les engagements pris, des preuves des actions déployées et leurs résultats.

Les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux exprimés en opportunités et risques extra financiers sont le résultat de travaux menés à dire d'expert en lien avec la Direction des Risques.

Le travail de rapprochement de ces opportunités et risques avec les attentes des clients exprimées dans la matrice de matérialité du groupe Crédit Agricole se concrétise dans les ambitions et engagements définis dans la politique RSE du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Pour mesurer la performance RSE de la banque, 63 indicateurs de performance extra-financière, correspondant aux enjeux déclinés dans la Politique RSE, ont été définis et validés par le Comité de direction. Ils s'inscrivent dans la démarche d'information entreprise par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France concernant sa contribution aux enjeux globaux du développement durable. Ils sont présentés dans les tableaux d'indicateurs. La méthode de calcul de chaque indicateur est définie dans une fiche indicateur.

Les thématiques suivantes citées à l'article L225-102-1 ont été exclues du périmètre du présent rapport car considérées comme non pertinentes au regard de l'activité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Lutte contre la précarité alimentaire.
- Respect du bien-être animal.
- Alimentation responsable, équitable et durable.

Un dispositif procédural a été mis en place. La collecte des données chiffrées est organisée chaque année, début janvier. Les données sont extraites de systèmes d'information tels que HR Access V7 pour les données sociales ou les logiciels de gestion des données Green ou Carmin pour les crédits ou encore d'outils de suivi de type tableur excel. Cette collecte est réalisée auprès des responsables des activités concernées. Les données recueillies sont retraitées selon les règles de calcul établies dans les fiches indicateurs. Des analyses de cohérence sont effectuées.

Le périmètre couvert par la DPEF est celui de la Caisse régionale Nord de France, de ses Caisses locales, de Square Habitat Nord de France et du Village by CA.. Les indicateurs chiffrés présentés sont publiés sur le périmètre de l'activité bancaire et immobilière, qui représente plus de 95 % du PNB du Groupe Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Les données chiffrées retranscrites sont celles collectées au cours de l'exercice 2023. Certains indicateurs peuvent présenter des variations atypiques, entre 2022 et 2023. Celles-ci s'expliquent par des éléments précisés en dessous du tableau des indicateurs.

Le rapport de gestion et le rapport Pilier 3 ESG sont diffusés sur le site internet du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et peuvent être consultés en complément du présent document.

Les travaux de vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales, publiées ont été confiés au cabinet KPMG en tant qu'organisme tiers indépendant.

En raison des délais restreints impartis à la publication du rapport de gestion, les indicateurs suivants sont communiqués sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 :

- Tonnage taxe éco-folio
- Taux de travailleurs en situation de handicap

Précisions sur la méthodologie de calcul des indicateurs de performance ayant fait l'objet d'un contrôle spécifique :

Indicateurs	Méthodologie de calcul
Pourcentage de salariés en télétravail	Sont pris en compte les CDI ayant signé l'avenant relatif au télétravail. A noter, le nombre de salariés en télétravail n'inclut que les effectifs présents au 31/12 de l'année N.
Pourcentage de femmes dans l'encadrement	Le pourcentage se mesure en effectif et non en ETP et ne concerne que des cadres en CDI présents dans le système de paie au 31/12 de l'année concernée. A noter, la classification des salariés est systématiquement mise à jour dans HR Access.
Nombre d'heures de formation par salarié	Le calcul du nombre d'heures de formation par salarié en CDI repose sur les heures de formation imputables et non imputables au titre de la formation professionnelle continue. Le ratio, nombre d'heures de formation par salarié, est basé uniquement sur les collaborateurs en CDI (stagiaires + titulaires), en incluant les absents longue durée.
Effectif fin de période	Le calcul des effectifs inscrits en fin de période prend en compte les contrats CDI, CDD, les contrats de stage, les contrats d'apprentissage/professionnalisation et les contrats suspendus. Les salariés en congés sans solde sont pris en compte dans l'effectif. Pour le calcul, seuls les effectifs présents dans le système de paie au 31/12 de l'année N sont comptabilisés. Les collaborateurs détachés travaillant pour une filiale du Crédit Agricole Nord de France sont inclus car payés par la Caisse Régionale.
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une mobilité	Part des salariés CDI ayant bénéficié d'une mobilité (fonctionnelle, géographique, Groupe) sur les effectifs présents au 31/12 de l'année N-1.
Quantité d'électricité consommée par salarié	Total des consommations d'électricité de tous les sites d'exploitation de la Caisse régionale, auquel on ajoute la consommation des mobiles banques éventuellement utilisés. Ce total est ensuite divisé par le nombre de salariés au 31/12/2023 (Cf. effectifs en fin de période).
Quantité de gaz consommée par salarié	Total des consommations de gaz des sites d'exploitation de la Caisse régionale. Ce total est ensuite divisé par le nombre de salariés au 31/12/2023 (Cf. effectifs fin de période).
Quantité de fioul consommée par salarié	Total des consommations de fioul des sites d'exploitation de la Caisse régionale concernés. Ce total est ensuite divisé par le nombre de salariés au 31/12/2023 (Cf. effectifs fin de période).
Emissions de CO2 associées à ces consommations	Quantité totale d'électricité, de gaz et de fioul x facteurs d'émissions respectivement référencés par l'ADEME.
Montant des encours ISR	Le montant des encours ISR correspond à tous les encours détenus par les clients dans des fonds classés articles 8 et 9 du règlement SFDR au 31/12 de l'année N. Ils incluent l'épargne salariale, les titres et les assurances vie ISR.
Taux de salariés formés à la déontologie (FIDES) et à la sécurité financière (LAB)	Le taux est calculé à partir du nombre de salariés présents et payés au 31 décembre (CDI et CDD) et ayant suivi la formation au cours du cycle (2 ans pour la LAB et 3 ans pour Fides).
Nombre d'offres budget protégé	Nombre d'offres souscrites au 31/12/2023. La cible concerne toute personne majeure. Sont exclues les personnes mineures ainsi que les personnes majeures protégées (Cf. vente package interdite) Extraction de l'outil SAS à partir d'un code spécifique.
Financement d'activités favorables à l'environnement en montant (hors critères taxonomie) (encours M€)	La donnée correspond à la somme de 4 sous-indicateurs : Financements ENR (énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, méthanisation), immobilier neuf (constructions réalisées après 2017 incluant des prêts souscrits avant 2017 mais avec une phase d'anticipation et 1 ^{er} échéance en 2017) et répondant à des critères de certification ou labellisation durable), agriculture durable (agriculture bio ou régénératrice) et rénovations / transitions énergétiques (prêts EcoPTZ et travaux transition logement). Ces indicateurs ont été arrêtés au 31/11/2023. Les financements liés à ces indicateurs peuvent être destinés à des particuliers mais également à des professionnels.
Financements de PME en territoires fragiles en montant (encours M€)	La donnée correspond aux financements des PME ayant moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de chiffres d'affaires identifiés grâce aux « Portefeuilles Bâle Tiers ». Les PME ciblées doivent également être situées en territoires fragiles (Cf. localisation par le code postal) et ne doivent pas faire partie des secteurs exclus dans le BPCE Local Economic Development Bonds.
Montant des placements des excédents de fonds propres disponibles et répondant aux critères ESG (hors réserve de liquidité)	Somme des placements des excédents de Fonds Propres disponibles (hors réserve de liquidités réglementaires) et répondant à des critères ESG. La somme des FCPI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) reprise dans cet indicateur correspond à la somme des engagements (déblocage au gré des tirages).

**RETROUVEZ LE CRÉDIT AGRICOLE
NORD DE FRANCE**

www.ca-norddefrance.fr

<http://communication.ca-norddefrance.fr>

www.societariat.ca-norddefrance.fr

www.fondation-candf.fr



Rédaction : Valérie Juster

Contribution : Groupe Crédit Agricole, Caisse régionale Nord de France

Coordination : Catherine Filonczuk

Crédits photos : Emmanuel Delbergue

Conception, réalisation : Jean-François Planche

Crédit Agricole Nord de France

10 avenue Foch, BP 369

59020 Lille cedex

03 20 63 70 00

